

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU NYONG ET

KELLE

COMMUNE DE MATOMB



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

CENTER REGION

NYONG ET KELLE DIVISION

MATOMB COUNCIL

RAPPORT D'ETUDE

CITIZEN REPORT CARD

Evaluation des services rendus par l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable, de la santé, de l'éducation et des services communaux



Réalisé par : Synergie d'Actions pour le Développement Local (SADEL)

Avec l'appui technique et financier du Programme National de Développement Participatif (PNDP) en collaboration avec l'Institut National de la Statistique (INS)



Juin 2022

Citizen Report Card
***Evaluation des services rendus par l'offre publique dans les secteurs de
l'approvisionnement en eau, de la santé, de l'éducation et des services
communaux***

SOMMAIRE

PRÉFACE.....	ii
LISTE DES SIGLES ET ABBRÉVIATIONS	v
LISTE DES TABLEAUX	vi
LISTE DES FIGURES	
LISTE DE CARTE ET PHOTO	
a) Contexte et justification	1
b) Objectifs de la mission.	2
c) Structure du document.	3
CHAPITRE I : SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE	4
I.1 Plan d'échantillonnage.	4
(i) Champ géographique et populations cibles	4
(ii) Méthode d'enquête.....	4
I.2 Plan de sondage.....	4
(i) Taille et répartition de l'échantillon	5
(ii) Base de sondage et sélection des grappes et des ménages.....	5
(iii) Probabilités d'inclusion et poids de sondage initiaux des unités de sondage	6
I.3 Elaboration des documents de base et des questionnaires de l'enquête	7
I.4 Collecte et analyse des données	8
CHAPITRE II : OFFRE PUBLIQUE ET CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS	10
II.1 Présentation de la Commune de Matomb.....	10
II.1.1 La situation administrative et historique.	10
II.1.2 La situation démographique.....	10
II.1.3 La situation géographique.....	10
II.1.4 La situation socioéconomique et culturelle	13
II.2 Offre publique de biens et services en contexte de décentralisation.....	14
II.3 Analyse de l'offre dans les secteurs de l'eau, de l'éducation, de la santé et des	

services communaux.....	15
II.3.1 Secteur de l’approvisionnement en eau.....	15
II.2.2 Secteur Santé.....	16
II.2.3 Secteur de l’éducation.....	17
II.2.4 Secteur des services communaux.....	18
CHAPITRE III : PRINCIPAUX CONSTATS RELEVES DANS LES SECTEURS	
CIBLES	20
<i>III.1 Description de la population enquêtée.....</i>	<i>20</i>
<i>III.2 Approvisionnement en eau potable.....</i>	<i>22</i>
III.2.1 Utilisation des points d’eau dans la commune de Matomb	23
III.2.2 Accessibilité des points d’eau dans la commune de Matomb.....	24
III.2.3 Entretien et maintenance de points d’eau dans la commune	26
III.2.4 Caractérisation des points d’eau dans la commune	29
III.2.5 Satisfaction des besoins exprimés en matière d’approvisionnement en eau dans la commune.....	30
III.2.6 Actions envisagées en vue de l’amélioration du service rendu en eau potable	34
<i>III.3 Services de santé.....</i>	<i>35</i>
III.3.1 Utilisation des formations sanitaires dans la commune	36
III.3.2 Caractérisation du petit matériel utilisé dans les formations sanitaires	40
III.3.3 Financement des soins dans les formations sanitaires	41
III.3.4 Appréciation du service rendu dans les formations sanitaires	42
III.3.5 Actions envisagées en vue de l’amélioration du service en soins de santé	44
III.4.1 Fréquentation scolaire dans la commune	46
III.4.2 Accessibilité de l’école publique dans la commune	50
III.4.3 Caractéristiques de l’environnement scolaire	51
III.4.4 Coût de l’éducation et gestion des ouvrages de l’école	55
III.4.5 Appréciation du service de l’éducation par cycle	58
III.4.6 Actions envisagées en vue de l’amélioration du service de l’éducation.....	59
<i>III.5 Fourniture des services communaux</i>	<i>61</i>
III.5.1 Caractérisations de la fourniture des services communaux	61
III.5.2 Contraintes dans la fourniture des services communaux.....	62
III.5.3 Promotion de l’engagement citoyen dans la commune	64
III.5.4 Appréciation des services communaux.....	65

III.5.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration des services communaux.....	66
IV- PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLE	
CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE	67
IV.1. Dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements	67
IV.1.1. <i>Composition du comité de suivi – évaluation participatif</i>	<i>67</i>
IV.1.2. Attribution du comité de suivi – évaluation participatif	67
IV.1.3. <i>Composition du comité de suivi – évaluation participatif</i>	<i>69</i>
IV.2 Plan d'Actions dans les secteurs cibles du CCAP II	70
CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS	74
RÉFÉRENCES BIBLIOFIGURES	78

PRÉFACE

La nouvelle configuration des rapports entre les institutions et la population est fortement marquée par le transfert des compétences aux collectivités territoriales ; Une fois de plus, le Chef de l'Etat, S. E. M. Paul BIYA, dans sa vision de l'émergence du Cameroun à l'horizon 2035, a fait de la participation citoyenne au développement son « cheval de bataille ». C'est dans cette dynamique que devrait s'inscrire tout acteur soucieux du développement de la collectivité nationale et locale. La Commune de Matomb, dans le respect des très hautes orientations définies par le Chef de l'Etat, entend faire du citoyen l'acteur central dans le processus du développement local. Dans ce sillage, le PNDP, Programme mis en place par le Gouvernement de la République avec l'appui des partenaires au développement a entrepris à travers son outil le « ScoreCard », d'accompagner la Commune de Matomb dans l'accomplissement de son projet de dynamisation de la participation citoyenne dans le processus de mise en œuvre des politiques publiques. L'implémentation de cette dynamique a commencé par l'élaboration et l'actualisation de notre Plan Communal de Développement (PCD), où vous aviez massivement participé en exprimant vos attentes et vos besoins en vue d'améliorer vos conditions et qualité de vie. Le présent projet ScoreCard dans son épisode II, dont notre commune est bénéficiaire, a consisté à recueillir votre perception ainsi que celle des services sectoriels cibles via l'enquête réalisée par l'OSC SADEL sur le niveau de satisfaction de l'offre des services et biens publics à Matomb. Ce, dans les domaines de l'hydraulique, de l'éducation, de la santé et des services rendus par notre commune.

L'exécutif municipal de Matomb, par ma modeste voix, vous remercie sincèrement de votre brillante participation qui une fois de plus a concouru à la finalisation du présent rapport, lequel en réalité est un outil qui va nous permettre, vous et nous de conjuguer nos efforts, en vue de conduire au mieux les politiques publiques de développement dans notre belle commune.

Qu'il me soit permis à cette occasion de vous réitérer mon engagement indéfectible à rester attentif à vos multiples sollicitudes, tout en vous invitant à vous approprier des recommandations exaltantes du présent rapport.

A tous et à chacun, je souhaite bonne lecture et que vive le développement de la Commune de Matomb ! vive le CCAP !

Le Magistrat municipal.

RESUMÉ EXÉCUTIF

La dynamique participation citoyenne à toutes les échelles des politiques publiques de développement (conception, mise en place, mise en œuvre et exécution) est plus que jamais au cœur des stratégies de lutte contre la pauvreté au Cameroun. Dans cette perspective, l'enjeu majeur se trouve dans l'amélioration des conditions et qualité de vie des populations en général et singulièrement dans la Commune de Matomb.

Le Programme National de Développement Participatif (PNDP), cheville ouvrière de l'Etat dans cette mission ne désigne pas à impliquer la population aux choix de leur devenir. Il s'est doté dans sa troisième phase (PNDP III), d'un programme d'actions dénommé **ScoreCard**. Ce dernier est un outil qui permet aux populations à la base de s'exprimer sur leur degré de satisfaction ou non, dans l'accès aux services sociaux de base de qualité. Cet outil est en réalité le baromètre de l'offre des biens et services publics gouvernementale vis-à-vis des gouvernés. C'est l'expression la plus achevée de toute action formelle ou informelle de la part des citoyens ou des Organisations de la Société Civile (OSC) qui vise à :

- ✓ Contrôler l'action publique ou à contraindre les acteurs du service public à rendre compte aux citoyens ;
- ✓ Apprécier la pertinence des projets/programmes ainsi que des moyens qui y sont affectés ;
- ✓ Réorienter les axes de développement en fonction des nouveaux besoins identifiés ;
- ✓ Compléter les mécanismes publics de contrôle (administratif, juridictionnel, parlementaire).

Le projet **ScoreCard II** consiste à réaliser la situation de référence devant conduire à la mise en place du mécanisme de Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP) dans la Commune de Matomb en relation avec les secteurs de l'eau, de l'éducation, de la santé et des services offerts par l'institution communale. L'objectif ici étant de consolider l'implication des populations dans l'amélioration de la qualité de l'offre des biens et services disponibles dans l'espace communale de Matomb, que ce soit par le PNDP ou par tout autre acteur de développement. L'opérationnalisation de ce programme passe par la réalisation d'une enquête d'opinion auprès des ménages, des services sectoriels et de l'institution communale ; la production d'un rapport d'enquête ; l'élaboration d'une planification stratégique pour la mise en œuvre des actions programmées et la mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation des actions programmées.

Pour mener à bon escient les actions ci-dessus citées, une approche méthodologique a été retenue. Celle-ci a été définie et implémentée par trois acteurs majeurs : le PNDP, l'Institut National de la Statistique (INS) et l'OSC Synergie d'Actions pour le Développement Local (SADEL). La méthode utilisée était basée sur l'enquête auprès d'un échantillon de 250 ménages ; quatre (04) services sectoriels (DDMINEE, DDMINSEC, Inspection d'arrondissement du MINDUB et le District de Santé) et l'institution communale. Les instruments d'enquête étaient les questionnaires disponibles sur ODK collect version V2022.2.2, téléchargées dans des tablettes. Les données recueillies par SADEL ont été centralisées, traitées et analysées sous la supervision du PNDP avec l'appui technique de l'Institut Nationale de la Statistique (INS). Les résultats de cette enquête se résument en la perception des ménages enquêtés en termes de satisfaction dans l'accès et la qualité des services publics disponibles ci-dessus cités :

Dans le secteur hydraulique, 43,1% des ménages enquêtés sont satisfaits par l'offre disponible, c'est à dire, une eau de bonne qualité et disponible pendant toute l'année ; Pour ce qui est de la Santé, 35,9% des ménages enquêtés sont satisfaits de l'offre en service de santé ces 12 derniers mois. 51,8% des ménages apprécient le bon accueil et la présence régulière du personnel sanitaire ; Quant au secteur de l'éducation, l'appréciation des ménages varie en fonction du sous-secteur. Dans le sous-secteur éducation de base, 44,3% (école maternelle) et 60% (école primaire) des ménages sont satisfaits de l'offre publique en matière d'enseignement. Dans le sous-secteur enseignement secondaire 52,6% des ménages enquêtés ont pour motif de satisfaction la disponibilité du personnel enseignant et la qualité des résultats obtenus.

Par ailleurs, la gouvernance municipale dans la commune de Matomb, 55% de ménages sont parmi ceux qui ont eu à demander un service à la commune et estiment que l'accueil est bon et 31,4% de ces ménages sont satisfaits du temps mis pour obtenir le service demandé.

C'est pourquoi, dans une perspective améliorative, la Mairie de Matomb devrait s'appesantir sur la définition d'une stratégie d'entretien des infrastructures existantes sur les trois secteurs cibles mis en relief. Pour donner du tonus à cette gouvernance, il semble judicieux pour la Mairie de Matomb, de faciliter la mise en place d'un mécanisme durable et prioritaire de participation des populations dans le cycle de vie des politiques publiques.

LISTE DES SIGLES ET ABBRÉVIATIONS

BUCREP	Bureau Central du Recensement et des Etudes de Population
CAMWATER	Cameroon Water
CCAP :	Contrôle Citoyen de l'Action Publique
CETIC :	Collège d'Enseignement Technique Industriel et Commercial
CMA	Centre Médical d'Arrondissement
CSI	Centre de Santé Intégré
CVUV :	Communes et Villes Unies du Cameroun
DSCE :	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
DDMINEE	Délégué Département du Ministère de l'Eau et de l'Energie
DDMINSEC	Délégué Département du Ministère des Enseignements Secondaire
DSRP	Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté
FEICOM :	Fonds Spécial d'Equipements et d'Intervention Intercommunal
GIZ :	Deutsche Gesellschaft Internationale Zusammenarbeit (Agence de Coopération Internationale Allemande pour le Développement)
INS	Institut Nationale de la Statistique
MINATD :	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MINEDUB :	Ministère de l'Education de Base
MINESEC :	Ministère des Enseignements Secondaires
MINSANTE :	Ministère de la Santé
OSC :	Organisation de la Société Civile
PCD :	Plan Communal de Développement
PNDP :	Programme National de Développement Participatif
SADEL	Synergie d'Actions pour le Développement Local
SDN30	Stratégie Nationale de Développement 2030
SYNCONYK	Syndicat des Communes du Nyong et Kellé

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1 : Bilan de la collecte des données dans la commune de Matomb	8
Tableau 2.1 : Etat des lieux des points d'eau dans la commune	15
Tableau 2.2 : Etat des lieux des formations sanitaires couvrant la commune.....	16
Tableau 2.3 : Etat des lieux des services de l'éducation	17
Tableau 2.4 : Inventaire des services communaux.....	18
Tableau 3.2: Répartition (%) dans la commune des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge	21
Tableau 3.3 : Proportion des types de point d'eau disponibles dans le village/quartier habité selon le milieu de résidence	23
Tableau 3.4 : Utilisation d'une source d'eau publique.....	24
Tableau 3.5 : Disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée	24
Tableau 3.6 : Correspondance entre disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau et besoin en eau des ménages	26
Tableau 3.8 : Type d'acteurs de remise en service du principal type de point d'eau.....	27
Tableau 3.9 : Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance de ce point d'eau	28
Tableau 3.11 : Accessibilité à la principale source d'approvisionnement et appréciation du service rendu par cette source	29
Tableau 3.12 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques de la principale source d'approvisionnement en eau et le milieu de résidence.....	30
Tableau 3.13 : Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau et satisfaction de ce besoin.....	31
Tableau 3.15 : Non satisfaction de l'approvisionnement en eau potable.....	32
Tableau 3.16 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable	34
Tableau 3.17 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence	36
Tableau 3.18 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de choix du type de formation sanitaire privé	37
Tableau 3.19 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	38
Tableau 3.20 : Accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	39

Tableau 3.21 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	40
Tableau 3.22 : Paiement des soins de santé et jugement des ménages sur l'accueil du personnel soignant	41
Tableau 3.24 : Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins	43
Tableau 3.24 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé ; Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence	44
Tableau 3.26 : Pourcentage des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le milieu de résidence	46
Tableau 3.27 : Raisons de la préférence du privé au public pour la fréquentation d'un établissement scolaire	48
Tableau 3.28 : Répartition (%) des ménages déclarant l'existence d'un établissement scolaire public dans un cycle d'enseignement disponible dans le village / quartier selon le milieu de résidence et la proximité du ménage à cet établissement scolaire public	49
Tableau 3.29 : Distance moyenne parcourue et temps moyen mis à pied pour se rendre à l'établissement scolaire.....	50
Tableau 3.30 : Proportion (%) des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par cycle d'enseignement	51
Tableau 3.31 : Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement et appréciation de la fréquence de présence de l'enseignant dans la classe selon le cycle.....	53
Tableau 3.32 : Proportion (%) dans la commune des ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE selon le milieu de résidence.....	54
Tableau 3.33 : Répartition des ménages selon l'appréciation du montant payé pour des frais exigibles et le milieu de résidence	55
Tableau 3.34 : Proportion (%) des ménages déclarant que les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) endommagés de l'école ont été réfectionnées suivant le type d'acteur selon le cycle d'enseignement	56
Tableau 3.35 : Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation selon le cycle d'enseignement et la raison de non satisfaction	58
Tableau 3.36 : Actions des ménages au niveau communal en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation	59
Tableau 3.37 : Actions des ménages au niveau communautaire en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation.....	60
Tableau 3.38 : Demande de service, accueil à la commune et temps mis pour l'obtention du service	61

Tableau 3.40 : Proportion (%) des ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service communal	63
Tableau 3.41 : Proportion (%) des ménages selon la caractérisation des activités de la commune.....	64
Tableau 3.42 : Proportion (%) des ménages non satisfaits selon la raison de non satisfaction	65
Tableau 3.43 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'institution communale.....	66

LISTE DES FIGURES

<i>Figure 1 : Répartition (%) dans la commune des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge</i>	22
Figure 2 : Disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée	25
Figure 3 : Non satisfaction de l'approvisionnement en eau potable	33
Figure 4 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins.....	38
Figure 5 : Répartition (%) des ménages selon le jugement sur l'accueil du personnel soignant dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	42
Figure 6 : Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé à travers :	45
<i>Figure 7: Pourcentage des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le milieu de résidence</i>	47
<i>Figure 8: Proportion (%) des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par cycle d'enseignement</i>	51

LISTES DE CARTE ET PHOTO

Carte de localisation de la Commune de Matomb par rapport au chef-lieu de Département du Nyong et Kellé dans la Région du Centre-Cameroun.....	11
Photo 1 : Marché communal de Matomb.....	14

INTRODUCTION GENERALE

a) Contexte et justification

L'action gouvernementale a permis de mettre en place des cadres opérationnels de mise en œuvre des politiques sectorielles de développement. Les pouvoirs publics se sont engagés à améliorer la gouvernance et la gestion stratégique des services l'Etat à travers :

- ✓ La poursuite de la modernisation du système politique ;
- ✓ L'accélération des réformes relatives à l'amélioration de l'environnement des affaires ;
- ✓ L'amélioration de la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques.

Il transparaît clairement que l'atteinte des objectifs de développement et la réussite des actions envisagées dans le cadre, hier du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) ; du Document de la Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) et aujourd'hui la Stratégie Nationale de Développement 2030 (SND30) dépendent, en grande partie, de la qualité des règles, des institutions et des femmes et hommes chargés de l'opérationnalisation des actions et réformes stratégiques. Ainsi, la gouvernance est le socle sur lequel repose l'amélioration des conditions et qualité de vie des camerounaises et camerounais.

Sur le plan juridique et institutionnel, l'avènement de la Loi portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées est le reflet de la volonté réaffirmée des pouvoirs publics d'accélérer et d'approfondir le processus de décentralisation d'une part, et des aspirations des populations de participer davantage à la gestion des affaires locales, dans le respect de l'unité nationale, de l'intégrité du territoire et de la primauté de l'Etat d'autre part. Sur le plan politique et stratégique, la SDN30 vient confirmer l'indispensabilité de la décentralisation comme modèle de gouvernance de l'action publique, en faisant de cette dernière l'un de ses piliers, notamment au point 6.1 du Chapitre 6 portant sur la Gouvernance, la Décentralisation et la Gestion stratégique de l'Etat.

C'est d'ailleurs dans cette dynamique que le Programme National Développement Participatif (PNDP) a été mis en place par le Gouvernement camerounais avec l'appui de ses partenaires au développement et se veut le réceptacle de mise en œuvre de la plupart des politiques publiques au niveau local. Après une première et une deuxième phase, le PNDP aujourd'hui, dans sa troisième phase, concourt au renforcement de la gestion des finances publiques locales ainsi qu'au processus participatif de développement au sein des communes en vue de garantir la fourniture des infrastructures et des services socio-économiques durables et de qualité. Ainsi, ce dernier met un point d'orgue primo, sur l'engagement citoyen, en occurrence :

- ✓ la planification participative, visant à recueillir les besoins réels de toutes les couches socioprofessionnelles ;
- ✓ L'identification et la mise en œuvre des solutions endogènes;
- ✓ Le suivi participatif de l'exécution des travaux de construction des ouvrages ;
- ✓ La mise en place d'un mécanisme d'entretien et maintenance des ouvrages ;
- ✓ L'appui à la production des bulletins communaux d'information ;
- ✓ La promotion des radios communautaires et des « écoutes groupées » ;
- ✓ L'organisation des compétitions afin de stimuler la performance des principaux acteurs ; La mise en place d'un mécanisme de gestion des doléances/plaintes (numéro vert, le n° 8567).

Et secundo, le PNDP promeut la consécration de l'évaluation de l'action publique au niveau communal, objet du présent rapport à fin de faciliter la mise en place des mécanismes facilitant le contrôle citoyen de l'action publique (CCAP) par les populations des collectivités locales à travers l'opération de « **ScoreCard II** ».

b) Objectifs de la mission.

Les objectifs de la présente mission sont perceptibles d'un point de vue général et spécifique.

1- L'objectif général.

Comme toute enquête de satisfaction, l'objectif principal de l'enquête ScoreCard II dans la Commune de Matomb est de capter la perception des populations sur la qualité de service rendu par l'offre de biens et services publics dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable, de l'éducation, de la santé et des services offerts par l'institution communale.

2- Les objectifs spécifiques.

De façon spécifique, la mission vise à :

- ✓ Apprécier et expliquer la satisfaction et l'insatisfaction des populations en rapport avec le service rendu par l'offre de biens et services publics dans les secteurs cibles ;
- ✓ Proposer à la commune un mécanisme visant à renforcer le processus du CCAP dans l'espace communal ;
- ✓ Faciliter au niveau de l'institution communale, l'appropriation de la nécessité de la mise en place d'un mécanisme durable du CCAP ;
- ✓ Proposer à l'institution communale les axes de promotion et de vulgarisation du CCAP.

c) Structure du document.

Le présent rapport de ScoreCard II dans la commune de Matomb est un instrument non seulement d'analyse et d'appréciation mais également un outil de proposition en vue de l'effectivité des mécanismes du CCAP. Il est structuré en six (06) grandes parties d'égale importance :

- INTRODUCTION GÉNÉRALE ;
- Chapitre I : SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE ;
- Chapitre II : OFFRE PUBLIQUE ET CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE MATOMB;
- Chapitre III : PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS DANS LES SECTEURS CIBLES ;
- Chapitre IV : PLAN D' ACTIONS POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE MATOMB;
- CONCLUSION GENERALE ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS.

CHAPITRE I : SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE

Les contours techniques de l'enquête ScoreCard II ont été définis dans le cadre des travaux préparatoires réalisés avec l'appui technique de l'Institut Nationale de la Statistique à travers ses représentants dans la Coordination technique nationale du ScoreCard. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la démarche qualité en matière statistique, qui permet d'apprécier la fiabilité et la qualité des données collectées par les Organisations de la Société Civile.

I.1 Plan d'échantillonnage.

(i) Champ géographique et populations cibles

Le champ géographique de l'enquête ScoreCard II couvre l'ensemble des quinze zones de dénombrement préalablement identifiées durant le processus de cartographie dans la Commune de Matomb. La collecte de données s'est effectuée auprès des administrations déconcentrées en charge des secteurs cibles et des ménages ordinaires. Contrairement aux administrations déconcentrées intervenant dans la commune de Matomb, pouvant être facilement enquêtées, il s'avère fastidieux d'interroger tous les ménages ordinaires de cette commune. Il s'est donc agi de disposer d'un échantillon représentatif dans la commune, ce qui a amené à passer par l'élaboration d'un plan de sondage devant assurer des estimations statistiquement fiables des indicateurs.

(ii) Méthode d'enquête.

Dans le but de faciliter le traitement et l'analyse des données collectées, l'INS, partenaire technique à la réalisation du ScoreCard II, a recommandé la méthode CAPI pour la collecte. Il s'agit dans cette méthode d'administrer les différents questionnaires aux enquêtés à l'aide des tablettes ou téléphones androïde. Pour ce faire, trois (03) applications ont été utilisées :

- ✓ **ODK collect** a permis d'administrer les différents questionnaires et de transmettre les formulaires renseignés au serveur central pour traitement ;
- ✓ **CS Entry** a permis de sélectionner les ménages échantillonnés et de faciliter leur identification sur le terrain grâce aux coordonnées GPS ;
- ✓ **Maps.me** a facilité la géo-localisation et l'accès aux ménages échantillonnés.

I.2 Plan de sondage

Les caractéristiques du plan de sondage sont notamment la taille de l'échantillon cible, la répartition de l'échantillon, la base de sondage et l'établissement de la liste des ménages, le choix des domaines d'études, les étapes d'échantillonnage, la stratification et le

calcul des pondérations de l'échantillon. Le plan de sondage repose sur une approche d'échantillonnage en grappes stratifiées à double degrés, pour la sélection de l'échantillon ménages de l'enquête.

(i) Taille et répartition de l'échantillon

Le choix de la taille de l'échantillon dans le cadre de l'enquête ScoreCard II est un compromis entre ce qui est exigé du point de vue de la précision de l'échantillonnage et ce qui est réalisable du point de vue de l'application pratique (ex. : budget, personnel de terrain et administratif, ressources techniques, contrôle de qualité, contraintes temporelles, gestion, pérennité, etc.). Plus la taille de l'échantillon est grande, plus les estimations issues de l'enquête sont précises et donc les erreurs de sondage sont réduites. Mais, les erreurs extérieures à l'échantillonnage prédominent généralement sur les erreurs d'échantillonnage dans les enquêtes à grande échelle. Il est donc important que la taille de l'échantillon n'excède pas le maximum praticable.

L'enquête ScoreCard II a visé un échantillon représentatif de 300 ménages dans la Commune de Matomb. Cette enquête s'appuie sur 15 grappes sélectionnées aléatoirement dans l'ensemble des grappes couvrant la Commune. 20 ménages ont été sélectionnés par grappe cartographiée pour être enquêtés dans le cadre du ScoreCard II.

(ii) Base de sondage et sélection des grappes et des ménages

Au premier degré, les zones de dénombrement (ZD) du recensement couvrant la Commune de Matomb ont constitué des unités primaires d'échantillonnage (UPE) et ont été sélectionnées à l'aide de procédures de tirage systématique avec probabilités proportionnelles aux tailles (la taille étant le nombre de ménages par ZD). La première étape de l'échantillonnage a ainsi été faite en choisissant le nombre requis de zones de dénombrement dans la Commune. Au deuxième degré, un nombre fixé de ménages a été tiré selon le mode de tirage systématique à probabilités égales.

Les listes des ménages ont été constituées à la suite d'un dénombrement systématique des ménages dans chaque zone de dénombrement sélectionnée. Ce dénombrement s'est fait par une équipe de cartographes identifiés par l'INS. Après une formation accélérée, ils ont été déployés dans la Commune pour dénombrer les ménages ordinaires dans chacune de ses grappes (zones de dénombrement) échantillonnées avec l'accompagnement d'un facilitateur endogène. En moyenne, le dénombrement des ménages

ordinaires dans une grappe a duré 1,5 jours étant donné la forte expérience des cartographes sélectionnés. Ce travail s'est fait à l'aide d'une application conçue par l'INS avec le logiciel CSPro, laquelle permet de suivre l'évolution de la cartographie dans une Commune et d'envisager la sélection de ses ménages à enquêter. Sur le terrain, les ménages sont numérotés suivant un ordre séquentiel de 1 à n (n étant le nombre total de ménages dans chaque zone de dénombrement) au niveau des bureaux de l'Institut National de la Statistique, où la sélection d'un nombre fixé de ménages dans chaque zone de dénombrement est effectuée à l'aide des procédures de sélection aléatoire systématique, intégrées dans l'application de cartographie.

(iii) Probabilités d'inclusion et poids de sondage initiaux des unités de sondage

Le plan de sondage de l'enquête ScoreCard étant à deux degrés, les notations ci-après ont été utilisées pour déterminer les probabilités d'inclusion et les poids de sondage des unités de sondage pour des estimations dans la Commune :

- ✓ P_{1hi} : probabilité de sondage au premier degré de la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h ;
- ✓ P_{2hi} : probabilité de sondage au deuxième degré dans la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h .

Soient a_h le nombre de ZD tirées dans la Commune h , M_i le nombre de ménages dans la ZDi, et t_{hij} la taille estimée en proportion du segment j choisi pour la ZDi de la Commune h . On note que $t_{hij} = 1$ si la ZD n'a pas été segmentée et la somme des t_{hij} est égale à 1. La probabilité de sondage au premier degré de la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h est donnée par :

$$P_{1hi} = \frac{a_h \times M_i}{\sum_i M_i} \times t_{hij}$$

Au deuxième degré, un nombre b_{hi} de ménages ont été tirés à partir des L_{hi} ménages nouvellement dénombrés par l'équipe dans la $i^{\text{ème}}$ ZD ou dans le segment choisi de la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h . Donc :

$$P_{2hi} = \frac{b_{hi}}{L_{hi}}$$

La probabilité globale pour tirer un ménage dans la ZDi de la Commune h est alors :

$$P_{hi} = P_{1hi} \times P_{2hi}$$

Le taux de pondération pour tous les ménages enquêtés dans la $i^{\text{ème}}$ ZD de la

Commune h sera calculé en utilisant la formule suivante, avec éventuellement la correction de non réponse et la normalisation :

$$W_{hi} = \frac{1}{P_{1hi} \times P_{2hi}}$$

I.3 Elaboration des documents de base et des questionnaires de l'enquête

Dans chacun des quatre (04) secteurs dédiés à la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique, l'enquête ScoreCard vise à disposer des informations pour renseigner les indicateurs liés à l'identification de la typologie des biens et services, à la caractérisation des utilisateurs et des modes de fonctionnement de ces biens et services, à l'appréciation de la qualité du service rendu par l'offre des biens et services offerts dans le secteur et l'explication des causes de satisfaction et d'insatisfaction du service rendu dans le secteur, et à la détermination des actions que les populations doivent entreprendre pour améliorer la qualité du service rendu en cas d'insatisfaction. Pour s'assurer que ces indicateurs seront effectivement calculés au terme de l'enquête, il a été élaboré : (i) un document des besoins, qui présente les principaux indicateurs à renseigner afin d'orienter l'élaboration du plan d'actions du Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans un secteur donné, (ii) un document des concepts permettant à tous les intervenants dans la réalisation de l'enquête et tous les potentiels utilisateurs des indicateurs calculés, d'avoir la même compréhension des termes, (iii) un plan de sensibilisation décrivant la stratégie de sensibilisation des populations en précisant le rôle de chacun des intervenants et leurs outils de sensibilisation.

Sur la base des deux premiers documents, cinq (05) questionnaires ont été élaborés pour la collecte des données, à savoir : (i) un questionnaire ménage pour capter la satisfaction des ménages sur les services rendus dans l'espace communal, (ii) un questionnaire commune pour faire un inventaire de l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable et des services communaux, (iii) un questionnaire délégation départementale du MINEE permettant de faire un inventaire de l'offre publique dans le secteur de l'approvisionnement en eau potable, similaire à celui dressé dans le questionnaire commune, afin de confronter les deux inventaires, (iv) deux questionnaires pour retracer l'offre publique dans le secteur de l'éducation, dont l'un pour le sous-secteur de l'éducation de base adressé à l'Inspection de l'éducation de base et l'autre pour le sous-secteur des enseignements secondaires adressé au délégué départemental du MINESEC. Ces questionnaires s'accompagnent d'un manuel de l'agent enquêteur dans lequel sont données les instructions

indispensables à leur administration dans des conditions convenables. Cette administration des questionnaires s'est faite en mode CAPI (Computer Assistant Personal Interviewing), laquelle a nécessité le montage des questionnaires dans la plateforme KoboToolBox à l'aide de l'application Enketo, ainsi que le déploiement dans les tablettes à travers l'application ODK Collect.

I.4 Collecte et analyse des données

SADEL est l'OSC sélectionnée pour le lot CE 5, dont fait partie la Commune de Matomb en vue de la mise en place d'un Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans les secteurs cibles, qui a procédé à la collecte des données. Dans ce lot CE 5, SADEL, pour l'opérationnalisation de cette mission, a déployé un Responsable, des superviseurs et des agents enquêteurs. Mais avant la collecte proprement dite des données, le Coordonnateur de SADEL et le Responsable du lot ont bénéficié d'un renforcement des capacités techniques sur la compréhension du mode opératoire de l'enquête ScoreCard II et l'utilisation des outils de collecte. Ils ont restitué les connaissances acquises à leurs superviseurs et agents enquêteurs dans le cadre d'un atelier supervisé par la coordination technique régionale du ScoreCard II composée des représentants de la Cellule Régionale de Coordination du PNDP et de l'INS. Les aspects clés de cette restitution ont porté sur la présentation de l'enquête, les techniques pour conduire une enquête, le remplissage des questionnaires, la simulation et le test de sélection. A la fin, les meilleurs ont été retenus pour poursuivre avec la collecte des données sur le terrain.

Cette dernière s'est déroulée du jeudi 23 au mardi 28 juin 2022 et présente le bilan ci-après :

Tableau 1.1 : Bilan de la collecte des données dans la commune de Matomb

N°	Grappe	Localités (Villages/ Quartiers)	Nbre ménages enquêtés	Nbre ménages vides	Nbre de Refus	Nbre ménages absents	Observations
01	0597	Mandoumba ; Mbemdjock	51	0	0	0	RAS
02	0598	Lissé ; Matomb-village	52	0	0	0	RAS
03	0599	Mambine ; Ngoung Boumbone ;	46	0	0	0	RAS
04	0600	Nkenglikock ; Manguen I	43	0	0	0	RAS
05	0601	Manguen II ; Mayos; Mawel	46	0	0	0	RAS
06	0602	Manyai Lamal-Pougue	31	0	0	0	RAS
07	0603	Mayebeck ; Bomtol Matomb-Centre	50	0	0	0	RAS
Total			319				RAS

Etant donné que la collecte s'est faite par la méthode CAPI, les données sont directement disponibles sur le serveur pour apurement et production des tableaux par l'INS selon le plan de tabulation validé avec le PNDP. Ces tableaux ont été mis à la disposition de SADEL, ainsi que d'autres documents importants dont : (i) le guide de rédaction du rapport ScoreCard, (ii) le canevas du rapport ScoreCard, (iii) le modèle de plan d'actions du Contrôle Citoyen de l'Action Publique en vue de la conduite des changements, (iv) la page de garde du rapport ScoreCard. Pour s'assurer de l'utilisation optimale de ces documents par SADEL dans le cadre de l'analyse des données et de la production des rapports communaux ScoreCard, le personnel cadre de SADEL a bénéficié d'un renforcement des capacités. A leur tour, elles ont restitué cette formation aux superviseurs dont chacun avait la charge de rédiger le rapport ScoreCard de sa commune de supervision.

CHAPITRE II : OFFRE PUBLIQUE ET CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE MATOMB

Il s'agit dans ce chapitre de présenter sommairement la Commune de Matomb, les compétences transférées dans le contexte de décentralisation et met un point culminant sur l'analyse de l'offre des services et biens publics dans les secteurs de l'eau, de la santé, de l'éducation ainsi que les services communaux.

II.1 Présentation de la Commune de Matomb

Cette présentation s'articule autour de quatre (04) points à savoir : la situation administrative et historique (II.1.1), la situation démographique (II.1.2), la situation géographique (II.1.3) et la situation socioéconomique et culturelle (II.1.4).

II.1.1 La situation administrative et historique.

Créée par la Loi N° 62/15 du 12/12/1962, la Commune de Matomb fait partie des deuxièmes institutions communales qui ont vu le jour aux lendemains de l'indépendance de la République du Cameroun. Située dans le Département du Nyong et Kellé dans la Région du centre, la Commune de Matomb est constituée de 24 villages, et 04 quartiers en zone urbaine ; soit 24 Chefferies de 3^{eme} degré, 01 Chefferies de 2^{eme}.

II.1.2 La situation démographique

La population de la Commune de MATOMB est estimée à plus de 35 000âmes, soit une densité d'environ 14,2 habitants/km². Outre les populations autochtones, on y rencontre d'autres populations allogènes venues d'horizons divers : du Centre, du Nord, de l'Ouest du Nord-Ouest et même de l'Afrique de l'Ouest. Cette population, inégalement répartie dans l'espace communal, dissimulée dans les villages ci-après:

II.1.3 La situation géographique

(i) Localisation

La Commune de MATOMB, d'une superficie de 620 km² pour une population de 23 396 habitants, est située dans la partie Sud-Est du Département de Nyong et Kellé, Région du Centre. A une trentaine de kilomètre de Boumnyébél et à près de 43 km de Yaoundé et 220 km de Douala, la Commune de Matomb est limitée au Nord par la Commune de Bôt-Makak (37km), à l'Ouest par la Commune de Ngog-Mapubi (36km), au Nord-Est par celle de Lobo dans la Lékié (21km), à l'Est par la Commune Mbankomo dans la Mefou et Akono (45km) et au Sud par la Commune de Bondjock (41km). Elle compte 24 villages dont 01 seul (Matomb-Centre) constitue l'espace urbain communal.

Carte de localisation de la Commune de Matomb par rapport au chef-lieu de Département du Nyong et Kellé dans la Région du Centre-Cameroun.



(ii) *Le milieu biophysique*

✓ **Le Climat**

La Commune de MATOMB est dominée par le climat équatorial de type guinéen classique à deux saisons de pluies (correspondant aux saisons de cultures) et deux saisons sèches. La température moyenne de la région oscille entre 22°C et de 28°C avec une amplitude thermique variant entre 8° et 13° C. Les précipitations annuelles se situent le plus souvent à 1400 mm de pluie en moyenne par an. La grande saison sèche va de mi-novembre à mi-mars, la petite saison de pluies va de mi-mars à mi-juin, la petite saison sèche de mi-juin à mi-août et la grande saison de pluie de mi-août à mi-novembre. Toutefois on n'observe de variations de ce climat, imposée certainement par les changements climatiques.

✓ **Les sols et relief**

La Commune de Matomb est composée des sols jaunes, riches en oxy-hydroxyde de fer, en argile et kaolinite. On rencontre de moins en moins des cuirasses ferrugineuses endurcies par endroit et libérant progressivement des gravillons signes des paléoclimats arides altérant avec des climats humides.

La fertilité des sols de la Commune est relativement bonne. On note cependant une dégradation de sol dans certains villages (Nkenglikock, Mayebég, Mawel, etc), dégradation favorisée en grande partie par une érosion des sols causée par les eaux de ruissellement.

✓ **La flore et la faune**

La commune de Matomb est une zone forestière riche en biodiversité. Les espèces floristiques partent des grands arbres à une multitude d'herbes hautes et basses. Une partie de forêts se trouvant sur des collines est préservée. Celle se trouvant sur les basses terres en contrebas des collines est massivement détruite pour des raisons agricoles ou d'exploitation forestière. Cette forêt était naguère riche en essences précieuses qui aujourd'hui disparaissent.

La faune terrestre est constituée de mammifères, de reptiles, de ruminants, de primates, de rongeurs, de nombreuses espèces d'insectes. Les grands mammifères et de gros félins ont disparu, laissant place aux petits ruminants et rongeurs tels que : les porcs-épics, hérissons, rat-palmistes, singes, lièvres, pangolins, civettes, lézards et une kyrielle d'insectes, de serpents comme la vipère, le mamba vert etc. Les principales espèces d'oiseaux sont la perdrix, la pintade, le toucan, le corbeau, le perroquet, des moineaux et le colibri

La faune aquatique est constituée de plusieurs espèces de poissons de fleuve, et d'eau douce (carpe, poissons vipères, silures, gougeons). Aucun inventaire des espèces n'est disponible dans les archives.

La faune avienne est constituée de cacatoès et de nombreux petits oiseaux allant du moineau aux colibris.

La chasse est pratiquée généralement par les populations riveraines qui utilisent les techniques artisanales. Au-delà d'un certain seuil qui frise le braconnage, les activités de chasses sont combattues par les autorités administratives et les services sectoriels.

En termes de relief, la commune de Matomb présente trois caractéristiques majeures:

- ✓ Une zone qu'on peut caractériser de basses terres bordant la Sanaga ;
- ✓ Une zone qu'on peut caractériser de hautes terres à l'Est, avec de nombreuses collines, couvertes d'une forêt primaire dont l'exploitation peut manifestement présenter des difficultés ;

- ✓ Une zone centrale au relief contrasté alternant des collines et des bas-fonds plus ou moins plats. Avec des plateaux par endroit, des vallées abritant très souvent des marécages avec en leur sein des cours d'eau.

II.1.4 La situation socioéconomique et culturelle

(i) Les activités socioéconomiques

Fort de son potentiel climatique, hydraulique et de la variété de ses sols, la Commune de Matomb bénéficie d'une activité socioéconomique multiforme et dynamique. A cet effet, l'activité agropastorale bien que faiblement modernisée, est la principale source de revenu de la population. Elle occupe environ 80% de la population et assure presque l'essentiel des revenus de celle-ci.

Les secteurs de pêche et d'élevage sont peu développés dans la Commune. Toutefois, il se pratique un élevage à très petite échelle. Un élevage de bovin et d'ovin est expérimenté dans la ville de Matomb. Le secteur est plombé par des difficultés d'accès aux intrants d'élevage dont l'approvisionnement se fait dans les grandes métropoles.

L'exploitation forestière ne s'y pratique pas de manière formelle. Dans ce secteur, le bois est exploité de façon clandestine ce qui a pour conséquence la disparition de certaines essences précieuses.

✓ Le commerce et l'artisanat.

Les populations de la Commune de Matomb entretiennent des rapports commerciaux entre elles d'une part, et d'autre part avec les autres localités du pays, notamment avec la ville de Yaoundé. L'activité commerciale porte sur les produits vivriers, maraîchers et des produits manufacturés. La production vivrière et maraîchère est abondante et variée dans le territoire communal et leur centre d'écoulement sont : Matomb, Mandoumba, et Nkenglikock. Ces produits sont aussi vendus dans la plupart des villages, aux abords de la route et le long de certaines pistes accessibles entre les villages. Le mauvais état du réseau routier entre les villages et la rareté des véhicules rendent les conditions de transport des populations (vendeuses) et de leurs marchandises assez précaires.

La vente des produits manufacturés est observée dans l'espace urbain communal et au niveau des villages. Dans certains villages, on trouve des petites échoppes plus ou moins aménagées où l'on peut se ravitailler en produits de première nécessité (savon, pétrole,

allumettes, riz, sel, etc.). Au niveau de la ville, les principaux produits manufacturés vendus sont surtout ceux destinés à la grande consommation (boisson, quincaillerie, alimentation).

Quant à l'activité artisanale, elle est surtout pratiquée par des personnes âgées. Les objets sont faits en matériaux locaux : bambou, rotins, bois, feuilles de palmiers, etc. Les objets les plus fabriqués sont les paniers, les hottes, les lits, les mortiers et les pilons.



Photo 1 : Marché communal de Matomb

II.2 Offre publique de biens et services en contexte de décentralisation

Sous l'égide des lois de décentralisation de 2004 (lois d'orientation sur la décentralisation au Cameroun), de nombreuses compétences ont été transférées aux Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), notamment dans les domaines du développement sanitaire, économique, social, éducatif, culturel et sportif.

La loi portant code général des CTD du 24 décembre 2019, en même temps qu'elle maintient les compétences transférées aux CTD, elle vient davantage les élargir. Ceci, afin de permettre une meilleure application du principe de subsidiarité, c'est-à-dire, agir de manière donner une plus grande satisfaction aux attentes et besoins de proximité des populations locales. En outre, parmi les compétences transférées par les lois de 2004 et reprises par le code général des CTD, onze nouvelles compétences ont été transférées aux CTD à raison de sept pour les communes, il s'agit de :

- L'exploitation des substances minérales non concessibles,
- L'élaboration et la mise en place des plans communaux spécifiques de prévention des risques et interventions d'urgence en cas de catastrophe,
- La pré-collecte et la gestion au niveau local des ordures ménagères,

- Le recrutement et la gestion du personnel médical des centres intégrés et des centres médicaux d'arrondissement ;
- Le recrutement et la prise en charge du personnel enseignant et d'appoint dans les écoles maternelles et primaires ainsi que dans les établissements préscolaires ;
- La création et l'exploitation des parcs de loisirs ;
- L'organisation des manifestations socioculturelles à des fins de loisirs.

En somme, ce nouveau cadre réglementaire et législatif de disponibilité et d'accessibilité aux services publics dans l'espace communal, va rejoindre d'une façon remarquable l'ensemble du dispositif légal régissant la gestion de l'eau (loi N°98/005 du 14 avril 1998).

II.3 Analyse de l'offre dans les secteurs de l'eau, de l'éducation, de la santé et des services communaux.

Une analyse minutieuse des données collectées auprès des services sectoriels des secteurs cibles ainsi qu'auprès de l'institution communale nous conduit à établir des constats dans les tableaux ci-dessous :

II.3.1 Secteur de l'approvisionnement en eau.

Tableau 2.1 : Etat des lieux des points d'eau dans la commune

Type de point d'eau potable	Nombre de points d'eau de ce type	Nombre de points d'eau de ce type fonctionnels	Nombre de points d'eau disposant d'un mécanisme d'entretien et de gestion	Nombre de points d'eau disposant d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel
Puits avec pompe à motricité humaine	-	11	6	3
Puits avec pompe électrique	-	02	00	00
Forages avec pompe à motricité humaine	-	11	7	4
Forage avec pompe électrique	-	2	2	2
Borne-fontaine	-	5	03	02
Source	-	10	10	05
Réseau d'adduction d'eau communal	-	00	00	00
Total	-	41	28	16

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

A l'observation, du tableau ci-dessus, la Commune de Matomb qui compte 48 points d'eau potable est insuffisamment fournie au-vue de sa taille en termes de sa population et de

son espace territorial. En plus, le peu d'infrastructures existantes non seulement ne fonctionnent pas régulièrement mais manque également des mécanismes de gestion autonome. Il faut noter que ce nombre en contradiction avec celui du DDMINEE qui lui comptabilise 68 points d'eau potable. Il y apparaît une faible collaboration entre ces deux institutions.

II.2.2 Secteur Santé

Tableau 2.2 : Etat des lieux des formations sanitaires couvrant la commune

Type de formation sanitaire	Nombre de formation sanitaire de ce type	Nombre de formation sanitaire fonctionnelles de ce type	Nombre de formations sanitaires de ce type disposant d' un COSA ou d' un COGES fonctionnels	Accompagnement de la commune dans l' entretien et la gestion de la formation sanitaire de ce type	Nature de l'accompagnement				
					Suivi technique	Appui financier	Renforcement des capacités	Appui logistique	Autres (à préciser) _____
Centre de santé / Centre de santé intégrée		6	6	Oui				Oui	
Centre Médical d'Arrondissement	1	1	1	Oui				Oui	
Hôpital de district	0	0	0	-	-	-	-	-	
Hôpital régional	0	0	0	-	-	-	-	-	
Hôpital de référence	0	0	0	-	-	-	-	-	
Formation sanitaire privée	4	4	4	-	-	-	-	-	
Autres (à préciser) _____									
Total	11	11	11						

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Le tableau nous indique que la Commune de Matomb dispose au total de 11 formations sanitaires donc 07 publics et 04 privés. Il y apparaît que le soutien de la commune est exclusivement destiné aux formations sanitaires publiques.

II.2.3 Secteur de l'éducation

Tableau 2.3 : Etat des lieux des services de l'éducation

Cycle	Ordre d'enseignement	Nombre d'écoles prévu dans la commune par la carte scolaire	Nombre d'écoles dans l'ordre d'enseignement	Nombre d'écoles non opérationnelles	Nombre d'écoles disposant de salles de classe en matériaux définitif	Nombre d'écoles disposant d'une APEE fonctionnelle
Maternel	Public	46	8	0	8	8
	Privé laïc	-	-	-	-	-
	Privé confessionnel		5	0	5	5
	Ecole de parents		0	-	-	6
Primaire	Public	46	33	0	33	33
	Privé laïc	-	-	-	-	-
	Privé confessionnel	-	5	0	5	5
	Ecole de parents	-	2	0	0	2
Secondaire 1 ^{er} cycle	Public	6	6	0	6	6
	Privé laïc	-	-	-	-	-
	Privé confessionnel	-	1	0	1	1
	Ecole de parents	-	-	-	-	-
Secondaire 2 ^{ème} cycle	Public	4	3	0	3	3
	Privé laïc	-	-	-	-	-
	Privé confessionnel	-	-	-	-	-
	Ecole de parents	-	-	-	-	-
Total		99	60	0	60	60

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Le tableau ci-dessus nous renseigne à suffisance sur le potentiel de la Commune de Matomb en matière d'éducation, notamment dans les trois ordres : maternel, primaire et secondaire.

Pour ce qui est de la maternelle, si la carte scolaire prévoit 46 écoles, seulement 12 existent et sont opérationnelles donc 5 publiques et 3 confessionnelles. On note que les 12 établissements ont un APEE fonctionnel. Ce qui indique que la commune doit faire les efforts

pour renverser cette triste tendance dans l'éducation de ses tous petits.

S'agissant du cycle primaire le tableau nous indique l'existence et l'opérationnalisation de 40 écoles donc 33 publiques, 05 confessionnelle et 02 pour les parents et toutes ayant un APEE fonctionnel.

Quant au cycle secondaire, on dénombre d'après le tableau ci-dessus 10 établissements : 02 Lycées d'enseignement général, 01 Lycée d'enseignement technique, 04 CES, 02 CETIC et un collège privé confessionnel. Tous ces établissements ont un APEE fonctionnel. Dans l'ensemble, on note que l'enseignement technique est moins nanti en établissement scolaire existant dans la Commune de Matomb ; et des efforts doivent être faits pour renverser cette tendance.

II.2.4 Secteur des services communaux

Il s'agit ici de faire l'inventaire des services rendus par l'institution communale de Matomb et d'apprécier le niveau de satisfaction des populations bénéficiaires de ces services.

Tableau 2.4 : Inventaire des services communaux

Nature du service	Disponibilité du service	Délai en jours pour l'obtention du service
Etablissement d'actes d'état-civil	Oui	30
Délivrance des documents d'urbanisme	Oui	14
Aménagement des voiries	Oui	365
Gestion des déchets / Assainissement	Non	-
Légalisation des documents	Oui	02
Authentification des documents	Oui	07
Hygiène et salubrité	Oui	
Aménagement des espaces verts et de loisirs	Oui	
Aménagement des aires de jeux	Non	
Eclairage public	Oui	
Transport public	Non	
Assistance et Appuis aux personnes socialement vulnérables	Oui	
Autres (à préciser) _____	-	

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Le tableau ci-dessus montre que la Commune de Matomb délivre des services relatifs à : l'établissement des actes d'état civil, la légalisation et l'authentification des documents, la

délivrance des documents d'urbanisme, l'hygiène et salubrité, l'aménagement des voiries, l'éclairage public, l'aménagement des espaces vert ainsi que l'assistance et appuis aux personnes socialement vulnérables. Il y ressort également que la commune ne délivre pas des services en matière de la gestion des déchets/assainissement, d'aménagement des aires de jeux et du transport public. Le tableau nous renseigne aussi sur la durée de délivrance d'un service. C'est ainsi qu'on s'aperçoit qu'il faut un an pour que la commune réalise une activité d'aménagement de la voirie ; un mois pour délivrer un acte d'état civil ; deux jours pour légaliser un document et une semaine pour l'authentification d'un document. Au vu de la réglementation et des urgences qui s'impose généralement aux usagers ce temps mériterait d'être revu à la baisse, afin de rendre plus attrayant le service de l'institution communale.

CHAPITRE III : PRINCIPAUX CONSTATS RELEVES DANS LES SECTEURS CIBLES

L'objectif de ce chapitre est de restituer les principaux résultats de l'enquête de perception sur la satisfaction du service rendu par l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable, de la santé, de l'éducation et des services rendus par la Commune de Matomb en vue de la mise en place d'un Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans ces secteurs.

Cette enquête est orientée essentiellement vers les ménages et une attention particulière est portée sur l'âge et le sexe des répondants. Une telle précision permet de prendre en compte les aspects de genre dans l'appréciation des réponses collectées d'une part, et la formulation des améliorations à suggérer d'autre part. Les principaux résultats s'articulent en cinq sections à savoir : la description de la population enquêtée, l'approvisionnement en eau potable, les services de santé, les services de l'éducation de base et des enseignements secondaires et enfin la fourniture des services communaux.

III.1 Description de la population enquêtée.

L'échantillon de l'enquête était composé de 300 ménages. Le taux de couverture de cet échantillon a été de 100% pendant l'enquête. Autrement dit, tous les ménages de l'échantillon ont été enquêtés. Dans chacun de ces ménages, les enquêtés étaient prioritairement le chef de ménage ; et, en cas d'absence de celui-ci, tout autre membre résident majeur et/ou compétent du ménage disposant des informations sur le ménage et présent lors de l'enquête pouvait devenir répondant.

Tableau 3.1 : Répartition (%) dans la commune des personnes enquêtées selon le lien de parenté avec le chef de ménage suivant le milieu de résidence et le sexe

		Lien de parenté de l'enquêté avec le chef de ménage						Total
		Chef de Ménage	Conjoint (e) du Chef de Ménage	Fils/Fille du Chef ou de son/sa conjoint (e)	Père/mère du Chef ou de son/sa conjoint (e)	Autre parent du Chef ou de son/sa conjoint (e)	Sans lien de parenté avec le chef ou son/sa conjoint (e)	
Strate de résidence	Urbaine	70.8	20.0	9.2	.0	.0	.0	100.0
	Rurale	65.6	7.8	17.5	.6	5.8	2.6	100.0
	Total	67.1	11.4	15.1	.5	4.1	1.8	100.0

Source : Enquête CCAP2, Matomb2022

Du tableau 3.1, il ressort de façon générale que 67,1% des répondants sont chef de ménage. Spécifiquement on observe qu'en milieu urbain 70,8% des répondants sont chef de ménage tandis qu'en zone rurale 65,6%. Soit environ plus d'un répondant sur deux est chef de ménage. Le reste des répondants se répartit ainsi qu'il suit : 11,4% sont Conjoint (e)s ; 15,1% des fils ou filles ; 5% des pères ou mères ; 4.1% Autre parent du Chef ou de son/sa conjoint.

Tableau 3.2: Répartition (%) dans la commune des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge

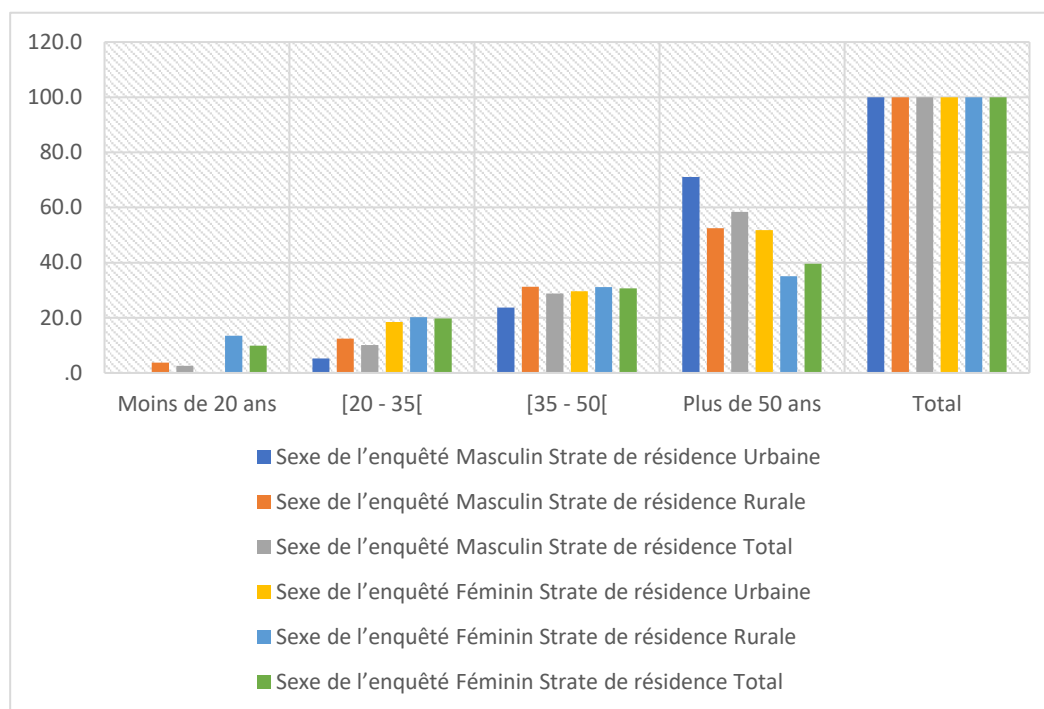
		Sexe de l'enquêté								
		Masculin			Féminin			Total		
		Strate de résidence			Strate de résidence			Strate de résidence		
		Urbaine	Rurale	Total	Urbaine	Rurale	Total	Urbaine	Rurale	Total
Groupe d'âges du répondant	Moins de 20 ans	.0	3.8	2.5	.0	13.5	9.9	.0	8.4	5.9
	[20 - 35[	5.3	12.5	10.2	18.5	20.3	19.8	10.8	16.2	14.6
	[35 - 50[	23.7	31.3	28.8	29.6	31.1	30.7	26.2	31.2	29.7
	Plus de 50 ans	71.1	52.5	58.5	51.9	35.1	39.6	63.1	44.2	49.8
	Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Source: Enquête CCAP2, Matomb2022

Concernant la répartition des répondants en fonction du sexe, du lieu de résidence et du facteur âge, le tableau 3.2 révèle que parmi les répondants masculins, 5,3% ayant un âge compris entre 20 et 35 sont en zone urbaine contre 12,5% en milieu rural ; 23,7% compris entre 35 et 50 ans réside en zone urbaine contre 31,3% en milieu rural ; et de 50 ans et plus, 71,1% réside en zone urbaine contre 52,5 en milieu rural. S'agissant du sexe féminin, 18,5% des répondants compris entre 20 et 35 ans sont en zone urbaine contre 20,3% en milieu rural ; entre 35 et 50 ans, 29,6% réside en zone urbaine contre 31,1% et de 50 ans et plus 51,9% est en zone urbaine contre 35,1 en milieu rural. Ceci revient à dire de manière générale qu'on note une prééminence d'homme et femme de moins de 50 ans vivant en milieu rurale qu'urbain.

La description de la population enquêtée a permis de dresser le profil des répondants. Il en ressort que celle-ci se recrute parmi toutes les couches actives de la société. Les résultats qui vont suivre permettront d'apprécier la perception des ménages par rapport à l'approvisionnement en eau potable.

Figure 1 : Répartition (%) dans la commune des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge



Le Figure ci-dessus illustre à suffisance les répondants à la présente enquête sur les ménages, selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge. Ceci permet certainement d'avoir une idée sur la qualité des données qui meublent le présent rapport.

III.2 Approvisionnement en eau potable

Selon l'Organisation mondiale de la santé et l'UNICEF, 90% de la population mondiale utilise au moins des services de base en matière d'eau potable en 2020, contre 88% en 2015. Si les tendances actuelles se poursuivent, le monde atteindra certainement une couverture d'ici 2030, accomplissant ainsi l'un des objectifs du développement durable (ODD) qui est l'accès universel à au moins une source d'approvisionnement en eau potable. Cependant, plusieurs millions de personnes n'ont toujours pas accès aux services d'eau potable et la situation des pays en développement semble préoccupante. Le Cameroun n'échappe pas à cette réalité malgré le fait que, depuis 2004 le gouvernement a entrepris l'amélioration de l'offre des services d'eau potable à travers les processus de décentralisation. Selon l'Arrêté N°2010/00000298/A/MINEE du 01/09/2010, les conditions et modalités techniques d'alimentation de l'offre en eau potable dans les zones non couvertes par le réseau public de distribution incombe aux Communes. Aujourd'hui, presque 12 ans après, il n'est pas superflu de marquer un temps d'arrêt pour apprécier non seulement l'effectivité de cet arrêté, mais

également la satisfaction des populations concernant ce secteur vital pour l'amélioration de leur bien-être. Ainsi, l'objectif de cette section est de présenter les résultats du contrôle de l'action citoyenne concernant l'offre de l'eau potable dans la Commune de Matomb. Les résultats de l'étude sont répartis autour des principaux points ci-après : l'inventaire des points d'accès à l'eau potable, leur fonctionnalité, les mécanismes de gestion et d'entretien et la satisfaction des ménages quant à l'utilisation des services de l'eau dans la commune.

III.2.1 Utilisation des points d'eau dans la commune de Matomb

Il s'agira dans cette sous-section d'apprécier la typologie des points d'approvisionnement en eau potable dans la commune de Matomb. Le tableau 3.3 ci-dessous révèle que, en zone urbaine, 52,3% des répondants utilisent les puits avec pompe à motricité humaine (PMH) et 47,7% les Forages avec pompe à motricité humaine. Le tableau nous enseigne également que 1,5% de tous ces répondants de la zone urbaine ont recours à l'eau non potable de rivière ; 1,5% à l'eau de marre et autre 18% à l'eau de source. Pour les répondants de la zone urbaine, les types de points d'eau qui caractérisent généralement les espaces urbains tels que le réseau d'adduction d'eau ou encore les bornes fontaines sont inaccessibles alors que seulement 32,3% des répondants ont accès aux adductions de CAMWATER. Pour ce qui est du milieu rural, 57,1% affirme avoir accès à l'eau des puits PMH ; 31,1% à l'eau des forages PMH ; 68,8% de ces derniers utilisent aussi les sources et 78,6% les rivières. En observation laisse apparaître que, les répondants sont partagés entre l'utilisation des points d'eau potables et non potables.

Tableau 3.3 : Proportion des types de point d'eau disponibles dans le village/quartier habité selon le milieu de résidence

		Puits avec pompe à motricité humaine	Puits avec pompe électrique	Puits à ciel ouvert	Forages avec pompe à motricité humaine	Forage avec pompe électrique	Borne-fontaine	Source	Marre	Réseau d'adduction d'eau	Adduction en eau potable (CAMWATER)	Rivière	Autre
Strate de résidence	Urbaine	52.3	.0	3.1	47.7	.0	.0	18.5	1.5	.0	32.3	1.5	.0
	Rurale	57.1	.0	16.2	31.2	.0	.0	68.8	64.3	.0	.0	78.6	.0
	Total	55.7	.0	12.3	36.1	.0	.0	53.9	45.7	.0	9.6	55.7	.0

Source : Enquête CCAP2, Matomb 2022

Après avoir observé la disponibilité des différents points d'eau, l'enquête s'intéresse à l'usage qui en est fait par les ménages de la Commune de Matomb (Tableau 3.4).

Tableau 3.4 : Utilisation d'une source d'eau publique

		Proportion (%) de ménages utilisant une source d'eau publique	Principale source d'approvisionnement en eau				
			Puits avec pompe à motricité humaine	Forage avec pompe électrique	Forages avec pompe à motricité humaine	Source	Total
Strate de résidence	Urbaine	64.6	26.2	4.8	69.0	.0	100,0
	Rurale	61.7	54.7	.0	44.2	1.1	100,0
	Total	62.6	46.0	1.5	51.8	.7	100,0

Source : Enquête CCAP2, Matomb 2022

À la lecture du tableau ci-dessus, nous remarquons que 64,6% des ménages en zone urbaine déclarent utiliser une source d'eau publique contre 61,7% en milieu rural. Il y apparaît également que 26,2% des répondants en zone urbaine ont pour principale source d'approvisionnement en eau les puits PMH contre 54,7 en milieu rural. Dans le même sillage, 4,8% déclarent utiliser le forage PMH en zone urbaine. On note également une utilisation négligeable des sources : 1,1% 28,5% en milieu rural exclusivement. Il est important de faire remarquer que, ces sources pour la plupart non aménagées, subissent les effets des intempéries (assèchement et pollution par les eaux de ruissellement) tout au long de l'année et constituent un danger potentiel pour la santé des ménages. Des efforts supplémentaires devraient donc être envisagés pour aménager ces sources afin de faire d'elles les points d'accès à une eau potable

III.2.2 Accessibilité des points d'eau dans la commune de Matomb

Dans cette partie du rapport nous analysons l'accès aux points d'eau, la disponibilité et l'utilisation des points d'eau. Cette présentation sera assortie d'un bref commentaire sur les données des ménages concernant le secteur hydraulique dans la Commune de Matomb.

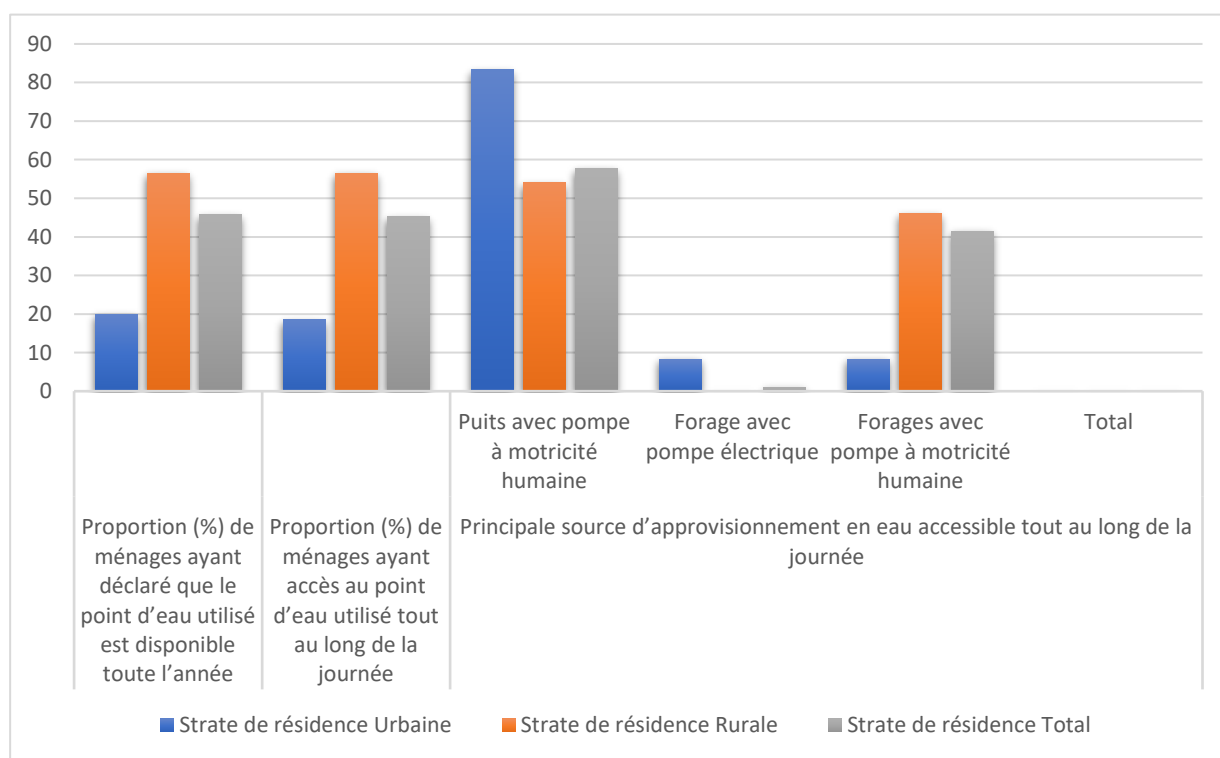
Tableau 3.5 : Disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée

		Proportion (%) de ménages ayant déclaré que le point d'eau utilisé est disponible toute l'année	Proportion (%) de ménages ayant accès au point d'eau utilisé tout au long de la journée	Principale source d'approvisionnement en eau accessible tout au long de la journée			
				Puits avec pompe à motricité humaine	Forage avec pompe électrique	Forages avec pompe à motricité humaine	Total
Strate de résidence	Urbaine	20.0	18.5	83.3	8.3	8.3	100,0
	Rurale	56.5	56.5	54.0	.0	46.0	100,0
	Total	45.7	45.2	57.6	1.0	41.4	100,0

Source: Enquête CCAP2, Matomb 2022

Le tableau 3.5 ci-dessus nous renseigne que 45,7% des ménages déclarent que le point d'eau utilisé est disponible toute l'année soit 20% en zone urbaine et 56,5% en milieu rural. Et que 45,2% affirme avoir accès au point utilisé tout au long de la journée, 18,5% en zone urbaine et 56,5% en milieu rural. Le tableau révèle aussi qu'en zone urbaine, 83,3% des ménages utilisent les puits PMH contre 57,6% en milieu rural. Dans le même sillage, 41,4% des ménages déclarent utiliser les forages PMH comme principale source d'approvisionnement en eau et accessible tout au long de la journée soit 8,3% en zone urbaine et 46,0% en milieu rural. En effet, la consommation d'eau croît à un rythme effréné. D'où la nécessité d'optimiser l'existant en vue de faire face aux besoins des ménages.

Figure 2 : Disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée



Le Figure ci-dessus illustre les analyses du tableau 3.5 portant sur la disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée. Il illustre en couleur le quotidien de la consommation de l'eau potable par les ménages dans la Commune de Matomb. En effet, la proportion de disponibilité et d'accessibilité d'eau est plus élevée en milieu rurale qu'en milieu urbain. Dans la même lancée, la principale source d'approvisionnement en eau accessible est le puits avec PMH en zone urbaine par contre le forage avec PMH est l'ouvrage le mieux partagé en zone rurale.

Tableau 3.6 : Correspondance entre disponibilité de la principale source d’approvisionnement en eau et besoin en eau des ménages

		Proportion (%) de ménages dont la fréquence de disponibilité de la principale source d’approvisionnement en eau correspond à leur besoin en eau	Fréquence de disponibilité de la principale source d’approvisionnement en eau			
			Une fois	Deux fois	Trois fois	Total
Strate de résidence	Urbaine	0	83.3	6.7	10.0	100,0
	Rurale	0	12.5	87.5	.0	
	Total	0	68.4	23.7	7.9	100,0

Source: Enquête CCAP2, Matomb 2022

Il ressort de ce tableau 3.6, la fréquence de disponibilité de la principale source d’approvisionnement en eau est : d’une fois par jour pour 68,4% ; deux fois par jour pour 23,7% et 7,9% trois par jour. Le boom démographique observé dans la commune de Matomb depuis 2015 invite à intensifier des actions de sensibilisation sur l’utilisation de l’eau et à initier un plaidoyer pour que les techniques de potabilisation d’eau soient vulgarisées auprès des ménages. Cela réduirait l’effet des pénuries et favoriserait le recul des effets néfastes des maladies hydriques.

III.2.3 Entretien et maintenance de points d’eau dans la commune

Tout point d’eau devrait avoir un dispositif d’entretien et de maintenance afin d’envisager sa pérennisation avec plus d’optimisme. Faudrait-il aussi rappeler que l’entretien et la maintenance d’un point d’eau participent de la qualité de fourniture d’eau de ce dernier. Le tableau ci-dessous, présente la proportion des ménages dont le principal point d’eau a été en panne et le temps mis pour qu’il soit réparé.

Tableau 3.7 : Panne au cours des six derniers mois et délai de réparation du principal type de point d’eau utilisé

		Proportion (%) de ménages dont le principal type de point d’eau a été panne au cours des 6 derniers mois	Répartition des ménages selon le temps mis pour la réparation de la panne d’un point d’eau			
			Moins d’une semaine	Entre une semaine et un mois	Entre un mois exclu et trois mois	Total
Strate de résidence	Urbaine	83.3	17.1	.0	82.9	100,0
	Rurale	11.6	.0	100.0	.0	100,0
	Total	33.6	13.0	23.9	63.0	100,0

Source : Enquête CCAP2, Matomb2022

De ce tableau, on peut apercevoir que 83,3% des ménages dans le milieu urbain déclarent que leur point d'eau principal a été en panne au cours des 06 derniers mois contre seulement 11,6% en milieu rural. S'agissant des délais de réparation, le présent tableau nous renseigne que, 17,1% des ménages en zone urbaine déclarent que leurs problèmes sont résolus dans une période de moins d'une semaine. Il y apparaît également qu'en zone rurale 100% des ménages déclarent la réparation de leur point d'eau entre une semaine et un mois. Ce tableau fait aussi mention de 82,9% de ménages en zone urbaine dont la réparation de leur point d'eau principal se fait entre un mois exclu et trois mois. Ce dernier chiffre peut s'avérer négligeable ; mais dans un contexte de couverture insatisfaite en eau, il urge d'opérationnaliser les mécanismes de réparation des points d'eau. C'est la raison pour laquelle il faut prendre des mesures en vue de renforcer les capacités des agents réparateurs pour que les points d'eau tombés en panne soient rapidement remis en services.

Tableau 3.8 : Type d'acteurs de remise en service du principal type de point d'eau

		Acteur de remise en service du principal type de point d'eau						
		Commune	Etat	Une élite	Le comité de gestion du point d'eau	Chef de village/quartier	CAMWATER / CDE	Autres partenaires
Strate de résidence	Urbaine	11.9	.0	7.1	76.2	.0	45.2	,0
	Rurale	.0	.0	.0	11.6	.0	.0	0
	Total	3.6	.0	2.2	31.4	.0	13.9	0

Source: Enquête CCAP2, Matomb 2022

L'analyse de ce tableau nous révèle qu'en milieu urbain et rural, les institutions républicaines en occurrence l'Etat n'intervient pas dans le processus de réparation des points d'eau ; ce qui est de loin une curiosité. On peut s'apercevoir en zone urbaine que 76,2% de ménages déclarent que le Comité de gestion du point d'eau intervient en cas de panne contre seulement 11,6% dans le milieu rural. Enfin, 45,2% des ménages reconnaissent bénéficier du service de réparation de CAMWATER/CDE. Tout ceci laisse présager le faible niveau d'organisation des bénéficiaires des points d'eau dans leur propension à agir en cas de problème pouvant désagréablement influencer la disponibilité de l'eau.

Tableau 3.9 : Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance de ce point d'eau

		Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance du principal type de point d'eau				
		COGES	Commune	CAMWATER	Communauté	Autres
Strate de résidence	Urbaine	50.0	28.6	42.9	50.0	.0
	Rurale	46.3	1.1	.0	76.8	1.1
	Total	47.4	9.5	13.1	68.6	.7

Source: Enquête CCAP2, Matomb 2022

Le tableau 3.9 ci-dessus consolide l'hypothèse issue de l'analyse du tableau 3.8, portant sur le niveau assez faible d'organisation des bénéficiaires des points d'eau, relatif à leur capacité d'intervention en cas de panne. Le présent tableau indique l'existence en zone urbaine d'une organisation tant au niveau communal que communautaire en charge de la gestion des principaux points d'eau de consommation. Cette tendance est plus ou moins consolidée en milieu rural, dans la mesure où 46,3% des ménages évoquent l'intervention des Comités de Gestion des points d'eau (COGES) contre 50% en zone urbaine. Il y apparaît donc que la communauté intervient de façon disparate en cas de panne : 50% s'agissant de la zone urbaine et 76,8% en milieu rural.

Tableau 3.10 : Contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES

		Proportion (%) de ménages qui contribuent financièrement au fonctionnement du COGES	Montant moyen annuel de la contribution financière des ménages au fonctionnement du COGES	Proportion (%) de ménages qui trouvent élevé le montant de la contribution financière au fonctionnement du COGES	Répartition des ménages selon la fréquence de la contribution financière au fonctionnement du COGES				
					Mois	Trimestre	Semestre	Année	Total
	Urbaine	50.0	6057.1	.0	100.0	.0	.0	.0	100.0
Strate de résidence	Rurale	43.2	4561.0	4.9	82.9	4.9	7.3	4.9	100.0
	Total	45.3	5067.7	3.2	88.7	3.2	4.8	3.2	100.0

Source: Enquête CCAP2, Matomb2022

Pour ce qui est de la contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES, les ménages de la zone urbaine aussi bien celles en zone rurale participent financièrement au fonctionnement du COGES. En effet, 50% des ménages en milieu urbain contribuent en moyenne 6 057 francs CFA par ménage et par an, au fonctionnement du COGES. Par contre, 43,2% des ménages en milieu rural contribuent en moyenne 4 561 francs

CFA par ménage et par an, au fonctionnement du COGES. Relativement à ces montants, seulement 4,9% des ménages en zone rurale trouvent que le montant de la contribution est très élevé. S'agissant des échéanciers des différentes contributions, il apparaît que les ménages optent pour une contribution mensuelle aussi bien en zone urbaine que rurale.

III.2.4 Caractérisation des points d'eau dans la commune

L'enquête s'est aussi intéressée à l'appréciation exprimée par les ménages enquêtés concernant le service rendu par leur source principale d'approvisionnement en eau. Cette appréciation tient compte de la distance moyenne par rapport à la principale source, du temps moyen mis en minutes pour atteindre le point d'eau, du temps d'attente passé au niveau du point d'eau pour s'approvisionner et du nombre moyen de personnes qu'un ménage a l'habitude de trouver à ce point d'eau.

Tableau 3.11 : Accessibilité à la principale source d'approvisionnement et appréciation du service rendu par cette source

		Distance moyenne (en m) du ménage par rapport à la principale source publique d'approvisionnement en eau	Temps moyen (en minutes) mis pour arriver au point d'eau	moyen (en minutes) d'attente au point d'eau	Nombre moyen de personnes qu'un ménage à l'habitude de trouver à ce point d'eau	Répartition en % des ménages selon l'appréciation du service rendu par la principale source publique d'approvisionnement en eau					
						Très bon	Bon	Passable	Mauvais	Très mauvais	Total
Strate de résidence	Urbain e	219.2	8.5	6.8	5.6	37,5	25,0	12,5	25,0	,0	100,0
	Rurale	3559.9	11.7	4.4	3.0	6,6	33,5	34,3	21,1	4,5	100,0
	Total	2535.7	10.7	5.1	3.8	7,6	33,2	33,6	21,2	4,4	100,0

Source: Enquête CCAP2, Matomb2022

Le présent tableau ci-dessus indique qu'en zone urbaine, les ménages parcourraient en moyenne 219,2 m pour accéder à leur principale source publique d'approvisionnement en eau. La situation est différente en milieu rural, en moyenne 3559,9 m seraient parcourus par les ménages. Le temps moyen mis pour accéder à la principale source publique d'approvisionnement en eau est relativement faible tant en milieu urbain qu'en zone rural : respectivement 8 minutes et 11 minutes. Le temps d'attente au point d'eau est également moins important dans les deux strates de résidence, soit 6,8 minutes en zone urbaine, contre 4,4 en milieu rurale.

Ce tableau révèle des disparités dans l'appréciation en fonction du milieu de résidence. Si en milieu urbain, les ménages enquêtés trouveraient le service rendu très bon à

37,5% contre 6,6% en milieu rural ; il y apparaît également respectivement que 25%, 12,5% et 25% des ménages en milieu urbain, trouveraient que le service est bon, passable et mauvais. Cet état de chose se confirme en milieu rural, soit 33,5% ; 34,3% et 21,1 des ménages jugeraient respectivement le service rendu bon, passable et mauvais. Si à l'observation de ce tableau 3.11 la situation ne semble pas très alarmante, on y voit tout de même une nécessité urgente de prise d'initiatives de toute nature, afin qu'au moins on atteigne les 50% soit de très bon, de bon ou encore de passable pour ce qui est du niveau d'appréciation tant en milieu rural qu'urbain.

Tableau 3.12 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques de la principale source d'approvisionnement en eau et le milieu de résidence

		Proportion (%) des ménages ayant déclarés que l'eau de la principale source d'approvisionnement en eau est :		
		A une d'odeur	A un goût	A une couleur
Strate de résidence	Urbaine	7.1	7.1	73.8
	Rurale	1.1	9.5	1.1
	Total	2.9	8.8	23.4

Source: Enquête CCAP2, Matomb 2022

Il ressort de ce tableau que des ménages affirment que la principale source d'approvisionnement en eau dans l'espace urbain a une odeur, un goût, une couleur. On pourrait dire que les ménages de l'espace urbain ne consommeraient pas une eau potable. A contrario, dans le milieu rural une faible proportion des ménages déclare que leur principale source d'approvisionnement en eau auraient soit une couleur 1,1%, soit un goût 9,5%, ou encore une odeur 1,1%. Ceci est d'autant plus inquiétant quand on connaît les propriétés d'une eau potable et quand bien il s'agit de la principale source d'approvisionnement. Il serait donc judicieux, semble-t-il d'engager dans l'urgence les initiatives visant à vulgariser les mécanismes tant traditionnels que modernes de potabilisation d'eau en milieu rural.

III.2.5 Satisfaction des besoins exprimés en matière d'approvisionnement en eau dans la commune

L'enquête s'est également intéressée à l'appréciation exprimée par les ménages enquêtés concernant l'expression ainsi que la satisfaction de leurs besoins en eau.

Tableau 3.13 : Besoin exprimé en matière d’approvisionnement en eau et satisfaction de ce besoin

		Proportion (%) des ménages ayant exprimé un besoin en matière d’approvisionnement en eau potable au cours des 6 derniers mois	Parmi les ménages ayant exprimé un besoin, proportion (%) dont le besoin a été exprimé :							Proportion (%) des ménages dont le besoin exprimé en eau a été satisfait	
			Maire (Commune)	Etat (Sectoriels)	Une élite	Le comité de gestion du point d’eau	Chef de village/quartier	Autorités administratives	CAMWATER / CDE	Autres partenaires	
	Urbaine	9.2	83.3	.0	16.7	.0	.0	.0	.0	.0	.0
Strate de résidence	Rurale	22.7	94.3	8.6	22.9	5.7	51.4	88.6	2.9	.0	.0
	Total	18.7	92.7	7.3	22.0	4.9	43.9	75.6	2.4	.0	.0

Source: Enquête CCAP2, Matomb2022

Le tableau ci-dessus renseigne que, 18,7% de ménages au total ont exprimé un besoin en matière d’approvisionnement en eau potable durant les six (06) derniers mois soit 9,2% en zone urbaine et 22,7% en milieu rural. Ce qui pourrait soit démontrer le peu de confiance des ménages surtout en zone urbaine aux autorités en charge des questions d’eau, soit tout simplement une ignorance des mécanismes de saisie des autorités de la part des ménages, quand on connaît le gap qui reste à couvrir pour atteindre le taux de couverture acceptable dans la commune de Matomb. Pour les ménages dont le besoin a été exprimé, il y ressort que ceci a été fait en milieu urbain et rural, soit 83,3,6% et 94,3% respectivement vis-à-vis de l’institution communale et respectivement 16,7% et 22,9% auprès de l’élite. On observe par contre en milieu rurale une interpellation de divers partenaires notamment : 8,6% à l’Etat ; 5,7% au COGES ; 51,4% au Chef de quartier ; 88,6% aux autorités administratives et seulement 2,9% à la CAMWATER. Ce qui explique l’existence d’une kyrielle d’opportunités pouvant combler le retard que connaît la commune de Matomb dans l’accroissement de son taux de couverture d’approvisionnement en eau. L’absence de la saisie des services sectoriels de l’Etat en charge d’approvisionnement en eau en milieu urbain est tout aussi à relever.

Le présent tableau ci-dessus met également en exergue le taux de satisfaction de la demande exprimée par les ménages : la demande exprimée a été difficilement satisfaite. On déduirait donc à une faible capacité des institutions saisies, notamment la commune, à apporter des réponses aux préoccupations des ménages en termes d'approvisionnement en eau. Ou encore ceci pourrait découler de l'absence d'un mécanisme au niveau communal de suivi des besoins en eau.

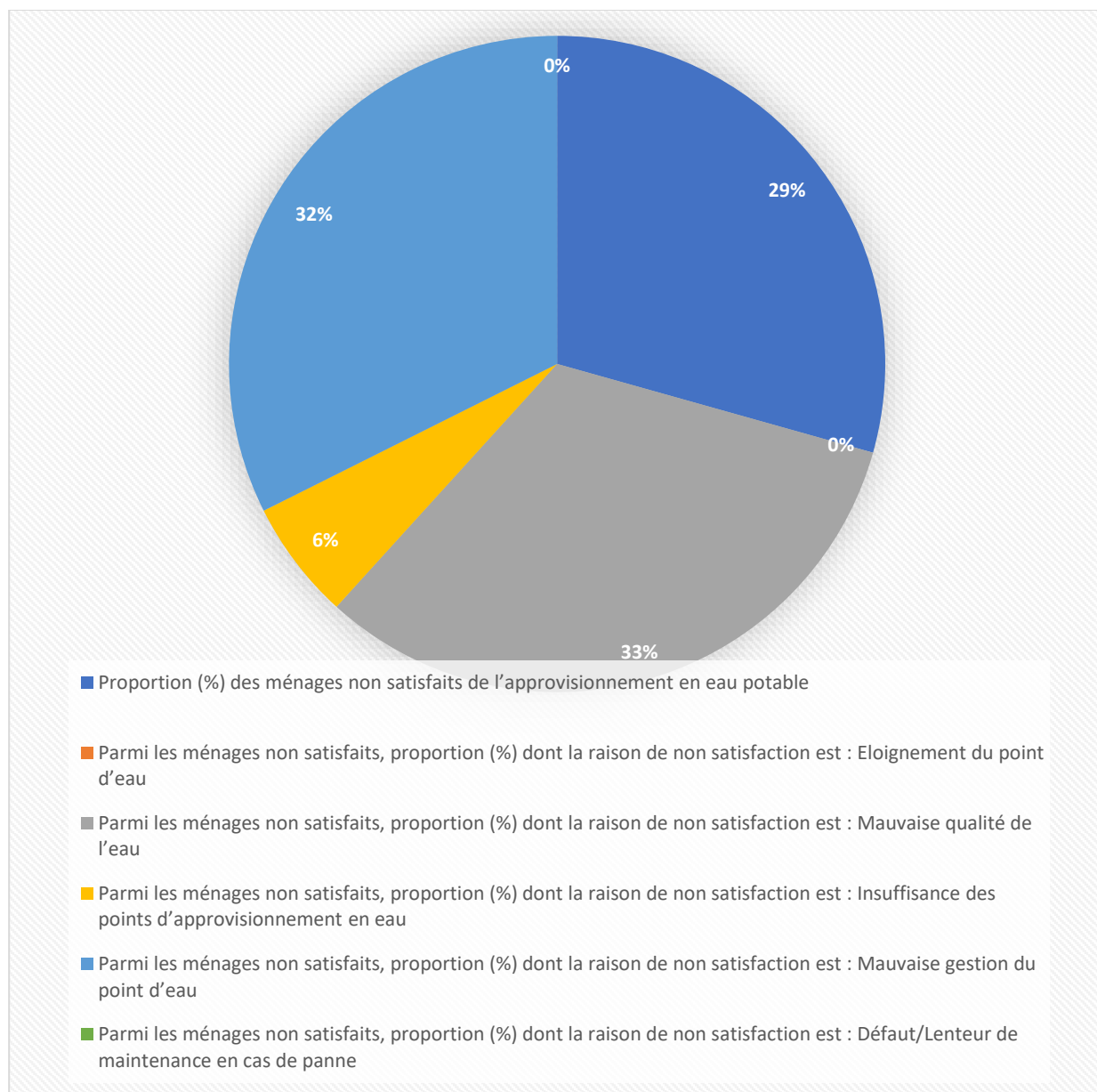
Tableau 3.15 : Non satisfaction de l'approvisionnement en eau potable

		Proportion (%) des ménages non satisfaits de l'approvisionnement en eau potable	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :						
			Eloignement du point d'eau	Mauvaise qualité de l'eau	Insuffisance des points d'approvisionnement en eau	Mauvaise gestion du point d'eau	Défaut/Le nteur de maintenance en cas de panne	Coût élevé de l'approvisionnement en eau	Autres à préciser
Strate de résidence	Urbaine	55.4	.0	61.1	11.1	61.1	.0	.0	19.4
	Rurale	77.3	27.7	19.3	43.7	2.5	5.9	.0	11.8
	Total	70.8	21.3	29.0	36.1	16.1	4.5	.0	13.5

Source: Enquête CCAP2, commune 2022

Le tableau 3.15 relève que 77,3% des ménages non satisfaits sont du milieu rural, contre 55,4% en zone urbaine. Pour ce qui est des raisons de non satisfaction, le tableau nous renseigne que la mauvaise qualité de l'eau et de gestion de l'eau bat les records en milieu urbain : 61,1% chacun ; alors que l'insuffisance des points d'approvisionnement en eau relève 11,1%. Quant au milieu rural, l'insuffisance des points d'approvisionnement en eau occupe une place prédominante avec 43,7%. La mauvaise qualité de l'eau et l'éloignement du point d'eau occupe une place non négligeable avec respectivement 19,3% et 27,7%. Enfin, la mauvaise gestion du point d'eau avec 2,5% et la lenteur de maintenance : 5,9% participent aussi de la non satisfaction en milieu rural.

Figure 3 : Non satisfaction de l'approvisionnement en eau potable



III.2.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service rendu en eau potable

Tableau 3.16 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable

Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Milieu de résidence		Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable à travers :										
		Points d'eau supplémentaires			Quelles sont les actions dans lesquelles votre ménage est prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la gestion des points d'eau					Amélioration de la qualité de l'eau		Autre(s) attent(e)s à préciser
		Contribution pour la construction d'un point d'eau supplémentaire	Donation du site de construction d'un point d'eau	Plaidoyer auprès des donateurs (ONG, Association, élités, Entreprises etc..)	Redynamisation/mise en place du COGES	Contribution financière à un mécanisme communautaire de gestion et maintenance du point d'eau	Encouragement à l'intégration des femmes dans le COGES	Suivi de la production des comptes rendus sur la gestion du point d'eau par le COGES	Facilitation du déplacement de l'artisan réparateur chargé de la maintenance du point d'eau	Participation aux campagnes périodiques de potabilisation de l'eau dans la localité	Participation aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d'insalubrité impactant la qualité de l'eau	
Strate de résidence	Urbaine	98.5	56.9	15.4	49.2	40.0	18.5	29.2	10.8	13.8	6.2	.0
	Rurale	75.3	83.1	31.8	27.3	59.7	13.6	14.9	7.8	3.9	1.3	.6
	Total	82.2	75.3	26.9	33.8	53.9	15.1	19.2	8.7	6.8	2.7	.5

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Le tableau 3.16 ci-dessus témoigne de l'intérêt des ménages à participer à l'amélioration de l'offre d'approvisionnement en eau en qualité et en nombre. Le tableau renseigne que, pour ce qui est des ménages sollicitant contribuer à la mise en place de points d'eau supplémentaires, 98,5% au total compte contribuer pour la construction d'un point d'eau supplémentaire en zone urbaine, contre 75,3% en milieu rural. Il y apparaît également que 83,1% en milieu rural souhaitent doter un site pour la construction d'un point d'eau contre 56,9% en zone urbaine. L'engagement des ménages à céder de l'espace pour la construction d'un point d'eau en zone urbaine et rurale témoigne à suffisance la volonté des ménages à participer à la résolution de ce problème d'eau. Cette volonté est un facteur important à ne pas négliger pour favoriser la construction des points d'eau. Toujours en ce qui concerne la mise en place de points d'eau supplémentaires, le tableau nous fait observer

l'intérêt des ménages à mener des plaidoyers auprès d'autres bailleurs de fonds non publics : 31,8% pour les ménages en milieu rural, contre 15,4% en zone urbaine.

S'agissant des actions pour lesquelles les ménages sont prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la gestion des points d'eau, le tableau indique un engouement relativement timide aux initiatives endogènes tant en zone urbaine qu'en milieu rural. On y note que, un total de 33,8% de ménages optent pour la dynamisation du COGES soit 49,2% en zone urbaine et 27,3% en milieu rural. Dans le même ordre d'idée, la contribution financière à un mécanisme communautaire de gestion et maintenance des points d'eau attirerait assez difficilement les ménages : on dénombre un total de 53,9% soit 40% en zone urbaine et 59,7% en milieu rural. L'encouragement à l'intégration des femmes dans le COGES et le suivi de la production des comptes rendus sur la gestion du point d'eau par le COGES récoltent également moins d'enthousiasme, soit respectivement un total de 18,5% et 13,6%. Quant aux mécanismes visant à l'amélioration de la qualité de l'eau, les ménages bien que faiblement engagés opteraient à 6,8% pour la participation aux campagnes périodiques de potabilisation de l'eau dans la localité, et à 2,7% pour la participation aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d'insalubrité impactant la qualité de l'eau.

Il apparaît à la lecture du tableau ci-dessus que l'ensemble des initiatives relève des actions endogènes c'est-à-dire des actions que les populations elles même peuvent réaliser sans forcément un concours extérieur. Malheureusement, on observe une faible adhésion des ménages à ces initiatives. Ceci résulterait de la faible organisation des ménages à impulser les actions capables d'améliorer significativement leurs conditions et qualité de vie. Des mesures visant à sensibiliser ces derniers sur l'importance des solutions endogènes dans l'amélioration de leur quotidien de vie, notamment l'offre d'approvisionnement en eau sont à initier et à mettre en œuvre urgemment.

III.3 Services de santé

Depuis une décennie, le gouvernement camerounais s'attelle à implémenter la couverture santé universelle dans l'optique d'assurer la santé et le bien-être aux populations. Cet objectif fait échos à l'objectif de développement durable n°3 qui vise à donner les moyens de mener une vie saine et promeut le bien-être de tous à tous les âges. L'objectif de cette section est d'analyser le niveau de satisfaction des ménages enquêtés en ce qui concerne l'accès aux services de santé. Ce d'autant plus que l'accès aux soins de qualité est l'un des indicateurs clés de l'Indice de Développement Humain permettant de mesurer le taux de

développement des pays du monde selon le Programme des Nations Unies pour le Développement. L'utilisation des formations sanitaires, la caractérisation du petit matériel utilisé dans ces formations sanitaires et le financement des soins au sein de formations sanitaires feront l'objet d'analyse dans les lignes suivantes.

III.3.1 Utilisation des formations sanitaires dans la commune

L'objectif de cette sous-section est d'analyser l'utilisation des formations sanitaires dans la Commune. Il est nécessaire à ce niveau d'analyser la répartition dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence, les raisons de choix opérés par les ménages et l'accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins.

Tableau 3.17 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence

		Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge			
Milieu de résidence		Publique	Privé Laïc	Privé Confessionnel	Total
Strate de résidence	Urbaine	98.5	.0	1.5	100.0
	Rurale	44.2	19.5	36.4	100.0
	Total	60.3	13.7	26.0	100.0

Source: Enquête CCAP2, commune 2022

Dans la Commune de Matomb, on s'aperçoit via le tableau 3.17 ci-dessus, que 60,3% de ménages fréquentent les formations sanitaires publiques ; 26% les formations sanitaires privées confessionnelles et 13,7% les formations privées laïques. Plus spécifiquement, le présent tableau renseigne que, en milieu rural, 44,2% des ménages fréquenteraient les formations sanitaires publiques ; 36,4% le privé confessionnel et 19,5% le privé laïc. Tandis qu'en zone urbaine 98,5% opteraient pour les formations sanitaires publique ; 25% pour le privé confessionnel et 1,5% le privé laïc. L'action de ces formations sanitaires privées aux côtés d'institutions sanitaires privées aide à couvrir le besoin des ménages en soins de santé et renforce le partenariat public privé. Toutefois, selon une étude de l'Institut National des Statistiques du Cameroun, le taux de pauvreté en 2014 est de 37,5% vivant en milieu rural. Les pauvres au Cameroun vivent principalement en milieu rural, soit 90,4% du total de la population pauvre et éprouvent des difficultés à se faire soigner dans un hôpital. La perception des services offerts par les FOSA publiques et le coût élevé des soins pousseraient certains

ménages à se soigner chez d'autres praticiens dont la technicité peut être douteuse. C'est le lieu de structurer un plaidoyer auprès des autorités sanitaires pour la quasi gratuité des soins de santé de base notamment pour les populations socialement vulnérables telles que les enfants de de zéro à cinq (05) ans, les femmes enceintes, les personnes vivant avec un handicap etc. au Cameroun.

Au regard de ce qui précède, il serait très important de savoir les raisons qui poussent certains ménages à préférer se rendre dans une formation sanitaire privée. C'est dans cet élan que le tableau suivant présente la répartition de ces ménages en fonction de leurs raisons

Tableau 3.18 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de choix du type de formation sanitaire privé

Milieu de résidence		Parmi les ménages, proportion (%) dont la raison de choix du type de formation sanitaire :						
		Distance	Coût	Accueil	Qualité des soins	Disponibilité du personnel	Disponibilité de médicaments	Autres à préciser
Strate de résidence	Urbaine	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	.0
	Rurale	84.9	60.5	100.0	100.0	100.0	100.0	1.2
	Total	85.1	60.9	100.0	100.0	100.0	100.0	1.1

Source: Enquête CCAP2, commune 2022

Au vu du tableau 3.18, on s'aperçoit que les raisons d'ordre fonctionnel voire managérial, logistique et financier conditionnent les ménages sur le choix du type de formation sanitaires. En milieu urbain, les ménages mettent en exergue tous ces éléments (distance, coût, accueil, qualité des soins, disponibilité du personnel, disponibilité de médicaments) pour le choix de la formation sanitaire privée. Ceci justifie pourquoi 100% des ménages sont en faveur de tous ces éléments pour le choix des formations sanitaires. Ceci revient à dire que le problème d'accessibilité à la formation sanitaire ne se pose pas en milieu urbain.

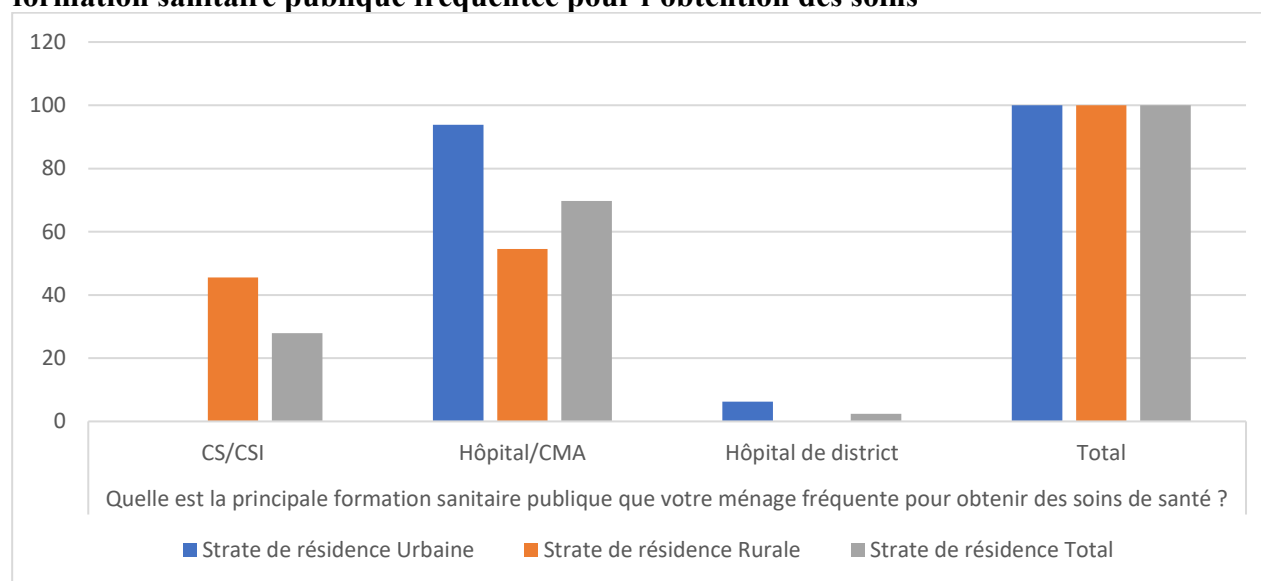
En milieu urbain par contre, les perceptions sont différentes. 100% des ménages optent pour l'accueil, la qualité des soins, la disponibilité du personnel et de médicament. A ceux-ci s'ajoute 84,9% évoquant la distance et seulement 60,5% soulignent le coût. Dans cette dynamique, le tableau indique qu'en zone rurale les ménages trouveraient comme obstacle : la distance et le coût à l'accès à la formation sanitaire privée.

Tableau 3.19 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de résidence		Quelle est la principale formation sanitaire publique que votre ménage fréquente pour obtenir des soins de santé ?			
		CS/CSI	Hôpital/CMA	Hôpital de district	Total
Strate de résidence	Urbaine	.0	93.8	6.3	100.0
	Rurale	45.5	54.5	.0	100.0
	Total	27.9	69.7	2.4	100.0

Source : Enquête CCAP2, Matomb 2022

Figure 4 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins



Il ressort dans l'analyse de ce tableau et Figure ci-dessus que les Centres Médical d'Arrondissement (CMA) seraient plus fréquentés par les ménages de la zone rurale avec 54,5% contre 45,5% en faveur les Centres de Santé Intégrés (CSI). De même, en zone urbaine, les ménages opteraient plus pour les CMA par rapport aux CSI. Ceci justifie pourquoi, 93,8% des ménages en milieu urbain fréquenteraient le Centre Médical d'Arrondissement (CMA), contre 0% pour les CSI.

Tableau 3.20 : Accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de résidence		Proximité du ménage à la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins			Distance moyenne (en m) d'un ménage à la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Temps (en minutes) moyen mis pour atteindre la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins
		Oui	Non	Total		
Strate de résidence	Urbaine	98.4	1.6	100.0	662.9	29.4
	Rurale	59.4	40.6	100.0	5367.6	114.1
	Total	74.5	25.5	100.0	3542.7	81.2

Source: Enquête CCAP2, Matomb2022

Le présent tableau en occurrence le 3.20 ci-dessus, révèle que, 25,5% des ménages ne fréquenteraient pas les principales formations sanitaires publiques du fait de leur proximité, soit une moyenne de 40,6% en milieu rural contre 1,6% en zone urbaine. Ceci laisserait présager que les principales formations sanitaires publiques fréquentées pour l'obtention des soins en milieu urbain, offriraient des services acceptables du point de vue de la prise en charge des patients. Par contre en milieu rural, le fait que les ménages n'y vont pas malgré la proximité laisserait entendre que d'autres facteurs qui méritent d'être explorés justifieraient cette réticence. Vivement que des mesures visant à consolider ces acquis et améliorer cette offre de service publique soient prises

. Le tableau nous renseigne également que, la distance moyenne d'un ménage à la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins s'estimerait en moyenne de 3542,7 m soit environ 3 km 500m. Spécifiquement, le tableau fait référence à 662.9 m en zone urbaine et 5367.6 m (5km 367m) en milieu rural. En plus, pour réconforter cette tendance plus ou moins sombre sur les distances que parcourraient les ménages afin d'avoir accès aux soins de santé ; le tableau nous fait également état du temps que mettraient les ménages pour accéder chacun, à sa principale formation sanitaire publique. Il y apparaît que, les ménages mettraient au total en moyenne 114 minutes (1h 24 min) à pied, en milieu urbain et 29 minutes en zone rurale. A l'observation de ce qui précède, la commune de Matomb

souffrirait d'un taux de couverture sanitaire en deçà de la moyenne sectorielle. Comme pour dire que bon nombre de villages de la commune, resteraient encore moins voire non couvert par les services sanitaires plus ou moins publics. Des initiatives en termes de plaidoyers devraient donc voir le jour dans la commune afin de résorber cette situation, qui est loin d'honorer la municipalité et ses populations.

III.3.2 Caractérisation du petit matériel utilisé dans les formations sanitaires

Ce tableau présente la proportion des ménages dans la commune de Matomb selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la formation sanitaire publique pour l'obtention des soins.

Tableau 3.21 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de résidence		Caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins									
		Ciseaux	Seringues	Alcool	Coton	Bétadine	Thermomètre	Tensiomètre	Balanc	Gants	Autres à préciser
Strate de résidence	Urbaine	96.9	100.0	100.0	100.0	98.4	98.4	96.9	95.3	92.2	.0
	Rurale	99.0	99.0	99.0	99.0	100.0	99.0	98.0	99.0	99.0	.0
	Total	98.2	99.4	99.4	99.4	99.4	98.8	97.6	97.6	96.4	.0

Source : Enquête CCAP2, Matomb2022

Des ménages enquêtés dans le milieu Urbain dont le membre fréquente une formation sanitaire publique affirmeraient la quasi totale disponibilité des petits matériels dans la formation sanitaire. De même, dans la formation sanitaire de la zone Rurale, la plupart des répondants trouveraient que les petits matériels de soins seraient quasiment disponibles au moment de leur passage dans cette formation sanitaire pour l'obtention du soin. Les seuils que nous indique le tableau 3.21 ci-dessus sembleraient flatteurs, même si on observe plus d'optimisme en zone urbaine à savoir : seringues, alcool, coton, Bétadine seraient respectivement à 100% et ciseaux 96,9% contre 99% pour les seringues, alcool, coton et ciseaux et 100% pour les bétadines en milieu rural pour ne citer que ceux-ci.

III.3.3 Financement des soins dans les formations sanitaires

Tableau 3.22 : Paiement des soins de santé et jugement des ménages sur l'accueil du personnel soignant

Milieu de résidence		Montant (en FCFA) moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Proportion (%) des ménages qui trouvent élevé le montant moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Proportion (%) des ménages ayant déclaré que d'autres frais non autorisés sont exigés pour leur servir dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Répartition (%) des ménages selon le jugement sur l'accueil du personnel soignant dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins			
					Bon	Passable	Mauvais	Total
Strate de résidence	Urbaine	621.9	10.9	4.7	15.6	82.8	1.6	100.0
	Rurale	870.3	30.7	54.5	42.6	56.4	1.0	100.0
	Total	773.9	23.0	35.2	32.1	66.7	1.2	100.0

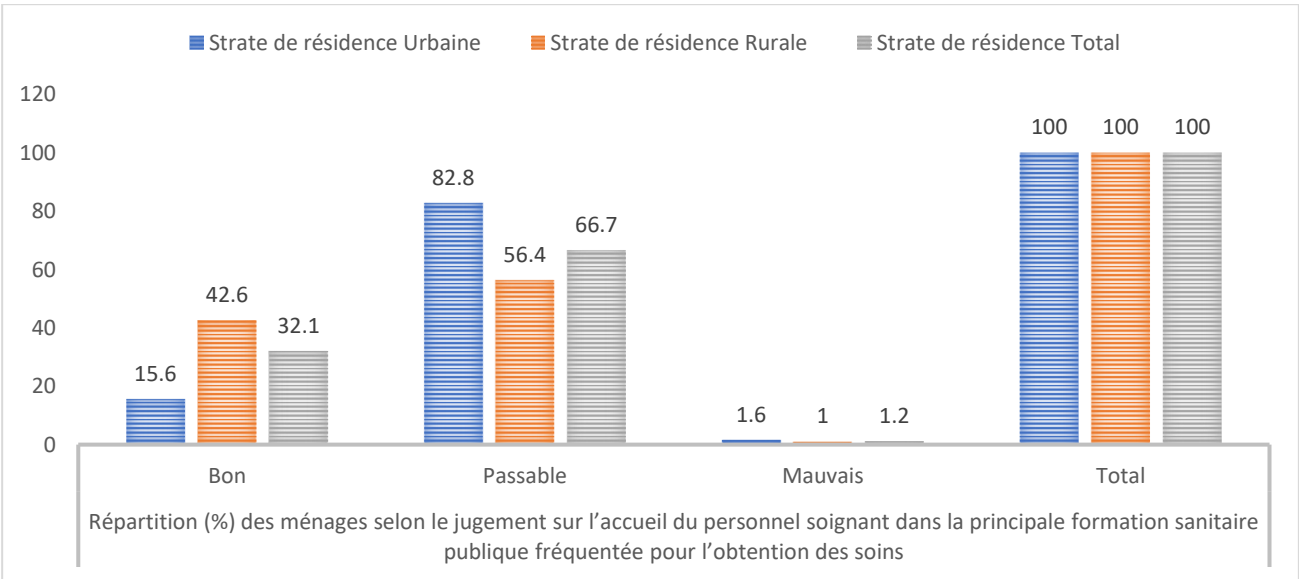
Source: Enquête CCAP2, Matomb 2022

Le tableau 3.22 ci-dessus relève que, primo, le montant moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins, s'élèverait à 773,9 Francs CFA, soit 621,9 en zone urbaine et 870,3 en milieu rural. Secundo, le tableau renseigne que la 23% des ménages au total trouverait ce montant élevé soit 30,7% en milieu rural contre 10,9% en zone urbaine. Tertio, le présent tableau indique également que, 54,5% des ménages en milieu rural déclareraient que des frais non autorisés leurs ont été exigés pour leur servir dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins, contre 4,7% en zone urbaine. Ce qui laisserait présager les poches de corruption dans l'offre de service publique de santé dans la zone rurale. Il urge donc que des mesures visant non seulement à éradiquer ce phénomène mais également à l'empêcher soient prises.

S'agissant du jugement sur l'accueil du personnel soignant dans la principale

formation sanitaire publique fréquentée pour l’obtention des soins, le tableau nous fait observer que, seulement 15,6% des ménages en zone urbaine jugeraient bon cet accueil et 42,6% estimerait que cet accueil est bon en zone rurale. Cette tendance semble s’affirmer dans la suite du tableau, quand il est relevé que 66,7% des ménages jugeraient passable l’accueil du personnel soignant. Il y ressort de façon générale que des efforts devraient être faits en termes d’accueil dans les formations sanitaires publiques de la commune de Matomb, bien que la situation ne semble pas alarmante.

Figure 5 : Répartition (%) des ménages selon le jugement sur l’accueil du personnel soignant dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l’obtention des soins



III.3.4 Appréciation du service rendu dans les formations sanitaires

Au regard de la description de l’offre de services sanitaires publics dans la Commune de Matomb, il est important de s’arrêter pour savoir quelle est l’appréciation et le niveau de satisfaction des ménages par rapport à cette offre de services dans ladite Commune.

Tableau 3.23 : Disponibilité des médicaments et résolution des problèmes de santé dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages ayant déclaré que les médicaments pour les maladies fréquentes dans la localité étaient toujours disponibles		Proportion (%) des ménages pour qui la plupart des problèmes de santé du village sont résolus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins
Strate de résidence	Urbaine	78.1	12.5
	Rurale	42.6	25.7
	Total	56.4	20.6

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Ce tableau ci-dessus révèle un constat fort de sens à savoir la disponibilité des médicaments dans les formations sanitaires tant en milieu rural qu'urbain : 56,4% au total des ménages déclareraient que les médicaments pour les maladies fréquentes dans la localité étaient toujours disponibles soit 42,6% en milieu rural et 78,1% en zone urbaine. Toutefois, bien que l'indisponibilité ne soit pas élevée, l'optimisme dans l'offre de service de santé n'est pas garantie étant donné que le secteur de la santé reste un secteur sensible. Cette réalité semble être réconfortée en évoquant la proportion des ménages pour qui la plupart des problèmes de santé du village sont résolus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins ; ce dans la mesure où seulement 12,5% des ménages de l'espace urbain ne répond par l'affirmation contre 25,7% des ménages de la zone rurale trouveraient la plupart de leurs problèmes résolus par la principale formation sanitaire. Tout ceci interpellerait plus d'un observateur à questionner l'opportunité de l'existence d'une formation sanitaire, qui non seulement est dépourvu en médicament mais n'arrive pas également résoudre la plupart des problèmes des patients. Vivement que des plaidoyers soient menés pour changer cette triste tendance.

Tableau 3.24 : Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins

Milieu de résidence		Proportion (%) des ménages non satisfaits des services de santé offerts dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :									
			Eloignement des formations sanitaires	Mauvaise qualité des services offerts	Absentéisme du personnel	Mauvaise qualification du Personnel de la formation sanitaire	Monnayage des soins	Insuffisance de médicaments	Mauvaise qualité des équipements	Insuffisance des équipements	Coût élevé de l'accès aux soins de santé	Autres (à préciser)
Strate de résidence	Urbaine	6.25	25.0	50.0	.0	25.0	25.0	50.0	100.0	75.0	.0	.0
	Rurale	39.6	97.5	5.0	2.5	.0	2.5	7.5	2.5	22.5	5.0	.0
	Total	26.7	90.9	9.1	2.3	2.3	4.5	11.4	11.4	27.3	4.5	.0

Source: Enquête CCAP2, commune 2022

Le tableau 3.24 ci-dessus renseigne que 6,2% des ménages en zone urbaine sont insatisfaits des services de santé offerts dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins, contre 97,5% en milieu rural. Il ne fait aucun doute que ce niveau de non

satisfaction est plus qu'alarmant pour tout observateur averti. C'est certainement dans le même sillage que le présent tableau explicite les potentielles raisons de non satisfaction. On peut y observer en zone urbaine, la prééminence de la mauvaise qualité des équipements (100%), de l'insuffisance des équipements (75%) auxquels s'ajoute l'insuffisance des médicaments (50%), la mauvaise qualité des services offerts (50%) et l'éloignement des formations sanitaires (25%). Pour ce qui est du milieu rural, on observe comme raisons plus en vue justifiant la non satisfaction : l'éloignement (97,5%) ; l'insuffisance des médicaments (7,5%) ; insuffisance des équipements (22,5%) et la mauvaise qualité des équipements (2,5%). De façon générale, il ressort de ce tableau que l'offre de service de santé dans la commune de Matomb est plus ou moins problématique et nécessite par conséquent des actions visant à l'améliorer.

III.3.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service en soins de santé

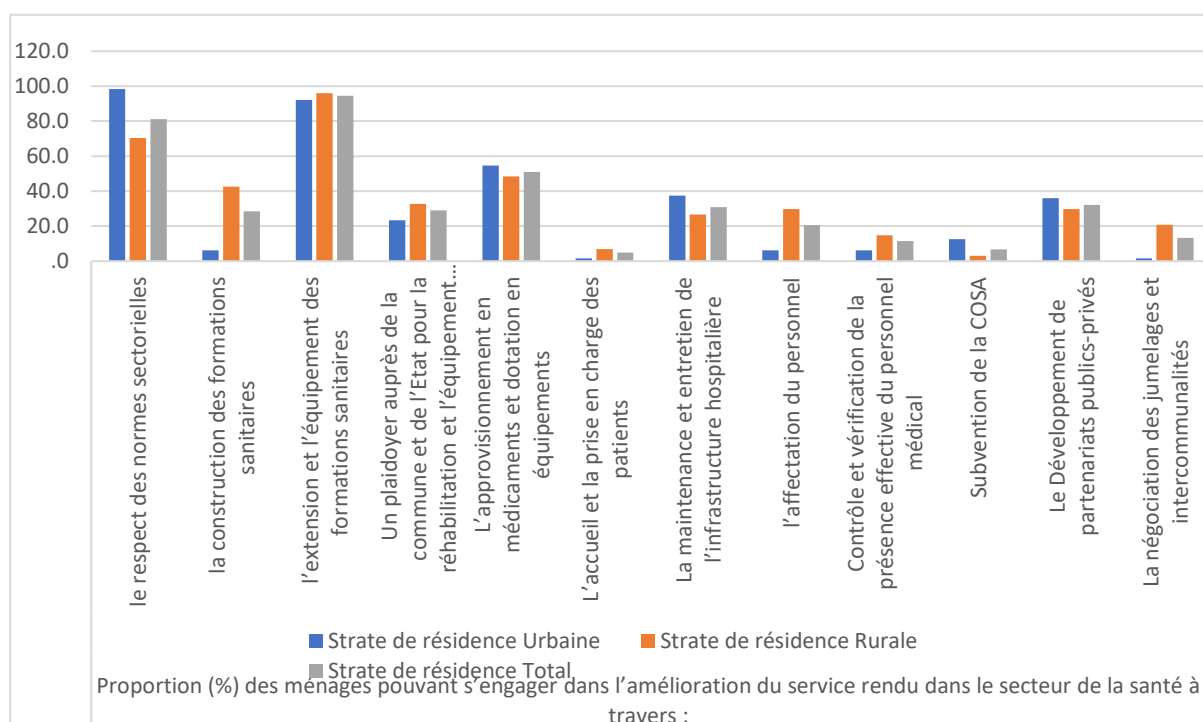
Il s'agit dans ce tableau de présenter les principaux axes d'engagement citoyen des ménages de la commune de Matomb.

Tableau 3.24 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé ; Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Milieu de résidence		Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé à travers :												Autres à préciser
		Formations sanitaires supplémentaires		Extension/réhabilitation/Équipements des formations sanitaires		Amélioration de la gestion des FOSA						Réduction du coût d'accès aux soins de santé		
		Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles	Plaidoyer auprès des ONG/structures privées pour la construction des formations sanitaires	Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires	Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires	L'approvisionnement en médicaments et dotation en équipements	L'accueil et la prise en charge des patients	La maintenance et entretien de l'infrastructure hospitalière	Plaidoyer pour l'affectation du personnel	Contrôle et vérification de la présence effective du personnel médical	Subvention de la COSA	Le Développement de partenariats publics-privés	La négociation des jumelages et intercommunalités	
Strate de résidence	Urbaine	98.4	6.3	92.2	23.4	54.7	1.6	37.5	6.3	6.3	12.5	35.9	1.6	.0
	Rurale	70.3	42.6	96.0	32.7	48.5	6.9	26.7	29.7	14.9	3.0	29.7	20.8	.0
	Total	81.2	28.5	94.5	29.1	50.9	4.8	30.9	20.6	11.5	6.7	32.1	13.3	.0

Source : Enquête CCAP2, Matomb2022

Figure 6 : Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé à travers :



Pour le milieu rural, le tableau 3.24 ci-dessus fait observe un plus d'intérêt pour les actions suivantes : l'extension et l'équipement des formations sanitaires (92,2%) ; l'approvisionnement en médicaments et dotation en équipements (54,7%) et la maintenance et entretien de l'infrastructure hospitalière (37,5%). Cette dynamique urbaine ne s'éloigne pas de celle de la zone rurale. Ainsi, le tableau renseigne que, 96% des ménages envisageraient l'extension et l'équipement des formations sanitaires; 48,5% optent pour l'approvisionnement en médicaments et dotation en équipements 26,7% pour maintenance et entretien de l'infrastructure hospitalière et 29,7% pour l'affectation du personnel.

III.4 Services de l'éducation

L'éducation est un des Objectifs de Développement Durable défini par les Nations Unies pour la période 2015-2030. Le Gouvernement camerounais, soucieux de son développement, s'est approprié cet objectif en promeuvent une éducation de base pour tous. Le but recherché est l'atteinte d'une éducation de qualité afin de garantir un avenir à la jeunesse camerounaise. L'objectif de cette section est d'analyser le niveau de satisfaction des ménages enquêtés en ce qui concerne l'accès à l'éducation. Ce d'autant plus que l'accès à une éducation de qualité est l'un des indicateurs clés de l'Indice de Développement Humain permettant de mesurer le taux de développement des pays du monde selon le Programme des Nations Unies pour le Développement. Ainsi, dans cette section, il est question d'évaluer le taux de scolarisation des ménages selon la strate de résidence.

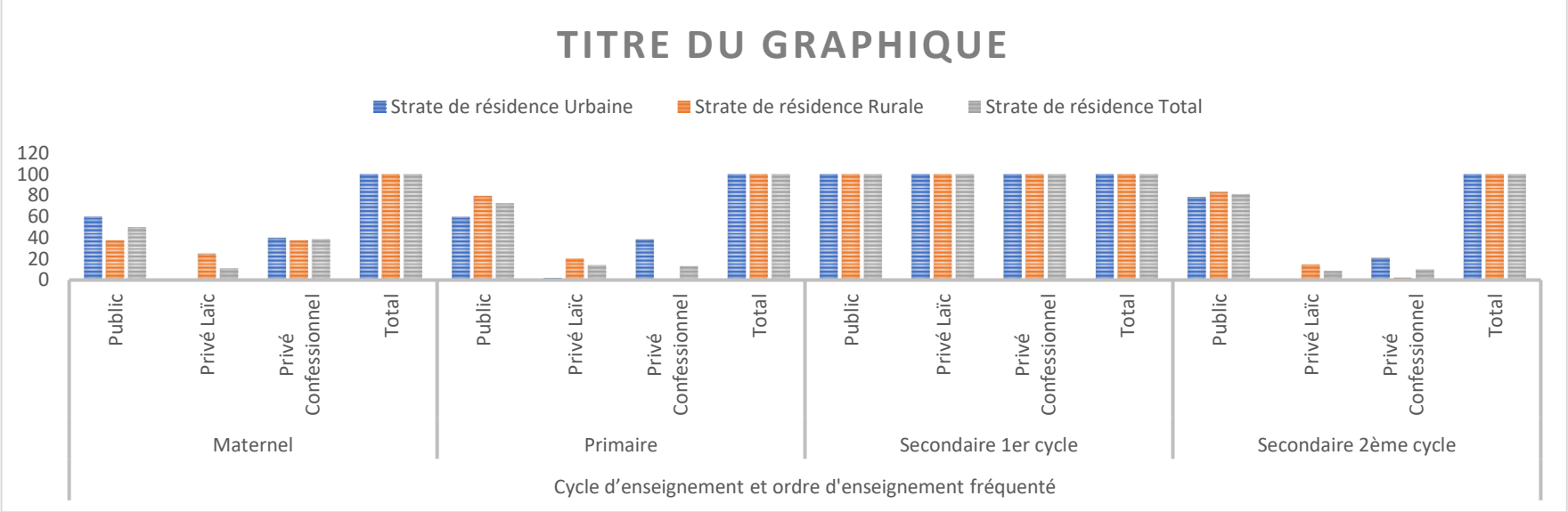
III.4.1 Fréquentation scolaire dans la commune

Tableau 3.26 : Pourcentage des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le milieu de résidence

Milieu de résidence		Pourcentage des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le milieu de résidence	Cycle d'enseignement																					
			Maternel				Primaire				Secondaire 1er cycle				Secondaire 2ème cycle				Autre		Total			
			Dans quel ordre d'enseignement fréquente				Dans quel ordre d'enseignement fréquente				Dans quel ordre d'enseignement fréquente				Dans quel ordre d'enseignement fréquente				Dans quel ordre d'enseignement fréquente		Dans quel ordre d'enseignement fréquente			
			Public	Privé Laïc	Privé Confessionnel	Total	Public	Privé Laïc	Privé Confessionnel	Total	Public	Privé Laïc	Privé Confessionnel	Total	Public	Privé Laïc	Privé Confessionnel	Total	Public	Total	Public	Privé Laïc	Privé Confessionnel	Total
Strate de résidence	Urbaine	89.4	60	0	40	100	59.9	2.2	38.4	100	100	100	100	100	78.4	0.9	20.9	100	60	0	40	100	59.0	2.3
	Rurale	88	37.5	25	37.5	100	79.5	20.5	0	100	100	100	100	100	83.3	14.9	2.3	100	37.5	25	37.5	100	79.5	20.4
	Total	88.6	50	11.1	38.9	100	72.4	14.2	13.3	100	100	100	100	100	81.1	8.5	10.2	100	50	11.1	38.9	100	72.	14.5

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Figure 7: Pourcentage des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le milieu de résidence



Le tableau ci-dessus, révèle que le milieu urbain a plus d'enfants que la zone rurale en ce qui concerne les cycles et ordres d'enseignement : 89,4% contre 88%. Ceci revient à dire que les enfants seraient plus scolarisés en milieu urbain que rural. Le taux de fréquentation du cycle maternel est plus important dans le public à savoir 50%, contre 38,8% dans le privé confessionnel et 11,1% dans le privé Laïc. S'agissant du cycle primaire, l'ordre d'enseignement public est aussi le plus prisé par les ménages avec un total de 72,4%, contre 14,2% pour le privé Laïc et 13,3% pour le privé confessionnel. Pour ce qui est du secondaire 1^{er} cycle, les enfants sont présents à part égal dans les différents ordres. Quant au 2^{ème} cycle, l'ordre public se taille également la plus grande part, en se tirant avec un total de 78,4%, contre 0,9% pour le privé Laïc et 20,9% pour le privé confessionnel. Ces données accompagnées du Figure ci-dessus traduirait à suffisance, le fort intérêt des ménages pour l'ordre d'enseignement public aussi bien en milieu rural qu'urbain. Reste à savoir les mobiles qui fonderaient ce choix.

Tableau 3.27 : Raisons de la préférence du privé au public pour la fréquentation d'un établissement scolaire

Milieu de résidence		Raisons de préférence du privé au public		
		Eloignement	Coût	Qualité de l'éducation
Strate de résidence	Urbaine	18.1	0	100
	Rurale	81.8	0	95.4
	Total	50	0	97.7

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Le présent tableau ci-dessus relève que les ménages ayant privilégiés la fréquentation d'établissement privé au public l'ont fait à 100% pour la qualité de l'éducation et 18% de ces derniers justifieraient leur choix par l'éloignement en zone urbaine. De même milieu rural, le choix du public se justifierait par la qualité de l'éducation à 95,4 contre 81,8% pour l'éloignement. Et, il faut également observer qu'aucun de se ménager n'a fait référence au coût de la scolarisation. Quand on connaît le coût de la scolarisation dans le privé confessionnel. Il semblerait donc que, l'option desdits ménages s'appuie sur des considérations plus ou moins objectives, en occurrence les résultats scolaires.

Tableau 3.28 : Répartition (%) des ménages déclarant l'existence d'un établissement scolaire public dans un cycle d'enseignement disponible dans le village / quartier selon le milieu de résidence et la proximité du ménage à cet établissement scolaire public

Cycle disponible dans le village / quartier du ménage		Existence d'un établissement scolaire public			Proximité du ménage à l'établissement scolaire public disponible dans le village / quartier		
		Strate de résidence			Oui	Non	Total
		Urbaine	Rurale	Total			
Cycle	Maternel	36.9	20.7	25.5	98.2	1.7	100
	Primaire	53.8	37.6	42.4	90.3	9.6	100
	Secondaire	52.3	19.4	29.2	96.8	3.1	100
	Formation professionnelle	1.5	0	0.4	100	0	100
	Total	36.1	19.4	24.4	94.4	5.6	100

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Le tableau 3.28 renseigne que les ménages de la zone urbaine déclarent l'existence d'un établissement scolaire public dans leur village/quartier à 36,9% pour le cycle maternel, 53,8% : primaire, 52,3% : secondaire et 1,5% formation professionnelle. Pour ce qui est du milieu rural, les ménages affirment à 19,4% l'existence d'un établissement public dans leur village ; soit 20,7% pour la maternelle ; 37,6% pour le primaire et 19,4% pour le secondaire. Si les présentes données ne sont pas alarmantes dans l'ensemble, la moyenne totale à l'évocation de l'existence d'un établissement scolaire public, qui est de 24,8%, invite à initier des actions visant faciliter davantage l'accès à l'école aux apprenants.

Il ressort également de ce tableau que seulement 5,6% des ménages déclarent que l'établissement scolaire public disponible dans le village / quartier n'est pas à proximité : soit 1,7% pour la maternelle ; 9,6% pour le primaire ; 3,1% pour le secondaire et 0% pour la formation professionnelle. Ce qui laisserait penser à l'accessibilité facile pour les élèves aux établissements scolaires publics disponibles dans leur zone de résidence. La proximité des établissements scolaires publics disponibles ne susciterait aucune inquiétude donc pas dans la commune de Matomb.

III.4.2 Accessibilité de l'école publique dans la commune

Tableau 3.29 : Distance moyenne parcourue et temps moyen mis à pied pour se rendre à l'établissement scolaire

Fréquenté selon le cycle d'enseignement et le milieu de résidence

Cycle disponible		Strate de résidence					
		Urbaine		Rurale		Total	
		Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis	Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis	Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis
Cycle	Maternel	106.1	5.2	40.5	1.2	60.04	2.3
	Primaire	248.0	6.7	247.8	6.9	247.9	6.8
	Secondaire	732.5	47.8	775.2	15.6	762.5	25.2
	Formation professionnelle	0	0	0	0	0	0
	Total	271.7	14.9	265.9	5.9	267.6	8.6

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Le tableau 3.29 relève des disparités en termes de distance parcourue ou du temps mis pour accéder à pied à l'école. La situation d'après le présent tableau, est moins désagréable en zone urbaine et rurale, avec un temps mis total de 14,9 minutes dans l'espace urbain, contre 5,9 en milieu rural. Spécifiquement, le tableau fait observer tout de même une durée d'accès au cycle primaire non négligeable dans l'ensemble, soit une distance de 248 m au total soit 248 m aussi bien en zone urbaine que rurale.

Il faut dire que nous privilégions cette dernière analyse (distance et temps mis) au détriment de celle qui met en exerce la proximité pour apprécier l'accessibilité des établissement scolaires aux ménages. L'analyse faite selon le temps mis et la durée semble plus pertinente pour apprécier l'accessibilité.

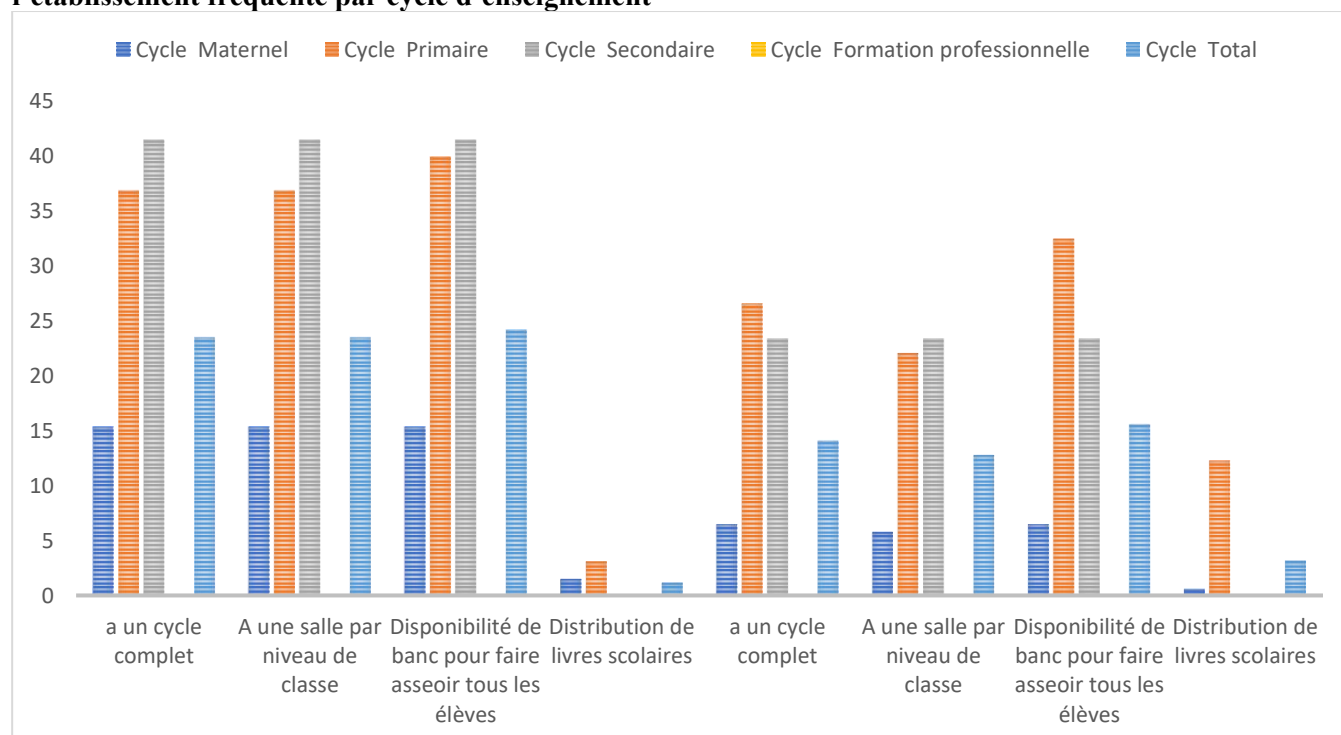
III.4.3 Caractéristiques de l'environnement scolaire

Tableau 3.30 : Proportion (%) des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par cycle d'enseignement

Cycle disponible		Strate de résidence											
		Urbaine				Rurale				Total			
		a un cycle complet	A une salle par niveau de classe	Disponibilité de banc pour faire asseoir tous les élèves	Distribution de livres scolaires	a un cycle complet	A une salle par niveau de classe	Disponibilité de banc pour faire asseoir tous les élèves	Distribution de livres scolaires	a un cycle complet	A une salle par niveau de classe	Disponibilité de banc pour faire asseoir tous les élèves	Distribution de livres scolaires
Cycle	Maternel	15.4	15.4	15.4	1.5	6.5	5.8	6.5	0.6	9.1	8.7	9.1	0.9
	Primaire	36.9	36.9	40.0	3.1	26.6	22.1	32.5	12.3	29.7	26.5	34.7	9.6
	Secondaire	41.5	41.5	41.5	-	23.4	23.4	23.4	-	28.8	28.8	28.8	-
	Formation professionnelle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total	23.5	23.5	24.2	1.2	14.1	12.8	15.6	3.2	16.9	16.0	18.2	2.6

Source: Enquête CCAP2, commune 2022

Figure 8: Proportion (%) des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par cycle d'enseignement



Le tableau 3.30 ci-dessus indique un environnement préscolaire et scolaire moins élogieux. On aperçoit à l'aide du présent tableau que l'ensemble des établissements à cycle complet représenterait un total de 16,9% selon les ménages de la commune de Matomb, soit 23,5% en zone urbaine, contre seulement 14,1 en milieu rural. On y note également des spécificités non négligeables en parlant du cycle complet ou non des établissements scolaires dans la zone urbaine que rurale. Dans la zone urbaine, on évoquerait les chiffres suivants : maternel 15,4% ; primaire 36,9% ; secondaire 41,5% et la formation professionnelles 0%. Par contre dans la zone rurale, on noterait : maternel 6,5% ; primaire 26,6% ; secondaire 23,4% et la formation professionnelles 0%.

A l'évocation d'une salle par niveau de classe le tableau précise que, le niveau moyen en fonction des cycles s'estimerait comme suit : maternel seulement 9,1% ; le primaire 29,7% ; le secondaire 28,8% et les formations professionnelles 0%. Ces disparités s'accroissent davantage selon qu'on est en zone urbaine ou en milieu rural. On peut y voir en zone urbaine : le cycle maternel 15,4% ; primaire 40% ; secondaire 41,5% et la formation professionnel 0%. Et en milieu rural : maternel 5,8% ; primaire 22% ; secondaire 23% et la formation professionnelle 0%.

La disponibilité d'un banc par élève obéirait à cet environnement d'insuffisance avec des moyennes suivantes : maternel 9,1% ; primaire 34,7% ; secondaire 28,8% et la formation professionnel 0%.

Enfin, pour ce qui est de la distribution des livres, l'expression des ménages est sans équivoque : maternel 0,9% ; primaire 9,6% ; secondaire et formation professionnelle 0%. Tout ceci témoignerait donc de l'environnement moins favorable à une éducation de qualité dans la Commune de Matomb ; ce qui nécessite des initiatives tant institutionnelles que locales pour une éducation aux lendemains meilleurs dans cette commune.

Tableau 3.31 : Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement et appréciation de la fréquence de présence de l'enseignant dans la classe selon le cycle

Cycle disponible		Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement	Répartition (%) des ménages selon l'appréciation de la fréquence de la présence de l'enseignant dans la classe			
			Régulier	Moyennement régulier	Irrégulier	Total
Cycle	Maternel	28	60	40	-	100
	Primaire	33	58	42	-	100
	Secondaire	38	70	29	2	100
	Formation professionnelle	.	-	-	-	-
	Total	34	63	36	1	100

Source: Enquête CCAP2, commune 2022

Le tableau 3.31 révèle que l'effectif total moyen dans les salles de classe dans la commune de Matomb relativement dense est de 34 et obéit au seuil de la réglementation. Mais on note quelques disparités en fonction des cycles existant : maternel 28 ; primaire 33 et secondaire 38. Mais il faut faire observer que ces disparités ou encore cette densité peuvent s'expliquer par l'effet de l'insuffisance des salles de classe et ou des établissements scolaires ou encore par le manque d'enseignants. Le tableau ci-dessus laisse également ressortir que, la fréquence de la présence de l'enseignant dans les salles de classe est assez confortable, soit une moyenne globale 63% ; contre une irrégularité de seulement 1% se déclinant ainsi que suit : niveau secondaire 2% ; 0% à la maternel et 0% au primaire. Ceci semble traduire la présence effective des enseignants dans les établissements pour dispenser les cours.

Toutefois si l'on s'en tient au caractère : moyennement régulier, la situation deviendrait alarmante avec le taux de 36% de ménages qui affirmeraient l'assez régularité des enseignants notamment : 40% pour la maternel, 42% pour le primaire et 29% pour le secondaire. Cette régularité moyenne des enseignants peut être lié à plusieurs contingences, notamment leur condition de travail et de vie. Il est clair que cette triste tendance ne saurait trouver d'excuse, quand on connaît les effets ô combien désagréables qu'elle peut entraîner. Il urge donc que des solutions tant endogènes qu'exogènes, formelles qu'informelles soient initiées à court termes.

Tableau 3.32 : Proportion (%) dans la commune des ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE selon le milieu de résidence

Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de non-participation aux réunions de l'APEE

Cycle disponible		Proportion (%) de ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE	Parmi les ménages qui ne participent pas à l'APEE, proportion (%) de ménages selon la raison de non-participation aux réunions de l'APEE				
			Non-respect des horaires	Durée	Réunion d' information et non d' échanges	Non reddition des comptes	Autres (à préciser)
cycle	Maternel	-	-	-	-	66.67	66.67
	Primaire	1.37	-	-	-	100.00	100.00
	Secondaire	0.46	-	-	-	75.00	75.00
	Total	-	-	-	-	66.67	66.67

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Le présent tableau relève un faible taux des ménages ne participant pas à l'APEE dans les trois cycles disponibles : 0% pour le cycle maternel ; 1,37% au primaire et 0,45% au secondaire. Ceci traduirait l'intérêt de la grande majorité des ménages aux réunions d'APEE. De plus, à la lecture du présent tableau ci-dessus, cette non-participation se justifierait par la non reddition des comptes respectivement selon les cycles : 66,67% pour la maternel, 100% le primaire et 75% pour le secondaire%. La non reddition des comptes serait un handicap à la participation des ménages et au fonctionnement de l'APEE dans la commune de Matomb. Il importe donc de trouver des pistes amélioratives qui permettrait de lever ce handicap.

III.4.4 Coût de l'éducation et gestion des ouvrages de l'école

Tableau 3.33 : Répartition des ménages selon l'appréciation du montant payé pour des frais exigibles et le milieu de résidence

Cycle disponible		Dépense moyenne (FCFA)			Répartition (%) des ménages payant les frais exigibles par appréciation du montant payé		Proportion (%) de ménages ayant payé autre chose en plus des frais exigibles d'éducation
					Elevé	Raisonnable	
Cycle	Maternel	6,000	12,650	5,900	65	35	1
	Primaire	822	8,645	4,046	54	46	11
	Secondaire	13,519	18,151	6,556	73	27	11
	Formation professionnelle	.	.	.	-	-	-
	Total	6,504	12,915	5,274	63	37	6

Source: Enquête CCAP2, commune 2022

Le tableau ci-dessus renseigne que les coûts de l'inscription et ceux de l'APEE se disputent la prééminence en termes de montant en fonction des cycles. A la maternelle et au secondaire le montant de l'APEE est supérieur à l'inscription soit respectivement 12,650 FCFA et 6,000 FCFA à la maternelle ; 18,151 FCFA et 13,519 FCFA pour le secondaire et 8,645 FCFA et 822 FCFA pour le primaire. Il y apparait également d'autres frais dont les montants sont inférieurs à l'inscription et à l'APEE : 5,900 à la maternelle et 6,556 FCFA au secondaire. Le tableau révèle également que 63% des ménages estimerait ces montants élevés, soit 65% pour la maternelle ; 54% au primaire et 73% s'agissant du secondaire. En plus du niveau des montants relatifs à l'inscription à la maternelle et au primaire devrait également interpeller les acteurs du secteur, dans la mesure où on parle de plus en plus de la gratuité du service public dans ces deux cycles.

Tableau 3.34 : Proportion (%) des ménages déclarant que les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) endommagés de l'école ont été réfectionnés suivant le type d'acteur selon le cycle d'enseignement

Cycle disponible		Acteur déclaré de la réfection des ouvrages endommagés :					
		L'APEE	Le Maire (Commune)	Une organisation du village	Le MINEDUB/MINESEC/MINEFOP	Les Elites	Autres partenaires (à préciser)
Cycle	Maternel	9.13	-	0.46	-	1.83	0.46
	Primaire	34.70	-	2.74	0.91	13.70	-
	Secondaire	28.31	-	3.20	6.39	11.87	-
	Formation professionnelle	-	-	-	-	-	-
	Total	18.04	-	1.60	1.83	6.85	0.11

Source: Enquête CCAP2, commune 2022

Le présent tableau ci-dessus laisse entrevoir quasiment l'exclusivité de la réfection des ouvrages à l'APEE dans les cycles cibles, même s'il est nécessaire de faire observer que cette intervention semble mineur à la lecture du faible intérêt dont les ménages y ont accordé : 28,31% au total ; soit 9,13% pour la maternelle ; 34,70% s'agissant du primaire et 28,3% au secondaire. La lecture du présent tableau inviterait plus d'un observateur à l'étonnement quand on apprend l'absence de l'institution communale dans la réhabilitation des ouvrages endommagés de l'école. Ce, dans un contexte de décentralisation porté par l'avènement de la loi portant Code Général des CTD. L'absence des institutions sectorielles de l'Etat inquiète tout autant, aux vues de l'importance de ces derniers dans le suivi-évaluation de la gestion des établissements scolaires des cycles cibles. Ce qui appelle à des initiatives devant participer à tourner le « dos » à cette façon de faire, qui n'a d'intérêt que pour rendre moins favorable, l'environnement lié à la scolarisation.

III.4.5 Appréciation du service de l'éducation par cycle

Tableau 3.35 : Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation selon le cycle d'enseignement et la raison de non satisfaction

Cycle disponible		Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :										
			Eloignement de l'établissement	Insuffisance de salles de classe	Insuffisance d'équipements	Insuffisance des écoles	Assiduité	Ponctualité	Qualité des enseignements	Absence de distribution de manuels scolaires	Mauvais résultats	Coûts élevés de la scolarité	Autres (à préciser)
cycle	Maternel	0.46	-	100.0	100.0	100.0	-	-	100.0	-	-	100.0	-
	Primaire	8.68	21.1	84.2	94.7	68.4	-	-	100.0	-	10.5	21.1	-
	Secondaire	5.94	84.6	53.8	92.3	30.8	38.5	23.1	92.3	7.7	46.2	53.8	7.7
	Total	3.77	45.5	72.7	93.9	54.5	15.2	9.1	97.0	3.0	24.2	36.4	3.0

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Le tableau 3.35 ci-dessus, révèle que les ménages non satisfaits des services d'éducation occuperaient une place significativement moins honorable dans la Commune de Matomb : soit 0,46% au cycle maternel ; 8,68% dans le primaire et 5,94% dans le secondaire. Ce qui résulterait très certainement de la qualité des enseignements et ou des résultats y afférents. Mais la suite de ce tableau, notamment dans sa partie explicitant les raisons de l'insatisfaction, on s'aperçoit que l'insuffisance des salles (72,7%), des équipements (93,9%), des écoles (54,5%), la qualité des enseignements (97%), le cout élevé de la scolarité (36,4%) et l'éloignement des établissement (45,5%) occupent des places de choix.

Il y apparait plus spécifiquement des écarts, qui se manifestent dans les différents cycles cibles. Le primaire est ainsi perçu : 84,2% pour l'insuffisance des salles de classe ; 21% pour l'éloignement et 94,7% pour l'insuffisance des équipements et 68,4% pour l'insuffisance des écoles. S'agissant du secondaire, on note que parmi les raisons de la non satisfaction, l'insuffisance des équipements l'établissement (92,3%) ainsi que l'éloignement de l'établissement (84,6%) et l'insuffisance des salles de classe 53,8%) sont cités. Pour la maternelle, l'insuffisance de salles de classe, d'équipements, d'écoles et d'enseignement gagnent le terrain avec 100% chacun. En sommes, le tableau semble indiquer que, malgré l'existence de bon nombre de pesanteurs dans les services d'éducation, les effets induits y afférents cachent moins la satisfaction des ménages.

III.4.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service de l'éducation

Tableau 3.36 : Actions des ménages au niveau communal en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation

Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Cycle disponible		Proportion (%) des ménages pouvant s'engager au niveau communal dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation à travers :						
		Prime d' excellence aux écoles	Sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle	Suivi rapproché des relations parents/enseignants	Restauration de l' autorité des enseignants	Formation des enseignants	Plaidoyer pour l' affectation du personnel	Dans laquelle de ces actions au niveau communal votre ménage est-il prêt à s' engager en vue de l' amélioration de la qualité du service rendu par l'école maternelle que votre enfant fréquente ? Autres (à préciser)
Cycle	Maternel	3.2	7.3	4.6	0.5	0.9	5.9	-
	Primaire	8.2	32.0	13.7	3.7	9.1	19.6	1.4
	Secondaire	8.2	24.7	15.5	4.6	5.0	16.4	-
	Formation professionnelle	-	-	-	-	-	-	-
	Total	4.9	16.0	8.4	2.2	3.8	10.5	0.3

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Le présent tableau 3.36 ci-dessus relève une certaine timidité dans l'engagement des ménages à l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation dans la commune de Matomb. En dehors du plaidoyer pour l'affectation du personnel qui atteint 19,6% dans le cycle primaire et 16,4% au secondaire ; la sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle qui au primaire a atteint 32% et au secondaire 24,7% ; ainsi que le suivi rapproché des relations parents/enseignants : primaire (13,7%), secondaire (15,5%) ; les autres propositions ci-dessus n'a pu atteindre le cap de 10% du choix des ménages. Ceci ne saurait présager des lendemains optimistes dans la relation entre l'institution communale et les communautés dans la municipalité de Matomb.

Tableau 3.37 : Actions des ménages au niveau communautaire en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation
Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Cycle disponible		Proportion (%) des ménages pouvant s'engager au niveau communautaire dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation à travers :									
		Participation aux activités de l' école	Prime aux bons enseignants	Dénonciation des enseignants indécidats	Renforcement des relations parents-enseignants	Acquittement des cotisations	Renforcement de la présence des femmes au sein du bureau de l' APEE	Diffusion des compte rendus de la gestion de l' APEE	Diffusion des bonnes pratiques	Contrôle de la présence régulière des enseignants	Autres (à préciser)
Cycle	Maternel	5.02	5.94	6.85	5.48	3.20	3.20	5.94	3.20	2.74	0
	Primaire	15.53	18.72	25.11	15.07	19.18	10.96	29.22	11.42	16.44	0
	Secondaire	16.44	19.18	21.46	15.07	11.42	7.31	23.29	13.24	11.87	0
	Formation professionnelle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
	Total	9.25	10.96	13.36	8.90	8.45	5.37	14.61	6.96	7.76	0

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Le présent tableau 3.37 ci-dessus, renseigne à l'image de son devancier le tableau 3.36 le très peu d'intérêt des ménages à des actions communautaires devant concourir à l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation. Il y apparaît qu'aucune proposition prise individuellement dans chacun des cycles cibles, n'a recueilli 10% de l'attention des ménages au cycle maternel. Pour ce qui est du primaire et du secondaire, cette tendance reste timide malgré une légère amélioration. Ainsi, il y apparaît : la diffusion des comptes rendus des réunions de l'APEE, 29,22% au primaire et 23,29% au secondaire ; la dénonciation des enseignants indécidats 25,11% au primaire et 21,46% au secondaire. Dans l'ensemble, l'intérêt des ménages à l'action communautaire est loin d'inspirer la sérénité dans la Commune de Matomb. Ce qui serait inquiétant pour le service de l'éducation dans les communautés, surtout quand on connaît l'apport de ces dernières dans le fonctionnement des services au niveau local en occurrence celui de l'éducation, dans un contexte de rareté des appuis publics de l'Etat ou des CTD.

III.5 Fourniture des services communaux

Dans un contexte de décentralisation, la commune a plus que jamais de lourdes missions à accomplir. Elle a désormais la charge de promouvoir le développement au niveau local. Elle est garante du bien-être et de l'épanouissement des citoyens. Au regard donc de ces missions non exhaustives qui incombent à la commune, il devrait exister une franche collaboration interaction entre les citoyens et l'institution communale. Cette section s'intéresse donc à l'analyse de l'environnement communal. Ainsi, la caractérisations de la fourniture des services communaux, les contraintes dans la fourniture des services communaux, la promotion de l'engagement citoyen dans la commune, l'appréciation des services communaux et les actions envisagées par les ménages en vue de l'amélioration des services communaux sont les points qui vont meubler cette analyse.

III.5.1 Caractérisations de la fourniture des services communaux

Tableau 3.38 : Demande de service, accueil à la commune et temps mis pour l'obtention du service

Service communal		Proportion de ménages ayant demandé le service pendant les 12 derniers mois	Proportion de ménages estimant que l'accueil pour le service a été bon	Temps mis pour obtenir le service communal						
				Après combien de temps avez-vous obtenu le service demandé à la Commune ?						
				En cours	Minute	Heure	Jour	Semaine	Mois	Total
Service	Acte de naissance	16.0	6.4	91.4	-	-	-	-	8.6	100.0
	Acte de décès	.0	.0	-	40.0	20.0	-	20.0	20.0	100.0
	Acte de mariage	2.3	2.3	-	-	25.0	75.0	-	-	100.0
	Légalisation des documents officiels	1.8	.5	100.0	-	-	-	-	-	100.0
	Eclairage public	.5	.0	-	-	-	100.0	-	-	100.0
	Authentification des documents	.9	.0	66.7	-	16.7	-	-	16.7	100.0
	Informations	2.7	.5	91.4	-	-	-	-	8.6	100.0

Source: Enquête CCAP2, commune 2022

Le tableau renseigne sur les relations entre les ménages et la Marie en lien avec les services qu'offre la municipalité de Matomb. Il y ressort que, dans les 12 derniers mois, quasiment les ménages n'ont pas été en contact avec la commune. La Proportion de ménages ayant demandé le service pendant les 12 derniers mois serait sans exagération aucune, nulle : 2,3% pour les actes de mariage ; 1,8% pour la légalisation des documents, 5% pour l'éclairage public et 9% pour l'authentification des documents, le tout au bout d'une année. Le service d'acte de naissance fait légèrement la différence avec 16%. Ici, même la demande d'information n'est pas au-dessus de 2,7%. Cet état de chose remettrait considérablement en cause la logique d'intervention privilégiée dans l'implémentation du service public, à savoir la décentralisation, gage du rapprochement du service public de la population. Le tableau fait également état de la qualité de l'accueil dans l'offre de services dans la Commune de Matomb. Il y ressort que, l'accueil serait moins à la hauteur des attentes des ménages : la proportion de ménages estimant que l'accueil pour le service a été bon est quasi nulle. Plus spécifiquement, cette proportion n'est supérieure à 7% sur aucun des services offerts par la commune. Cette propension n'augurerait point un avenir florissant dans la relation de réciprocité qu'exige l'offre de services des municipalités en général et ceux de la commune de Matomb plus singulièrement. D'où l'urgence et la nécessité des actions visant à renverser cette triste tendance. Le présent tableau exprime également le temps mis pour obtenir le service communal. Il y apparait que les durées vont de jour à l'an. Pour les ménages aucune demande n'est rendue par la Marie de Matomb en minute et ou en heures en termes de temps mis.

III.5.2 Contraintes dans la fourniture des services communaux

Tableau 3.39 : Proportion (%) des ménages selon le délai pour rendre le service communal

Service communal		Proportion (%) de ménages qui trouvent long ou très long le temps mis pour rendre le service	Cause du temps long ou très long pour rendre service					Total
			Personnel indisponible/absent	Absence de matériel de travail	Mauvaise organisation des services	Refus de corrompre	Autres (à préciser)	
Service	Acte de naissance	82.86	-	-	31.0	3.4	65.5	100.0
	Légalisation des documents officiels	-	100.0	-	-	-	-	100.0
	Eclairage public	75.00	-	-	100.0	-	-	100.0
	Authentification des documents	100.00	100.0	-	-	-	-	100.0
	Informations	100.00	16.7	16.7	16.7	-	50.0	100.0

Source: Enquête CCAP2, commune 2022

Le présent tableau ci-dessus relève la part des ménages estimant long ou très long le temps mis pour rendre un service. Il y ressort que le temps mis pour bénéficier d'un service dans la commune de Matomb est loin d'être négligeable : 82,86 % des ménages l'expriment s'agissant des actes de naissance ; 75% pour l'éclairage public ; 100% s'agissant de l'authentification des documents et 100% pour l'information. Pour ce qui est des causes du temps long ou très long pour rendre service dans la Commune de Matomb, révèle que, l'indisponibilité du personnel/absence, la mauvaise organisation du travail sont des causes majeures du temps mis. Pour les ménages ceci est vérifiable au travers de légalisation et l'authentification où ils penchent à 100% pour l'absence/indisponibilité du personnel. En ce qui concerne l'acte de naissance, l'éclairage public et l'information, les ménages penchent pour la mauvaise organisation des services respectivement à 31%, 100% et 16,7%.

Tableau 3.40 : Proportion (%) des ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service communal

Service communal		Proportion (%) de ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service
Service	Acte de naissance	14.29
	Acte de mariage	-
	Légalisation des documents officiels	-
	Eclairage public	-
	Authentification des documents	50.00
	Informations	16.67

Source: Enquête CCAP2, commune 2022

Le présent tableau révèle l'existence des pourboires pour obtenir le service dans la Commune de Matomb. Tel serait le cas d'après les ménages ayant sollicité ou bénéficié des services de la Mairie : 14,29% pour ce qui est des actes de naissance ; 50% s'agissant de l'authentification des documents et 16,67% rien que pour l'accès à l'information. Ceci interpellerait plus d'un acteur à initier des actions pour enrayer ce type de comportement, impropre à la bonne gouvernance, qui est recommandée dans l'offre de tout service qui se veut public.

III.5.3 Promotion de l'engagement citoyen dans la commune

Tableau 3.41 : Proportion (%) des ménages selon la caractérisation des activités de la commune

Service communal		Communication sur les actions programmées au cours de l'année dernière	Communication sur le budget annuel	Communication sur les dépenses et recettes de l'année dernière	Accompagnement du village/quartier dans les actions de développement	Implication du village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions du développement
Strate de résidence	Urbaine	-	-	-	3.08	6.15
	Rurale	0.65	-	-	0.65	1.30
	Total	0.46	-	-	1.37	2.74

Source: Enquête CCAP2, commune 2022

Le présent tableau révèle que, les ménages seraient faiblement informés et impliqués dans la réalisation des activités de développement de la municipalité. C'est ainsi qu'en évoquant la communication sur les actions programmées au cours de la dernière année, seulement 0,46% des ménages au total s'y identifient ; soit 0% en milieu urbain et 0,65% en zone rurale. Le tableau renseigne également les activités de programmation, de communication sur le budget ainsi que sur l'accompagnement des villages/quartiers dans les actions de développement connaissent une propension quasi nulle vers les ménages. Bien que le Code Général de la décentralisation ait consacré l'engagement citoyen, la Commune de Matomb au regard de ce tableau peinerait à respecter la loi. Des initiatives devraient donc être prises pour se conformer à la lettre et à l'esprit de la loi.

III.5.4 Appréciation des services communaux

Tableau 3.42 : Proportion (%) des ménages non satisfaits selon la raison de non satisfaction

Service communal		Proportion (%) des ménages non satisfaits des services communaux	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :									
			Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers	Non information des populations de la gestion communale	Absentéisme du personnel	Corruption	Mauvais accueil	Manque de professionnalisme	Méconnaissance des actions menées par la commune	Manque de confiance envers l' exécutif municipal	Indisponibilité de l' exécutif municipal (Maire et ses Adjoints)	Autre
Strate de résiden ce	Urbaine	76.9	52.0	100.0	-	-	-	-	100.0	2.0	4.0	4.0
	Rurale	89.0	57.7	98.5	21.2	-	2.2	-	81.0	25.5	41.6	-
	Total	85.4	56.1	98.9	15.5	-	1.6	-	86.1	19.3	31.6	1.1

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Le tableau ci-dessus renseigne que, la non satisfaction des services communaux vis-à-vis des ménages atteindrait des proportions très inquiétantes : 76,9% en zone urbaine des ménages l'expriment, contre 89% en milieu rural. Cette situation révélerait une rupture entre la municipalité et ses populations : l'une ou l'autre se sentant par l'occasion déçue. Dans l'exposé de raisons de cette non satisfaction, les ménages exhibent la non information avec une proportion des ménages à 100% en zone urbaine et 98,5% en zone rurale ; la méconnaissance des actions menées par la commune, 100% en zone urbaine et 81% en milieu rural. La lourdeur dans la gestion des demandes des usagers, le manque de confiance envers l'exécutif municipal et Indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses Adjoints), occupent également une place non négligeable, soit respectivement une proportion totale en zone urbaine et rurale de 56% ; 19,3% et 31,6%. Le tableau fait également état d'une proportion moins significative dans l'expression des ménages portant sur l'absentéisme du personnel, soit 15,5% et le mauvais accueil, soit 1,6%. On s'aperçoit que, selon les ménages, il existerait une pluralité de raisons qui consolideraient leur insatisfaction. Vivement que des initiatives soient prises pour renverser cette tendance.

III.5.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration des services communaux

Tableau 3.43 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'institution communale
Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Service communal		Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu par l'institution communale à travers :									
		Contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté	Alimentations et exploitations des boîtes à suggestion	Participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes)	Consultation du babillard de la commune	Animation des tranches d' antenne dans les radios communautaires	Suivi des tranches horaires dédiées dans les radios communautaires	Sensibilisation pour les écoutes groupées dans les radios communautaires	Adhésion à des groupes d' écoute des radios communautaires	Participation aux réunions d' information et de sensibilisation de la commune	Autres
Strate de résidence	Urbaine	95.4	53.8	78.5	18.5	29.2	35.4	29.2	15.4	15.4	-
	Rurale	74.7	48.7	96.8	36.4	11.7	11.7	9.1	4.5	3.2	-
	Total	80.8	50.2	91.3	31.1	16.9	18.7	15.1	7.8	6.8	-

Source: Enquête CCAP2, commune 2022

Le tableau ci-dessus révèle que, la diffusion des informations dans les communautés interpelle à plus d'un titre les ménages tant en zone urbaine (95,4%) que rurale (74,7%). La participation aux activités communautaires et l'alimentations et exploitations des boîtes à suggestion tiendraient aussi les ménages à cœur, soit respectivement 91,3% et 50,2%.

CHAPITRE IV- PLAN D’ACTION POUR LA MISE EN PLACE D’UN CONTRÔLE CITOYEN DE L’ACTION PUBLIQUE

La mise en place d’un plan d’action pour la mise en place d’un CCAP dans la Commune de Matomb, s’avère être une préoccupation de l’heure à l’observation des résultats de cette enquête. Pour ce faire, la mise en œuvre d’une synergie d’actions participative va faciliter l’opérationnalisation d’un plan d’action pour l’effectivité du Contrôle Citoyen de l’Action Publique. L’effectivité du CCAP est précédé d’un dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements et d’un plan d’action détaillant les différentes actions à mettre en œuvre pour l’amélioration des services publics rendus ; notamment dans les secteurs cibles du présent rapport.

IV.1. Dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements

Le dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements est un outil permettant d’impliquer les populations dans l’amélioration des services publics rendus. La présente section se décompose en 4 axes principaux : la composition et attributions du comité de suivi-évaluation participatif, les indicateurs de suivi et d’évaluation, et le reporting des activités.

IV.1.1. Composition du comité de suivi – évaluation participatif

Le Comité de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements est un organe consultatif mis en place par arrêté communal. Les critères de sélection qui ont permis leur choix sont :

- ✓ Etre élu local au moins pour le poste du Président ;
- ✓ Résider de préférence dans la Commune ;
- ✓ Etre disponible ;
- ✓ Avoir une connaissance de la Commune ;
- ✓ Avoir des connaissances dans les différents centres d’intérêts ;
- ✓ Maîtriser le processus de planification locale ;
- ✓ Ne pas faire partie de l’Exécutif Communal.

IV.1.2. Attribution du comité de suivi – évaluation participatif

Le comité de suivi – évaluation participatif a comme attributions :

- ✓ S'assurer de la mise en œuvre des activités du plan d'action ;
- ✓ Suivre et évaluer l'exécution des activités du plan d'action ;
- ✓ Apprécier le niveau d'engagement des responsables d'activités dans leurs tâches d'une part, d'atteintes des résultats, des changements produits au niveau des personnes, des structures et de la Commune d'autre part ;
- ✓ Permettre au Conseil Municipal ou à l'Exécutif Municipal de prendre à temps les mesures idoines pour corriger et ajuster les actions, les stratégies et les projets ;
- ✓ Veiller à une implication des populations dans les activités spécifiques de la communes (Budgets, réalisations, compte administratif, initiatives ...) ;
- ✓ Eveiller la prise de conscience des populations à assumer leur rôle de suivi et d'évaluation des projets et réalisations (au niveau de leur mise en œuvre et de leur fonctionnement) par les sensibilisations ;
- ✓ Engager les populations dans les projets d'envergures, les initiatives de développement de la commune ;
- ✓ Mesurer et analyser les écarts au vu des objectifs ;
- ✓ Prendre les mesures correctives pour rattraper les écarts ;
- ✓ Donner son avis sur le déroulement de l'ensemble des activités du plan d'action sur la base des rapports d'avancement ;
- ✓ Proposer à l'exécutif et au conseil communal toutes mesures susceptibles de rendre facile l'exécution des activités du plan d'action ;
- ✓ Veiller à la mise en œuvre effective des décisions ;
- ✓ Communiquer, informer l'exécutif communal sur l'état d'avancement des activités rencontrées dans l'exécution de leurs missions ;

Toutefois, le Comité doit tenir des réunions, des séances de travail pour s'assurer de la mise en œuvre effective des activités du plan d'action.

Le Comité siège tous les trois mois et rédige un rapport d'activités trimestriel qui est soumis à l'attention du Maire,

Les fonctions de membre du Comité sont gratuites. Toutefois, certaines charges liées au fonctionnement du Comité seront imputées au budget de la commune.

Toute personne peut, en raison de ses compétences et sur décision du Président, être invitée à assister aux travaux dudit Comité, avec voix consultative. Le Président peut aussi inviter tout conseiller Municipal en fonction de ses compétences. Le mandat du Comité est de trois (3) ans renouvelables.

IV.1.3. Composition du comité de suivi – évaluation participatif

Le comité devrait ainsi être composé :

- ✓ Le président ;
- ✓ Le rapporteur ;
- ✓ Les membres :
 - 01 représentant de la sous-préfecture ;
 - 04 représentants de la société civile au niveau communal (association de femmes et jeunes)
 - 02 représentants des chefferies traditionnelles ;
 - 01 représentant du secteur de la santé (médecin chef de district de l'arrondissement) ;
 - 01 représentant du secteur de l'éducation (délégué d'arrondissement) ;
 - 01 représentant du secteur de l'eau ;
 - 02 leaders d'opinion au niveau local ;
 - 02 leaders religieux.

IV.2 Plan d'Actions dans les secteurs cibles du CCAP II

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
		Approvisionnement en eau potable								
Améliorer l'offre de service en eau potable dans la Commune de Matomb	Améliorer la gestion des points d'eau existant	Mise en place d'un service en charge des questions hydrauliques dans la commune	Mairie			l'organisation et le fonctionnement du service	0%	100%	Archives communes	
		Elaboration la cartographie actualisable des points d'eau	Mairie			l'existence d'une cartographie des points d'eau	0%	100%	Archives communes	
		Dynamisation et ou mise en place des COGES des points d'eau existant	Mairie et Chefferies			Nombre des COGES existant	15%	100%	Archives communes	
		Renforcement des capacités d'action des COGES	Mairie et partenaires			Nombre des COGES fonctionnel	5%	100%	Archives communes	
	Accroître le nombre d'infrastructure en eau	Réhabilitation des points d'eau non fonctionnels	Mairie et partenaires			Nombre de points d'eau réhabilité	25%	95%	Archives communes	
		Construction des points d'eau potable	Mairie et partenaires			Nombre de points d'eau construit	44%	90%	Archives communes	
	Vulgariser les bonnes pratiques de potabilisation de l'eau.	Elaboration du calendrier d'information et de sensibilisation sur la potabilisation de l'eau	Mairie et communautés			l'effectivité d'un calendrier	5%	80%	Archives communes	
		Organisation d'une caravane de sensibilisation sur la potabilisation de l'eau	Mairie et communautés			Le nombre de ménages par village sensibilisé par la caravane	5%	80%	Archives communes	
		Santé								

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
Améliorer l'accès aux soins de santé de qualité dans la Commune de Matomb	Renforcer la professionnalisation de la gestion des formations sanitaires	Mise en place d'une plate-forme d'échange entre la municipalité et les formations sanitaire et les communautés	Mairie, District de santé et communautés			L'effectivité de la plate-forme d'échange	5%	100%	Archives communes	
		Mise en place des mécanismes de vulgarisation d'accès à l'information relatifs à la prise en charge des patients	Mairie, District de santé et communautés			l'effectivité du mécanisme	5%	100%	Archives communes	
		Dynamisation/mise en place et renforcement des capacités des COSA	Mairie, District de santé et communautés			le nombre de COSA dynamiser/mise en place et capacité	5%	100%	Archives communes	
		Mise en place d'un mécanisme de gestion des doléances/plaintes	Mairie, District de santé et communautés			l'opérationnalisation du mécanisme	0%	100%	Archives communes	
	Accroître les capacités de prise en charge dans les formations sanitaires	Plaidoyers pour la construction/réhabilitation et équipement des formations sanitaires	Mairie, District de santé et partenaires			Nombre de formation sanitaire construit/réhabilité et équipé	10%	90%	Archives communes	
		plaidoyers pour l'affectation du personnel qualifiés	Mairie, District de santé et partenaires			Nombre du personnel disponible dans les formations sanitaire	50%	95%	Archives communes	
		Education								
Renforcer la mise en place d'un environnement favorable à une éducation de	Améliorer l'environnement managérial	facilitation du recrutement des enseignants dans les établissements scolaires	Mairie/Sectoriel/communauté/APEE			Nombre d'enseignants recrutés	40%	95%	Archives communes	
		Dynamisation/mise en place des APEE	Mairie/Sectoriel/communauté/APEE			Nombre d'APEE fonctionnelles	30%	100%	Archives communes	

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
qualité dans la Commune de Matomb		Mise en place d'un mécanisme de gestion des doléances/plaintes	Mairie/Sectoriel/communauté/APEE			l'effectivité du mécanisme	0%	100%	Archives communes	
	Améliorer l'environnement infrastructurel	Réhabilitation/construction des salles de classe et logements d'astreints	Mairie/Sectoriel/communauté/APEE			Nombre de salles de classe réhabilitées/construites	25%	90%	Archives communes	
		Equipements des établissements scolaires en infrastructures socioculturelles et matériel didactique	Mairie/Sectoriel/communauté/APEE			Nombre d'infrastructures et matériel mis à la disposition des écoles	15%	90%	Archives communes	
		Mise en place d'une cellule communale en charge des questions d'éducation	Mairie/Sectoriel/communauté/APEE			l'effectivité de la cellule	2%	100%	Archives communes	
		Fourniture des services communaux								
Améliorer l'accès et la qualité des services qu'offre la Mairie de Matomb	Impulser et faciliter l'accès à l'information	Mise en place d'une cellule en charge de la communication	Mairie			l'organisation et le fonctionnement de la cellule	5%	80%	Archives communes	
		Création des plateformes d'information et de communication	Mairie			Nombre de plates-formes opérationnelles	25%	80%	Archives communes	
		Mise en place d'une radio communale	Mairie/partenaires			l'effectivité de la radio-communautaire	0%	100%	Archives communes	
	Promouvoir la participation citoyenne	Dynamisation/création des Comités de Concertation (CC)	Mairie/communautés			Nombre de CC opérationnels	10%	95%	Archives communes	
		Institution des périodes de restitution des actions de la commune auprès des communautés	Marie			Nombre de descente de restitution organisé	5%	100%	Archives communes	

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
		Mise en place d'un mécanisme de gestion des doléances/plaintes	Mairie			l'effectivité du mécanisme	2%	95%	Archives communes	

CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

La nécessité de jauger l'action publique en matière de lutte contre la pauvreté et l'amélioration des conditions et qualité de vie des populations a été au centre de l'action du contrôle citoyen. Ceci s'inscrit dans les missions voire les objectifs du PNDP III, qui au-delà des actions de planification et de programmation dans les communes, a tenu à s'interroger sur la perception que les ménages en générale et ceux de la commune de Matomben particulier ont sur le niveau et la qualité de satisfaction, non seulement des besoins « essentiels » de base, mais aussi des services qu'offrent l'institution communale à ses ménages. Il apparaît clairement ici, la nécessité de remettre au goût du jour le sacro-saint principe de rédevabilité qui vient replacer le citoyen voire les ménages au centre des préoccupations du développement. Le contrôle citoyen de l'action publique à travers le ScoreCard, vient non seulement relever les zones d'ombre de la mise en œuvre de l'action publique, mais aussi et surtout envisager avec plus d'optimisme, des lendemains meilleurs des secteurs tels : l'hydraulique, la santé, l'éducation et l'offre de services publics de la part de la commune de Matomb.

Ce rapport est ainsi l'aboutissement d'une enquête s'inscrivant dans une logique de collecte des données, d'analyse et de proposition pour une meilleure approche d'apporter des réponses aux besoins des populations à la base. Dans la commune en question, il a été question premièrement de prendre connaissance de l'envergure du travail, ce qui a nécessité une maîtrise des services et la préparation d'accès aux ressources techniques. Deuxièmement de passer à l'échantillonnage : il s'est agi d'identifier les enjeux et les acteurs à savoir administration et usager et d'élaborer un plan de sondage. Ensuite est venu la réalisation de l'enquête : ici, il s'agissait de la gestion du travail de terrain, de la formation des enquêteurs et de la supervision de l'enquête. Alors a suivi le traitement et l'analyse des données, qui est passé par la saisie et l'analyse, marquées par la rédaction du rapport analytique. Et enfin la dissémination des résultats et plaidoyer à travers l'analyse et la communication des parties prenantes, pour envisager avec optimisme l'amélioration des services, ceci en interrogeant la capacité à interagir avec les différents groupes et d'imagination ainsi que d'initiative.

Il ressort de cette enquête que la commune connaît des insuffisances non seulement dans les mécanismes de réponses à apporter aux besoins de ses populations mais aussi dans le nombre et la qualité des différentes réponses apportées. L'accès à l'eau, à l'éducation et à la santé dans la commune reste problématique en termes de coût, de qualité et de disponibilité. Les services de l'institution communale sont insuffisamment adaptés à apporter des réponses satisfaisantes en temps, en nombre et en qualité.

La Commune, pour changer favorablement cette perception de ses ménages, devrait rendre effective la mise en œuvre et le suivi des recommandations formulées dans le rapport d'enquête à travers l'opérationnalisation du dispositif de suivi-évaluation et la valorisation du programme de dissémination des résultats ainsi que du plan d'action sous l'impulsion des instances communales et avec le soutien de toutes les parties prenantes agissant à tous les niveaux que ce soit.

RÉFÉRENCES BIBLIOFIGURES

A- Outils de planification locale.

- 1- Plan Communal de Développement de la Commune de Matomb 2015.

B- Ouvrages

- 1- KAMGHOU TEZANOU Bruno Magloire « l'Accès à l'eau potable et l'assainissement au Cameroun : situation actuelle, contraintes, enjeux et défis pour l'atteinte de l'OMD 7 » ;
- 2- Doligez, F. 2003. «La participation: un cadre d'analyse», in Journée d'Étude IRAM 2003 "De la Participa/ion à l'Empowennnen/», Paris, Institut de Recherches et d'Applications des Méthodes de développement, p.S. En ligne: http://www.iramfr.org/documents/joumees_etudes/je_2003_particip_empowerment.pdf Consulté le 20 juin 2022.

C- Les textes législatifs et réglementaires.

- 3- Loi N°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- 4- Loi N°98/005 du 14 Avril 1998 portant Régime de l'eau au Cameroun ;
- 5- Décret N°2010/0239/PM du 26 Février 2010 portant transfert de compétences aux communes en matière d'eau et d'énergie ;
- 6- Décret N°2010/0246/PM du 26 Février 2010 portant transfert de compétencesaux communes en matière de Santé Publique ;
- 7- Décret N°2010/0247/PM du 26 Février 2010 portant transfert de compétencesaux communes en matière d'éducation de Base ;
- 8- Décret N°2011/0004/PM du 18 janvier 2011 relatif aux pouvoirs transférés aux communes en matière de Sante Publique ;
- 9- Arrêté N°2010/0298/A/MINEE du 1^{er} Septembre 2010 portant application du Décret N°2010/0239/PM ;
- 10- Arrêté N°2010/3202/A/MINSANTE du 9 Septembre 2010 portant application des Décrets N°2010/0246/PM et du Décret N°2011/0004/PM ;
- 11- Circulaire N°2010/246/B1/1464/A/MINEDUB/CAB du 31 Décembre 2010 portant application du Décret N02010/0247/PM du 26 Février 2010.

Annexe 1 : Questionnaires de l'enquête ScordCard

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT
PARTICIPATIF

CELLULE NATIONALE DE COORDINATION



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND REGIONAL
DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARY

NATIONAL COMMUNITY DRIVEN PROGRAM

NATIONAL COORDINATION UNIT

ENQUÊTE DE SATISFACTION DU SERVICE RENDU PAR L'OFFRE DE BIENS ET SERVICES DANS L'ESPACE COMMUNAL EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE (SCORECARD)

QUESTIONNAIRE DELEGATION DEPARTEMENTALE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Section 1 : Identification

S1Q01	Région _____	
S1Q02	Département _____	
S1Q03	Lot de Communes _____	
S1Q04	Commune _____	
S1Q05	Fonction du répondant 1. DD 2. Chef Serv 3. Chef de bur 4. Cadre 6. Autres _____	
	Téléphone du répondant _____	
S1Q07	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	/ /
S1Q08	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	/ /
S1Q09	Nom du superviseur communal _____	
S1Q10	Coordonnées GPS de la DD/MINESEC X _____ Y _____ Z _____	
S1Q11	Résultat de la collecte _____	
	1=Enquête complète 3=Refus 6=Autres (à préciser)	
	2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent	
S1Q12	Appréciation de la qualité de l'enquête : _____	
	1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	

Section 2 : Inventaire et fonctionnement des établissements secondaires

Ordre d'enseignement	S2Q01 : Dans la commune, « l'ordre d'enseignement » existe-t-il dans l'enseignement secondaire ? 1=Oui 2=Non Si non allez à l'ordre suivant	S2Q02 : Combien d'établissements du secondaire compte la commune dans l' « ordre d'enseignement » ?	S2Q03 : Combien d'établissements du secondaire sont non opérationnelles dans l' « ordre d'enseignement » ?	S2Q04 : Combien d'établissements du secondaire disposent de salles de classe en matériaux définitif dans l' « ordre d'enseignement » ?
A. Public				
B. Privé laïc				
C. Privé confessionnel				
S2Q05	Combien d'établissements du secondaire la carte scolaire prévoit-elle dans la commune ?			
S2Q06	Connaissez-vous le nombre d'établissements du secondaire dans la commune ? 1=Oui 2=Non Si S2Q06=2 allez au S2Q09			
S2Q07	Combien d'établissements du secondaire compte effectivement la commune ?			
S2Q08	Selon vous, ce nombre suffit-il pour couvrir les besoins en éducation dans l'enseignement secondaire de la commune ? 1=Oui 2=Non			
S2Q09	Combien d'établissements du secondaire disposent d'une Association des Parents d'Elèves et Enseignants (APEE) fonctionnelle ?			
S2Q10	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas couverts par un établissement du secondaire selon les normes d'élaboration de la carte scolaire ?			

Section 2 : Inventaire et fonctionnement des établissements secondaires

S2Q11	Combien d'établissements du secondaire dans la commune sont à cycle complet (premier cycle et deuxième cycle) ?	□□□□
S2Q12	Y a-t-il des établissements du secondaire dans la commune ne disposant pas d'un nombre suffisant d'enseignants ? 1=Oui (Si Oui, combien) 2=Non	□□□□□□

ENQUÊTE DE SATISFACTION DU SERVICE RENDU PAR L'OFFRE DE BIENS ET SERVICES DANS L'ESPACE COMMUNAL EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE (SCORECARD)

QUESTIONNAIRE COMMUNE

Section 1 : Identification

S1Q01	Région _____	□□
S1Q02	Département _____	□□
S1Q03	Lot de Communes _____	□□
S1Q04	Commune _____	□□□□
S1Q05	Votre commune compte combien de villages / quartiers ?	□□□□
S1Q06	Quel est l'effectif de la population de votre commune ? (Préciser l'année de référence)	□□□□□□□□
S1Q07	Votre commune connaît-elle l'effectif de la population par village ? 1=Oui 2=Non	□□
S1Q08	Fonction du répondant : 1. Maire 2. Adj. au Maire 3. SG 4. RM 5. CCD 6. Autres _____	□□
S1Q09	Téléphone du répondant _____	□□□□□□□□□□
S1Q10	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	□□/□□/□□□□
S1Q11	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	□□/□□/□□□□
S1Q12	Nom du superviseur communal _____	
S1Q13	Coordonnées GPS de la commune X _____ Y _____ Z _____	□□
S1Q14	Résultat de la collecte 1=Enquête complète 3=Refus 6=Autres (à préciser) 2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent	
S1Q15	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	□□

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Points d'eau potable

Type de point d'eau potable	S2Q01 : Votre commune dispose-t-elle de ce point d'eau ? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	S2Q02 : Combien de points d'eau potable de ce type compte votre commune ?	S2Q03 : Combien de points d'eau potable de ce type sont fonctionnels dans votre commune ?	S2Q04 : Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion ?	S2Q05 : Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel ?
A. Puits avec pompe à motricité humaine	□□	□□□□□□	□□□□□□	□□□□□□	□□□□□□
B. Puits avec pompe électrique	□□	□□□□□□	□□□□□□	□□□□□□	□□□□□□
C. Forages avec pompe à motricité humaine	□□	□□□□□□	□□□□□□	□□□□□□	□□□□□□
D. Forage avec pompe électrique	□□	□□□□□□	□□□□□□	□□□□□□	□□□□□□
E. Borne-fontaine	□□	□□□□□□	□□□□□□	□□□□□□	□□□□□□
F. Source	□□	□□□□□□	□□□□□□	□□□□□□	□□□□□□
G. Réseau d'adduction d'eau communal	□□	□□□□□□	□□□□□□	□□□□□□	□□□□□□
H. Adduction en eau potable (CAMWATER)	□□				
S2Q06	Selon vous, ce nombre suffit-il pour couvrir les besoins en eau dans la commune ? 1=Oui 2=Non				□□

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Points d'eau potable

S2Q07	Tous les villages / quartiers sont-ils approvisionnés en eau potable ? 1=Oui 2=Non	_
S2Q08	Dans votre commune, combien de villages / quartiers ne sont pas suffisamment approvisionnés en eau potable ?	_ _ _
S2Q09	Votre commune dispose-t-elle d'un service de gestion de l'eau potable ? 1=Oui 2=Non si non allez à la section 3	_
S2Q09a	Ce service de gestion de l'eau potable accompagne-t-il les mécanismes communautaires d'entretien et de gestion des points d'eau potable ? 1=Oui 2=Non	_
S2Q09b	En quoi consiste cet accompagnement ?	A. Suivi technique 1=Oui 2=Non
		B. Appui financier 1=Oui 2=Non
		C. Renforcement des capacités 1=Oui 2=Non
		D. Appui logistique 1=Oui 2=Non
		X. Autres (à préciser) _____

Section 3 : Services communaux

Nature du service	S3Q01 : Votre commune offre-t-elle « le service » ? 1=Oui 2=Non Si S2Q01=2 allez au type suivant	S3Q02 : Y a-t-il un délai fixé et connu pour offrir « le service » ? 1=Oui 2=Non Si S2Q01=2 allez au type suivant	S3Q03 : Quel est en jours le délai fixé pour offrir « le service » Unité / Temps
A. Etablissement d'actes d'état-civil	_	_	_ _
B. Délivrance des documents d'urbanisme	_	_	_ _
C. Aménagement des voiries	_	_	_ _
D. Gestion des déchets / Assainissement	_	_	_ _
E. Légalisation des documents	_	_	_ _
F. Authentification des documents	_	_	_ _
G. Hygiène et salubrité	_		
H. Aménagement des espaces verts et de loisirs	_		
I. Aménagement des aires de jeux	_		
J. Eclairage public	_		
K. Transport public	_		
L. Aides aux indigents	_		
X. Autres (à préciser) _____	_		

ENQUÊTE DE SATISFACTION DU SERVICE RENDU PAR L'OFFRE DE BIENS ET SERVICES DANS L'ESPACE COMMUNAL EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE (SCORECARD)

QUESTIONNAIRE DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MINEE

Section 1 : Identification

S1Q01	Région _____	_ _
S1Q02	Département _____	_ _

S1Q03	Lot de Communes _____	
S1Q04	Commune _____	
S1Q05	Fonction du répondant 1. DD 2. Chef Serv 3. Chef de bur 4. Cadre 6. Autres _____	
S1Q06	Téléphone du répondant _____	
S1Q07	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	
S1Q08	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	
S1Q09	Nom du superviseur communal _____	
S1Q10	Coordonnées GPS de la DD/MINEE X _____ Y _____ Z _____	
S1Q11	Résultat de la collecte _____	
	1=Enquête complète 3=Refus 6=Autres (à préciser)	
	2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent	
S1Q12	Appréciation de la qualité de l'enquête :	
	1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Points d'eau potable

Type de point d'eau potable	S2Q01 : La commune dispose-t-elle de ce point d'eau ? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	S2Q02 : Combien de points d'eau potable de ce type compte la commune ?	S2Q03 : Combien de points d'eau potable de ce type sont fonctionnels dans la commune ?	S2Q04 : Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion ?	S2Q05 : Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel ?
A. Puits avec pompe à motricité humaine					
B. Puits avec pompe électrique					
C. Forages avec pompe à motricité humaine					
D. Forage avec pompe électrique					
E. Borne-fontaine					
F. Source					
G. Réseau d'adduction d'eau communal					
H. Adduction en eau potable (CAMWATER)					
S2Q06	Selon vous, les besoins en eau dans la commune sont-ils entièrement couverts ? 1=Oui 2=Non				
S2Q07	Tous les villages / quartiers sont-ils approvisionnés en eau potable ? 1=Oui 2=Non				
S2Q08	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas suffisamment approvisionnés en eau potable ?				
S2Q09	La commune dispose-t-elle d'un service de gestion de l'eau potable ? 1=Oui 2=Non si non fin du questionnaire				
S2Q09a	Ce service de gestion de l'eau potable accompagne-t-il les mécanismes communautaires d'entretien et de gestion des points d'eau potable ? 1=Oui 2=Non				
S2Q09b	En quoi consiste cet accompagnement ?	A. Suivi technique 1=Oui 2=Non			
		B. Appui financier 1=Oui 2=Non			
		C. Renforcement des capacités 1=Oui 2=Non			
		D. Appui logistique 1=Oui 2=Non			
		X. Autres (à préciser) _____			

ENQUÊTE DE SATISFACTION DU SERVICE RENDU PAR L'OFFRE DE BIENS ET SERVICES DANS L'ESPACE COMMUNAL EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE (SCORECARD)

QUESTIONNAIRE INSPECTION DE L'EDUCATION DE BASE

Section 1 : Identification		
S1Q01	Région _____	
S1Q02	Département _____	
S1Q03	Lot de Communes _____	
S1Q04	Commune _____	
S1Q05	Fonction du répondant : 1. Inspecteur 2. Chef de bureau 3. Autre personnel _____	
S1Q06	Téléphone du répondant _____	
S1Q07	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	
S1Q08	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	
S1Q09	Nom du superviseur communal _____	
S1Q10	Coordonnées GPS de l'Inspection X _____ Y _____ Z _____	
S1Q11	Résultat de la collecte _____	
	1=Enquête complète 2=Enquête incomplète	3=Refus 4=Absence d'un répondant compétent 6=Autres (à préciser)
S1Q12	Appréciation de la qualité de l'enquête : _____	
	1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	

Section 2 : Inventaire et fonctionnement des écoles maternelles et primaires						
Cycle	S2Q01 : Combien d'écoles la carte scolaire prévoit-elle dans la commune dans le cycle ?	S2Q02 : Connaissez-vous le nombre d'écoles dans le cycle ? 1=Oui 2=Non Si S2Q02=2 allez au cycle suivant	S2Q03 : Combien d'écoles compte effectivement la commune dans le cycle ?	S2Q04 : Selon vous, ce nombre suffit-il pour couvrir les besoins en éducation de base de la commune dans le cycle ? 1=Oui 2=Non	S2Q05 : Combien d'écoles disposent d'une Associations des Parents d'Elèves et Enseignants (APEE) fonctionnelles dans le cycle ?	S2Q06 : Combien d'écoles parents compte la commune dans le cycle ?
Maternel						
Primaire						
Cycle	Ordre d'enseignement	S2Q07 : Dans votre commune, « l'ordre d'enseignement » existe-t-il dans « le cycle » ? 1=Oui 2=Non Si S2Q06=2 allez à l'ordre suivant	S2Q08 : Combien d'écoles compte la commune dans l' « ordre d'enseignement » du « cycle » ?	S2Q09 : Combien d'écoles sont non opérationnelles dans l' « ordre d'enseignement » du « cycle » ?	S2Q10 : Combien d'écoles disposent de salles de classe en matériaux définitif dans l' « ordre d'enseignement » du cycle ?	
Maternel	A. Public					
	B. Privé laïc					
	C. Privé confessionnel					
	D. Ecole de parents					
Primaire	A. Public					
	B. Privé laïc					
	C. Privé confessionnel					
	D. Ecole de parents					
S2Q11	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas couverts par une école selon les normes d'élaboration de la carte scolaire ?					
S2Q12	Combien d'écoles primaires de la commune sont à cycle complet (disposant des trois niveaux : Initiation, Cours élémentaire et Cours moyen) ?					
S2Q13	Y a-t-il des écoles primaires dans la commune ne disposant pas d'un nombre suffisant d'enseignants ? 1=Oui 2=Non					
S2Q13a	Si Oui à S2Q13, combien ?					

ENQUÊTE DE SATISFACTION DU SERVICE RENDU PAR L'OFFRE DE BIENS ET SERVICES DANS L'ESPACE COMMUNAL EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE (SCORECARD)

QUESTIONNAIRE DISTRICT SANTE

Section 1 : Identification		
S1Q01	Région _____	_ _
S1Q02	Département _____	_ _
S1Q03	Numéro du Lot de Communes _____	_ _
S1Q04	Commune _____	_ _ _
S1Q05	Combien de villages / quartiers de la commune se trouvent dans votre district de santé ?	_ _ _
S1Q06	Quel est l'effectif de la population de la commune se trouvant dans votre district de santé ?	_ _ _ _ _ _
S1Q07	Connaissez-vous la population par village de la commune se trouvant dans votre district de santé ? 1=Oui 2=Non	_
S1Q08	Fonction du répondant 1. Chef de District 2. Autre personnel _____	_
S1Q09	Téléphone du répondant _____	_ _ _ _ _ _ _ _ _
S1Q10	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	_ _ / _ _ / _ _ _ _
S1Q11	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	_ _ / _ _ / _ _ _ _
S1Q12	Nom du superviseur communal _____	
S1Q13	Coordonnées GPS du district de santé X _____ Y _____ Z _____	_
S1Q14	Résultat de la collecte _____ 1=Enquête complète 3=Refus 6=Autres (à préciser) 2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent	
S1Q15	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	_

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Formations sanitaires

Type de formations sanitaires	S2Q01 : la formation sanitaire de ce type existe-t-elle dans la commune ? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	S2Q02 : Combien de formations sanitaires de ce type avez-vous dans la Commune ?	S2Q03 : Combien de formations sanitaires de ce type sont non fonctionnelles ?	S2Q04 : Combien de formations sanitaires de ce type disposent d'un COSA ou d'un COGES fonctionnels ?	S2Q05 : La formation sanitaire de ce type bénéficie-t-elle de l'accompagnement de la Commune pour son entretien et sa gestion ? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	S2Q06 : En quoi consiste cet accompagnement ?				
						A. Suivi technique	B. Appui financier	C. Renforcement des capacités	D. Appui logistique	X. Autres (à préciser) _____
A. Centre de santé / Centre de santé intégrée	☐	☐ - ☐ ☐ ☐ ☐	☐ - ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
B. Centre Médical d'Arrondissement	☐	☐ - ☐ ☐ ☐ ☐	☐ - ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
C. Hôpital de district	☐	☐ - ☐ ☐ ☐ ☐	☐ - ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
D. Hôpital régional	☐	☐ - ☐ ☐ ☐ ☐	☐ - ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
E. Hôpital de référence										
F. Formation sanitaire privée	☐	☐ - ☐ ☐ ☐ ☐	☐ - ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
X. Autres (à préciser) _____	☐	☐ - ☐ ☐ ☐ ☐	☐ - ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
S2Q07	Selon vous, le nombre de formations suffit-il pour couvrir les besoins sanitaires dans la commune ? 1=Oui 2=Non					☐				
S2Q08	Tous les villages / quartiers de la commune sont-ils couverts par une formation sanitaire ? 1=Oui 2=Non					☐				
S2Q09	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas couverts par une formation sanitaire selon les normes requis ?					☐ ☐ ☐ ☐				

ENQUÊTE DE SATISFACTION DU SERVICE RENDU PAR L'OFFRE DE BIENS ET SERVICES DANS L'ESPACE COMMUNAL EN VUE DE LA

MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE (SCORECARD)

QUESTIONNAIRE MENAGE

Section I. IDENTIFICATION		
S1Q01	Région _____	_ _
S1Q02	Département _____	_ _
S1Q03	Commune _____	_ _ _
S1Q04	Lot de communes _____	_ _
S1Q05	Numéro séquentiel de la Zone de Dénombrement _____	_ _
S1Q06	Strate de résidence : _____ 1=Urbaine 2=Rurale	_
S1Q07	Nom de la localité _____	
S1Q08	Numéro de structure _____	_ _ _
S1Q08	Numéro du ménage dans l'échantillon _____	_ _
a		
S1Q09	Coordonnées GPS du ménage X _____ Y _____ Z _____	
S1Q10	Nom du chef de ménage _____	
S1Q11	Sexe du chef de ménage _____ 1=Masculin 2=Féminin	_
S1Q12	Nom de l'enquêteur _____	
S1Q13	Lien de parenté de l'enquêteur avec le chef de ménage (voir codes) _____	_
S1Q14	Sexe de l'enquêteur : _____ 1=Masculin 2=Féminin	_
S1Q15	Age de l'enquêteur (en année révolue) _____	_ _
S1Q16	Téléphone de l'enquêteur _____	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
S1Q17	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	_ _ _ / _ _ / _ _ _ _
S1Q18	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	_ _ _ / _ _ / _ _ _ _
S1Q19	Nom de l'enquêteur _____	
S1Q20	Nom du superviseur communal _____	
S1Q21	Résultat de la collecte _____	
	1=Enquête complète 2=Enquête incomplète 3=Refus 4=Absence d'un répondant compété 5=Logement vide ou pas de logement à l' 96=Autres (à préciser)	_
	(Si la réponse est différente de 1 et 2, fin du questionnaire)	
S1Q22	Appréciation de la qualité de l'enquête : _____	_
	1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très ma	

CODES**S1Q13**

Section II. EAU POTABLE			
	Quels types de point d'eau disposez-vous dans votre village/quartier ?	A. Puits avec pompe à motricité humaine B. Puits avec pompe électrique C. Puits à ciel ouvert D. Forage avec pompe à motricité humaine E. Forage avec pompe électrique F. Borne-fontaine G. Source H. Marre I. Réseau d'adduction d'eau J. Adduction en eau potable (CAMWATER) K. Rivière X. Autres-à préciser)	1=oui 2=non 8=NSP ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
S2Q01a	Votre principale source d'approvisionnement en eau est-elle publique ou privée ? 1=Publique 2=Privée Si 2 S2Q17		☐
S2Q02	Quelle est votre principale source publique d'approvisionnement en eau ? (Une seule réponse) 1= Puits avec pompe à motricité humaine 4=Forages avec pompe à motricité humaine 2= Puits avec pompe électrique 5=Source 6.Rivière 3=Forage avec pompe électrique 7=Adduction en eau potable 8.Borne-fontaine		☐
S2Q03	Cette eau est-elle disponible toute l'année ? 1=Oui 2=Non		☐
S2Q04	Avez-vous accès à ce point d'eau à tout moment de la journée ? 1=Oui 2=Non Si oui S2Q07		☐
S2Q05	Si non, quelle est la fréquence quotidienne de disponibilité du point d'eau ? 1=Une fois ; 2=Deux fois ; 3=Trois fois		☐
S2Q06	Cette fréquence correspond-elle à votre besoin courant en eau potable ? 1=Oui 2=Non		☐
S2Q07	Ce point d'eau a-t-il été en panne à un moment donné au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis ? ~~1=Oui~~ 2=Non Si non S2Q08		☐
S2Q07a	Si votre point d'eau a été en panne à un moment donné au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis, après combien de temps a-t-il été remis en service ? 1=Moins d'une semaine 2=Entre une semaine et un mois 3=Entre un mois exclu et trois mois 4=Plus de trois mois ~~5=Pas encore~~ , si 5 S2Q08		☐
S2Q07b	Par qui a-t-il été remis en service ? (Encerclez la ou les lettres (s) correspondantes). Autre acteur de la remise en service du point d'eau ?	A= Commune B=Etat C=Une élite D=Le comité de gestion du point d'eau E=Chef de village/quartier F=CAMWATER/SNEC/CDE X=Autres partenaires : _____	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
S2Q08	Qui intervient dans la	A=COGES	☐

Section II. EAU POTABLE			
	gestion, l'entretien et la maintenance (préventive et usuelle) du point d'eau ? (Encerchez la ou les lettres (s) correspondantes). Qui d'autre ? Autre intervenant ?	B=Commune C=CAMWATER D=Communauté X=Autres	☐ ☐ ☐ ☐
Si S2Q08 = A	S2Q08a	Votre ménage contribue-t-il financièrement au fonctionnement du COGES ? 1=Oui 2=Non si non allez à S2Q09	☐
	S2Q08b	A quelle fréquence votre ménage contribue-t-il financièrement au fonctionnement du COGES (unité nombre) ? Unité 1= jour, 2= Semaine 3 =Mois 4 = Trimestre 5 =Semestre 6 = Année	☐ ☐ ☐ ☐
	S2Q08c	Quel est le montant de cette contribution financière de votre ménage au fonctionnement du COGES (FCFA) ?	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
	S2Q08d	Comment jugez-vous ce montant ? 1=Elevé 2=Raisonné 3=Insignifiant	☐
S2Q09	A quelle distance moyenne du ménage se trouve votre principale source publique d'approvisionnement en eau (unité, nombre) ? 1= m 2= Km		☐ ☐ ☐ ☐
S2Q10	Combien de minutes en moyenne vous faut-il à pied pour arriver au point d'eau		☐ ☐ ☐ ☐
S2Q11	Quel est le temps moyen en minutes d'attente au point d'eau ?		☐ ☐ ☐ ☐
S2Q12	Quelle appréciation faites-vous du service rendu par votre principale source publique d'approvisionnement en eau ? 1.Très bon 2. Bon 3. Passable 4. Mauvais 5. Très mauvais		☐
S2Q13	Cette eau a-t-elle une odeur ? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois ...3=Jamais 8=NSP		☐
S2Q14	Cette eau a-t-elle un goût ? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois 3=Jamais 8=NSP		☐
S2Q15	Cette eau a-t-elle une couleur ? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois 3=Jamais 8=NSP		☐
S2Q16	Combien de personnes avez-vous l'habitude de trouver à ce point d'eau ?		☐ ☐ ☐ ☐ ☐
S2Q17	Avez-vous exprimé à titre individuel ou collectif un besoin en matière d'approvisionnement public en eau potable au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis..... ? 1=Oui 2=Non Si non S2Q18		☐
S2Q17a	A qui vous êtes-vous adressé ? (Plusieurs réponses possibles) Autre ?	A. Maire (commune) B. Etat (sectoriels) C. Une élite D. Le comité de gestion du point d'eau E. Chef de village/quartier F. Autorités administratives G. CAMWATER/SNEC/CDE X. Autres partenaires : _____	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
S2Q17b	Votre besoin a-t-il été satisfait ? 1=Oui 2= Non 3=En cours d'étude si 2 ou 3 S2Q18		→ ☐
S2Q17c	Si vous avez eu une réponse favorable, après combien de temps votre besoin a-t-il été satisfait (unité nombre) ? 1 =minutes, 3 =heures, 4 = jour, 5 = semaine, 6 = mois, 7 = année		☐ ☐ ☐ ☐
S2Q18	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec l'approvisionnement public en eau potable dans votre village / quartier ? (Encerchez une seule réponse) 1=Satisfait 2= Indifférent → 3=Insatisfait Si 1 ou 2 S2Q20.		☐
S2Q19	Donnez les raisons de l'insatisfaction de	A. Eloignement du point d'eau B. Mauvaise qualité de l'eau	☐ ☐

Section II. EAU POTABLE			
	votre ménage en ce qui concerne l'approvisionnement public en eau potable dans votre village (plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	C. Insuffisance des points d'approvisionnement en eau D. Mauvaise gestion du point d'eau E. Défaut/Lenteur de maintenance en cas de panne F. Coût élevé de l'approvisionnement en eau X. Autres à préciser : _____	☐ ☐ ☐ ☐ ☐
S2Q20	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?	A. Points d'eau supplémentaires	
		A1 Contribution pour la construction d'un point d'eau supplémentaire	☐
		A2 Donation du site de construction d'un point d'eau	☐
		A3 Plaidoyer auprès des donateurs (ONG, Association, élites, Entreprises etc..)	☐
		B. Amélioration de la gestion des points d'eau existants	
		B1 Redynamisation/mise en place du COGES	☐
		B2. Contribution financière à un mécanisme communautaire de gestion et maintenance du point d'eau	☐
		B3 Encouragement à l'intégration des femmes dans le COGES	☐
B4 Suivi de la production des compte-rendus sur la gestion du point d'eau par le COGES	☐		
B5 Facilitation du déplacement de l'artisan réparateur chargé de la maintenance du point d'eau	☐		
C. Amélioration de la qualité de l'eau des points d'eau existants			
C1 Participation aux campagnes périodiques de potabilisation de l'eau dans la localité	☐		
C2 Participation aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d'insalubrité qui impactent la qualité de l'eau	☐		
X. Autres à préciser	☐		

Section III. SANTE			
S3Q01	Quel type de formation sanitaire existe-t-il dans votre village/quartier ?	1=Oui 2=Non 8=NSP	
		A. Centre de santé intégrée	☐
		B. Centre Médical d'Arrondissement	☐
		C. Hôpital de district	☐
		D. Hôpital régional	☐
		E. Hôpital de référence	☐
		F. Formation de santé privé	☐
S3Q01a	Dans quel type de formation sanitaire vous rendez-vous le plus fréquemment pour votre prise en charge sanitaire ? 1= Publique 2= Privé Laïc 3= Privé Confessionnel Si S3Q01=1 passer à S3Q02 Si S3Q01= 2 ou 3 continuer		
		☐	
S3Q01b	Quelles sont les raisons pour lesquelles vous optez pour ces formations ? (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Distance	☐
		B. Coût	☐
		C. Accueil	☐
		D. Qualité des soins	☐
		E. Disponibilité du	☐

Section III. SANTE			
		personnel	
		F. Disponibilité de médicaments	☐
		X. Autres à préciser :	☐
S3Q01c	Vous arrive-t-il de fréquenter des formations sanitaires publiques pour obtenir des soins ? 1=Oui 2=Non Si Non, passer à la section suivante		☐
S3Q02	Quelle est la principale formation sanitaire publique que votre ménage fréquente pour obtenir des soins de santé ? 1= CS/CSI 2= Hôpital/CMA 3= Hôpital de district 4. Hôpital de régional 5. Hôpital de référence		☐
S3Q02a	Cette formation sanitaire est-elle la plus proche de votre ménage ? 1=Oui 2=Non		☐
S3Q02b	A quelle distance de votre ménage se trouve cette formation sanitaire (unité et nombre) ? Code unité : 1= m 2= Km		☐ ☐ ☐ ☐
S3Q02c	Combien de temps en moyenne vous faut-il pour atteindre cette formation sanitaire à pied lorsque vous êtes en bonne santé ? (unité et nombre) Code unité : 1=minute 2=heure		☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
Les questions S3Q03 à S3Q11 portent sur la dernière fois qu'un membre de votre ménage s'est rendu à cette formation sanitaire la plus proche.			
S3Q03	Le personnel soignant était-il présent ? 1=Oui 2=Non		☐
S3Q04	Le petit matériel était-il toujours disponible ? (Plusieurs réponses services).	1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	☐
		A. ciseaux	☐
		B. Seringues	☐
		C. Alcool	☐
		D. Coton	☐
		E. Bétadine	☐
		F. Thermomètre	☐
		G. tensiomètre	☐
		H. Balance	☐
		I. Gants	☐
		X. Autres à préciser :	☐
S3Q05	Cette formation sanitaire disposait-elle des services suivants ? (Plusieurs réponses possibles). Autre service ? Si non, allez à S10.	1=Oui 2= Non 8=NSP	
		A. Maternité B. Pédiatrie C. Laboratoire D. Petite Chirurgie E. Hospitalisation X. Autres à Préciser : _____	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
S3Q06	Combien avez-vous payé pour sa consultation ordinaire ? (Frais de session) montant en Francs CFA		☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
S3Q07	Comment jugez-vous ce montant ? 1=Elevé 2=Raisonné 3=Faible		☐
S3Q08	En plus des frais de session, le personnel a-t-il exigé d'autres frais non autorisés pour vous servir (monétaire, surfacturation, matériel, etc.) ? 1=Oui 2=Non		☐
S3Q09	Comment cette personne a jugé l'accueil du personnel soignant de cette formation sanitaire ? 1=Bon 2=Passable 3=Mauvais		☐
S3Q10	Existe-t-il dans cette formation sanitaire un point d'approvisionnement en médicaments (pharmacie/pro-pharmacie) ? 1=Oui 2=Non 8= NSP ➔ Si non		☐

Section III. SANTE			
S3Q12			
S3Q11	Les médicaments pour les maladies fréquentes dans la localité y étaient-ils toujours disponibles ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas		☐
S3Q12	Cette formation sanitaire publique la plus proche de votre ménage permet-elle de résoudre la plupart des problèmes de santé que vous rencontrez dans votre ménage ? 1=Oui 2=Non		☐
S3Q13	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services de santé délivrés dans cette formation sanitaire publique la plus proche de votre ménage ? (Encerclez une seule réponse) 1=Très satisfait 2=Satisfait 3=Passable 4=Insatisfait 5=Très Insatisfait Si 1 ou 2 allez à S3Q15		☐
S3Q14	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage sur les services reçus de la formation sanitaire fréquentée ? (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Eloignement des formations sanitaires B. Mauvaise qualité des services offerts C. Absentéisme du personnel D. Mauvaise qualification du Personnel de la formation sanitaire E. Monnayage des soins F. Insuffisance de médicaments G. Mauvaise qualité des équipements H. Insuffisance des équipements I. Coût élevé de l'accès aux soins de santé X. Autres (à préciser) :	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
S3Q15	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service de santé ? (Plusieurs réponses). Autre action ?	A. Formations sanitaires supplémentaires	
A1 Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles		☐	
A2 Plaidoyer auprès des ONG/structures privées pour la construction des formations sanitaires		☐	
B. Extension/réhabilitation/Equipements des formations sanitaires existantes			
B1. Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires		☐	
B2. Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires		☐	
C. Amélioration de la gestion des FOSA			
C1. La redynamisation du COSA/COGE		☐	
C2. L'approvisionnement en médicaments et dotation en équipements		☐	
C3. L'accueil et la prise en charge des patients		☐	
C4. La maintenance et entretien de l'infrastructure hospitalière	☐		
C5. Plaidoyer pour l'affectation du personnel	☐		
C6. Contrôle et vérification de la présence effective du personnel médical	☐		
D. Réduction du coût d'accès aux soins de santé			
D1. Subvention de la COSA	☐		
D2. Le Développement de partenariats publics-privés	☐		
D3. La négociation des jumelages et intercommunalités	☐		
X. Autres à préciser	☐		

Section IV. EDUCATION				
S4Q01	Combien d'enfants dans votre ménage ont un âge compris entre 3 et 24 ans ? Si aucun, allez à la section suivante.			☐
Nom de l'enfant dont l'âge est compris entre 3 et 24 ans				

Section IV. EDUCATION						
S4Q0 2	« Nom » fréquente –t-il une école au cours de l’année 2021/2022 ? 1 = Oui 2 = Non					
S4Q0 3	Dans quel cycle d’enseignement fréquente « nom » 1= Maternel 2= Primaire 3 = Secondaire 1 ^{er} cycle 4 = Secondaire 2 ^{ème} cycle 5 = Professionnelle					
S4Q0 4	Dans quel ordre d’enseignement ? 1= Public 2= Privé Laïc 3= Privé Confessionnel Si Public, passez à l’enfant suivant					
S4Q0 5	Si privé laïc ou privé confessionnel , quelles sont les raisons pour lesquelles vous optez pour ce type d’établissement ? 1=oui 2=non	Eloignement				
		Coût				
		Qualité de l’éducation				
Cycle d’enseignement			Maternel	Primaire	Secondaire	Formation professionnelle
S4Q0 6	Votre village/quartier dispose-t-il du cycle public d’enseignement « Nom du cycle » ? 1=Oui 2=Non. Si non, passez au cycle suivant					
S4Q0 7	Cet établissement scolaire public du/de (nom du cycle) est-il le plus proche ? 1=Oui 2=Non					
Pour un cycle donné, les questions S4Q08 à S4Q24b s’adressent à l’enfant du ménage qui aura été sélectionné						
Cycle d’enseignement			Maternel	Primaire	Secondaire	Formation professionnelle
S4Q0 8	A quelle distance de votre ménage se trouve l’établissement scolaire que fréquente votre enfant (nom du cycle) ? (Unité/temps) 1 = m 2 = Km					
S4Q0 9	Quel est le temps moyen mis par l’enfant de votre ménage pour se rendre à pieds à l’établissement scolaire du/de (nom du cycle) qu’il fréquente ? (unité/temps)					

Section IV. EDUCATION					
	1 = minutes 2 = heures				
S4Q1 0	L'établissement scolaire du/de (nom du cycle) dans lequel fréquente le enfants de votre ménage a-t-il un cycle complet ? 1=Oui 2=Non	☐	☐	☐	
S4Q1 1	Le centre de formation professionnelle que fréquente l'enfant de votre ménage, dispose-t-il d'un atelier complet correspondant à leurs disciplines ? 1=Oui 2=Non 8=NSP				☐
S4Q1 2	L'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquente l'enfant de votre ménage a-t-il une salle par niveau de classe ? 1=Oui 2=Non	☐	☐	☐	☐
S4Q1 3	Dans l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquente l'enfant de votre ménage, tous les élèves sont-ils assis sur un banc ? 1=Oui 2=Non	☐	☐	☐	☐
S4Q1 4	Dans l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquente l'enfant de votre ménage, procède-t-on à la distribution des livres scolaires aux élèves ? 1=Oui 2=Non	☐	☐		
S4Q1 5	Combien d'élèves en moyenne contient la (les) classe (s) dans la(les)quelle(s) l'enfant du ménage sont scolarisés dans le (nom du cycle) ?				
S4Q1 6	Comment appréciez-vous la fréquence de présence des enseignants dans la (les) classe (s) du/de (nom du cycle) dans la(les)quelle(s) l'enfant de votre ménage est scolarisé ? 1=Régulier 2=Moyennement régulier 3=Irrégulier	☐	☐	☐	☐
S4Q1 7	Participez-vous aux activités de l'APEE (Réunion) ? 1= Oui 2=Non Si 1 aller à S4Q18	☐	☐	☐	
S4Q1 7a	Pourquoi ? (Plusieurs choix possibles). Autre raison ?				
	A. Non-respect des horaires	☐	☐	☐	
	B. Durée	☐	☐	☐	
	C. Réunion d'information et non d'échanges	☐	☐	☐	
	D. Non reddition des comptes	☐	☐	☐	
	X. Autres (à préciser)	☐	☐	☐	

Section IV. EDUCATION

S4Q1 8	Combien payez-vous en moyenne pour les frais exigibles (inscription, APEE) de cet enfant de votre ménage dans le (nom du cycle) au cours d'une année ? (inscrire le montant moyen)	Inscription -----(en FCFA)	Inscription ----- (en FCFA)	Inscription ----- (en FCFA)	Inscription ----- (en FCFA)
		APEE ----- (en FCFA)	APEE ----- (en FCFA)	APEE ----- (en FCFA)	APEE ----- (en FCFA)
		Autres frais ----- (en FCFA)	Autres frais ----- (en FCFA)	Autres frais ----- (en FCFA)	Autres frais ----- (en FCFA)
		Total des frais exigibles -	Total des frais exigibles -	Total des frais exigibles -	Total des frais exigibles -
S4Q1 9	Comment jugez-vous ces montants ? 1=Elevé 2=Raisonné 3=Faible	☐	☐	☐	☐
S4Q2 0	En plus des frais exigibles, votre ménage a-t-il payé des frais supplémentaires au personnel de l'établissement scolaire du (nom du cycle) pour qu'on admette l'enfant du ménage à l'école ? 1=Oui 2=Non	☐	☐	☐	☐
S4Q2 1	Lorsque les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) de l'école du (nom du cycle) dans laquelle cet enfant du ménage fréquente, sont endommagés, qui s'occupe des réparations ? Autre intervenant ?				
	A. L'APEE	☐	☐	☐	☐
	B. Le Maire (Commune)	☐	☐	☐	☐
	C. Une organisation du village	☐	☐	☐	☐
	D. Le MINEDUB/MINESEC/MINEFOP	☐	☐	☐	☐
	E. Les Elites	☐	☐	☐	☐
X. Autres partenaires (à préciser) _____	☐	☐	☐	☐	
S4Q2 2	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services de l'éducation dans le (nom du cycle) dans votre village / quartier ? (Une seule réponse possible) 1=Satisfait 2=Indifférent 3=Insatisfait Si 1 ou 2 → S4Q24a	☐	☐	☐	☐
S4Q2 3	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage des services de l'éducation dans le (nom du cycle) ? (Plusieurs réponses possibles) Autre raison ?				

Section IV. EDUCATION					
	A. Eloignement de l'établissement	☐	☐	☐	☐
	B. Insuffisance de salles de classe	☐	☐	☐	☐
	C. Insuffisance d'équipements	☐	☐	☐	☐
	D. Insuffisance des écoles	☐	☐	☐	☐
	E. Manquements liés au Personnel	☐	☐	☐	☐
	E1. Assiduité,	☐	☐	☐	☐
	E2. Ponctualité	☐	☐	☐	☐
	E3. Qualité des enseignements				
	F. Absence de distribution de manuels scolaires	☐	☐	☐	☐
	G. Mauvais résultats	☐	☐	☐	☐
	H. Coûts élevés de la scolarité	☐	☐	☐	☐
	X. Autres à préciser	☐	☐	☐	☐
S4Q2 4a	Dans laquelle de ces actions au niveau communal votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'établissement scolaire du (nom du cycle) que cet enfant fréquente ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?				
	A. Prime d'excellence aux écoles	☐	☐	☐	☐
	B. Sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle	☐	☐	☐	☐
	C. Suivi rapproché des relations parents/enseignants	☐	☐	☐	☐
	D. Restauration de l'autorité des enseignants	☐	☐	☐	☐
	E. Formation des enseignants	☐	☐	☐	☐
	F. Plaidoyer pour l'affection du personnel	☐	☐	☐	☐
	X. Autres (à préciser)	☐	☐	☐	☐
S4Q2 4b	Dans laquelle de ces actions au niveau communautaire votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'établissement scolaire du (nom du cycle) que cet enfant fréquente ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?				
	A. Participation aux activités de l'école	☐	☐	☐	☐
	B. Prime aux bons enseignants	☐	☐	☐	☐
	C. Dénonciation des enseignants indécents	☐	☐	☐	☐
	D. Renforcement des relations parents-enseignants	☐	☐	☐	☐
	E. Acquiescement des cotisations	☐	☐	☐	☐
	F. Renforcement de la présence des femmes au sein du bureau de l'APEE	☐	☐	☐	☐
	G. Diffusion des compte-rendus de la gestion de l'APEE	☐	☐	☐	☐
	H. Diffusion des bonnes pratiques	☐	☐	☐	☐
	I. Contrôle de la présence régulière des enseignants	☐	☐	☐	☐

Section IV. EDUCATION							
X. Autres (à préciser)							
Section V. SERVICES COMMUNAUX							
	S5Q01 Avez-vous eu à demander (nom de service) à la commune dans les 12 derniers mois, c'est-à-dire depuis ? 1=Oui 2=Non	S5Q02 Comment avez-vous été accueilli lors de votre passage à la commune ? (Choisir une seule réponse) 1=Bien 2=Indifférent 3=Mal	S5Q03 Après combien de temps avez-vous obtenu le service demandé à la Commune ? (Unités, nombres) 0 = en cours, 1 = minutes, 3 = heures, 4 = jour, 5 = semaine, 6 = mois, 7 = année Si S5Q03=en cours passer à S5Q03a Sinon, passer directement à S5Q04	S5Q03a Depuis combien de temps avez-vous sollicité ce service ? (Unités, nombres) – 1 = jour, 2 = semaine, 3 = mois, 4 = année	S5Q04 Comment jugez-vous ce temps ? 1=Raisnable 2=Long 3=Très long Si S5Q04=1 → S5Q06	S5Q05 Si S5Q04=2 ou 3, qu'est ce qui en était la cause selon vous ? 1=Personnel indisponible/absent 2=Absence de matériel de travail 3=incompétence du personnel 4 = Mauvaise organisation des services 5=refus de Corrompre 6=Autres (à préciser) _____	S5Q06 Avez-vous été obligé de payer des frais non autorisés pour avoir ce service ? 1=Oui 2=Non
Services communaux ↓							
Acte de naissance							
Acte de décès							
Acte de mariage							
Légalisation des documents officiels							
Délivrance des documents d'Urbanisme							
Aménagement des voiries							
Gestion des déchets /assainissement							
Hygiène et salubrité							
Aménagement							

Section IV. EDUCATION							
des espaces verts et de loisir			☐	☐			
Transport public	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Eclairage public	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Aménagement des aires de jeux	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Certificat de domicile	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Validation des plans de localisation	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Authentification des documents	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Informations	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Autres (à préciser)	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
S5Q07	Vous ou un membre du ménage a-t-il participé aux assemblées communautaires en vue de réfléchir sur les problèmes et les priorités de développement du village / quartier initiées par la commune ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas						☐
S5Q08	Vous ou un membre de votre ménage est-il informé du montant du budget annuel de votre commune ? =Oui 2=Non 8=Ne sait pas						☐
S5Q08a	Vous ou un membre de votre ménage est-il informé des actions programmées par la commune au cours de l'année dernière ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas						☐
S5Q09	Vous ou un membre de votre ménage est-il informé des dépenses et recettes de la commune de l'année dernière ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas						☐
S5Q10	La commune accompagne-t-elle votre village/quartier dans les actions de développement (animation communautaire, suivi des comités de concertation, suivi des comités de gestion, mise en place des structures de suivi du développement villageois, réalisation de vos microprojets, mise en œuvre des solutions endogènes etc.) ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas						☐
S5Q11	La commune implique-t-elle votre village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions de développement ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas						☐
S5Q12	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services rendus par la commune ? (Choisir une seule réponse) 1=Très Satisfait 2 = Satisfait 3=Indifférent 4=insatisfait 5 = très insatisfait Si 1, 2 ou 3 allez à S5Q14						☐
S5Q13	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage des services communaux ? (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?		A. Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers B. Non information des populations de la gestion communale C. Manquements liés au Personnel communal C1. Absentéisme du personnel C2. Corruption C3. Mauvais accueil C4. Manque de professionnalisme D Méconnaissance des actions menées par la commune E Manque de confiance envers l'exécutif municipal				☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐

Section IV. EDUCATION

[illegible]

Observations sur l'enquête	
----------------------------	--

Annexe 2 : Projet d'arrêté municipal portant mise en place d'un Comité de suivi du Contrôle Citoyen de l'Action Publique.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

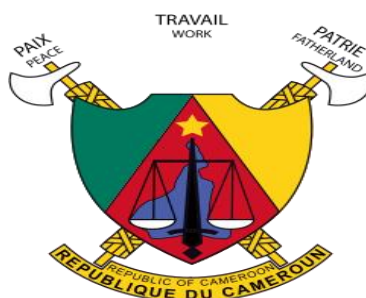
Paix – Travail – Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU NYONG ET

KELLE

COMMUNE DE MATOMB



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

CENTER REGION

NYONG ET KELLE DIVISION

MATOMB COUNCIL

PROJET D'ARRETE MUNICIPAL N° /.../.../.../...

Constatant la composition du Comité Communal de Suivi du Contrôle Citoyen de l'Action Publique par le Scorecard II dans la Commune de Matomb.

LE MAIRE DE LA COMMUNE MATOMB,

- Vu la constitution ;
- Vu la loi N°2004/017 du 22 Juillet 2004, portant loi d'Orientation et de la Décentralisation ;
- Vu la loi N°2004/018 du 22 Juillet 2004, fixant les règles applicables aux Communes ;
- Vu l'Arrêté N°...../A/MINATD/DCTD du constatant l'élection de Monsieur NYOBE Fils Hubert comme Maire de la Commune de Matomb et de ses Adjointes à l'issue du scrutin municipal du 28 Juin 2020 ;
- Vu l'Arrêté N° 010/CAB/PM du 19 Janvier 2016 portant réorganisation du cadre institutionnel d'exécution du Programme National de Développement Participatif (PNDP);
- Vu l'accord de crédit N° 5718-CM du 03 Février 2016, signé entre le Cameroun et la Banque Mondiale en vue de la mise en œuvre du PNDP ;
- Vu la convention de cofinancement du Convention Plan Communal de Développement et activités connexes N° .../.../CENTRE/PNDP/COMMUNE DE MATOMB signée le entre le PNDP et la Commune de Matomb;
- Considérant les résultats du rapport d'enquête du Contrôle Citoyen de l'Action Publique par le Scorecard II.

ARRETE

Article 1^{er}: Il est créé dans la Commune de Matomb, un **Comité Communal de Suivi du Contrôle Citoyen de l'Action Publique par le Scorecard II** et ci-après désigné le « **Comité** ».

Article 2 : Ce Comité est chargé :

- D'assurer le suivi de la mise en œuvre du plan d'action au niveau communal sur la base des informations collectées auprès des différents acteurs d'après le Plan d'Action validé à cet effet ;
- D'accompagner la commune dans la synchronisation des interventions et des actions de tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre des activités identifiées dans le Plan d'Action ;

- De mettre en œuvre toutes directives relatives à l'amélioration du Contrôle Citoyen de l'Action Publique par le Scorecard II dans la Commune de Matomb;
- De faire tenir à la diligence de son Président, à la sanction du Maire, un rapport circonstancié précisant les mesures susceptibles d'améliorer l'exécution des activités du Plan d'Action.

Article 3 : Le Comité est composé ainsi qu'il suit :

Président : Le Maire de la Commune de Matomb;

Vice-président : Un représentant de la Société Civile locale ;

Secrétaire : Le Secrétaire Général de la Commune de Matomb;

Membres :

- Le Délégué Départemental de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire du Nyong et Kellé ou son Représentant ;
- Le Délégué Départemental des Enseignements Secondaires du Nyong et Kellé ou son Représentant ;
- Le Délégué Départemental de l'Eau et de l'Energie du Nyong et Kellé ou son Représentant ;
- L'Inspecteur d'arrondissement de l'Education de Base de Matombou son Représentant ;
- Le Chef de district de santé couvrant l'Arrondissement de Matombou son Représentant ;
- Le Cadre de Développement de la Commune de Matomb.

Article 4 : De la Périodicité des Réunions du Comité Communal de Suivi du Contrôle Citoyen de l'Action Publique par le Scorecard II.

Le Comité se réunit une fois par trimestre, soit quatre (04) séances annuelles.

Article 5 : Les séances du Comité ne sont valables que lorsqu'elles se tiennent en présence du Président, de son Secrétaire et de la moitié de ses membres.

Article 6 : Dispositions diverses et finales.

- 1- Les travaux des comités sont présidés par le Président ou son Représentant ;
- 2- Le président, peut en tant que de besoin, inviter toute personne physique ou morale à prendre part aux travaux avec voix consultative, en raison de ses compétences ;

- 3- Les fonctions de membre du Comité sont gratuites, toutefois, ils peuvent bénéficier du remboursement de leur frais de transport, dans la limite des moyens disponibles ;
- 4- Les frais de fonctionnement du Comité sont supportés par le budget de la Commune de Matomb.

Article 7 : Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Matomb, le _____

Le Maire,

Ampliations :

- PREFET
- SOUS-PREFET
- INTERESSE
- ARCHIVES/CHRONO